Quatre-vingt-neuvième année. — N° 275. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 27 Novembre 1957.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Documents administratifs | DÉBATS | | | Conseil économique | | Documents | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Assemblée nationale | Conseil de la République | Assemblée Union française | Avis et Rapports | Bulletin | Assemblée nationale | Conseil de la République | Assemblée Union fr. |
| C. C. P. : 9063.13, Paris | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et Outre-mer . . | 3.450 | 1.800 | 950 | 300 | 800 | 600 | 400 | 250 | 550 | 1.000 | 500 | 250 |
| Etranger. . . . . | 6.600 | 3.400 | 1.750 | 500 | 2.100 | 1.600 | 800 | 450 | 850 | 1.700 | 800 | 400 |

**L'Édition des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

**Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

**Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

**Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

**L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

*Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91


## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES


**PRESIDENCE DU CONSEIL**

**Information.**

*Arrêtés* du 16 novembre 1957 relatifs à des régies d'avances (p. 10923).

*Arrêté* portant délégation de signature (p. 10923).

**MINISTERE DE LA JUSTICE**

*Décrets* des 25 et 26 novembre 1957 portant nomination, renouvellement de fonctions et admission à la retraite (conseil d'Etat et magistrature) (p. 10923).

*Arrêtés* portant nominations, acceptation de démission et conférant l'honorariat (officiers publics et ministériels et secrétaires de parquet) (p. 10924).

*Liste*, par ordre alphabétique, des candidats définitivement admis à l'examen d'aptitude aux fonctions de juge de paix suppléant en Algérie (session de 1957) (p. 10924).

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**

*Arrêté* du 19 novembre 1957 portant ouverture d'un examen pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet (p. 10924).

*Arrêtés* du 19 novembre 1957 portant interdiction d'affichage et de vente à des mineurs de dix-huit ans de diverses publications licencieuses (p. 10924).

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES**

*Décret* du 25 novembre 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10925).

*Décrets* du 25 novembre 1957 portant promotion, affectation et admission dans les cadres d'officiers généraux (armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 10925).

*Arrêté* du 5 novembre 1957 portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos (p. 10927).

*Tableaux* d'avancement de l'année 1957 (armée de terre [services communs], réserve) (p. 10928).

**MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN**

*Arrêté* du 25 novembre 1957 fixant le montant de la prime payable aux porteurs d'obligations Electricité de France 6 p. 100 1957 de la série amortissable le 10 janvier 1958 (p. 10933).

*Arrêté* portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat au budget (p. 10933).

*Arrêtés* portant nominations, titularisations et détachement :

Direction générale des impôts (p. 10934).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 10934).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 10934).

Services extérieurs du Trésor (p. 10934).

**Postes, télégraphes et téléphones.**

*Arrêté* portant remplacement de membres du comité consultatif de règlement amiable des marchés du secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones (p. 10934).

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

*Arrêté* du 16 octobre 1957 portant ouverture d'un centre régional d'éducation physique et sportive (p. 10934).

*Arrêté* portant nomination de membres du conseil d'administration de l'institut national des sciences appliquées de Lyon (p. 10934).

*Arrêté* portant nomination de membres de l'institut d'étude du développement économique et social de l'université de Paris (p. 10934).

*Liste* des élèves des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers ayant obtenu le diplôme d'ingénieur ou le certificat d'ancien élève (promotion 1953-1957) (p. 10931).

*Liste* complémentaire des candidats admis en première année à l'école centrale lyonnaise (p. 10935).

*Liste* complémentaire des candidats admis à l'école nationale d'ingénieurs de Strasbourg (p. 10936).

*Liste* des candidats admis aux épreuves de l'examen final pour l'obtention du diplôme du Gouvernement de géomètre expert foncier à la session d'octobre 1957 (p. 10936).

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME**

*Arrêté* du 23 octobre 1957 modifiant l'article 23 de l'arrêté du 7 avril 1952 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants de l'aéronautique civile (p. 10936).

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

*Arrêté* du 21 novembre 1957 portant modification de l'arrêté du 1er avril 1957 relatif à la dotation réservée à l'organisation en France de manifestations destinées à assurer la propagande du cinéma (p. 10945).

*Arrêté* portant détachement (mines) (p. 10945).

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

*Décret* relatif à l'assainissement du marché cidricole (rectificatif) (p. 10937).

*Arrêté* du 16 novembre 1957 relatif au commerce des semences de plantes fourragères (p. 10937).

*Arrêté* portant institution de sections « Graminées fourragères » et modification des sections « Vesces » et « Pois fourragers » au catalogue des espèces et variétés (rectificatif) (p. 10938).

*Arrêtés* portant promotions, nominations et réintégration:

Eaux et forêts (p. 10938).

Enseignement agricole (p. 10938).

Services vétérinaires (p. 10939).

*Liste* générale de groupements coopératifs agréés conformément aux dispositions de l'article 596 du code rural (quarante-cinquième liste) (p. 10939).

**MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER**

*Arrêté* portant délégation de signature (p. 10945).

*Arrêté* portant mise en position de mission du directeur de l'Institut Pasteur de Tananarive (p. 10945).

*Arrêtés* portant promotion, titularisation, mise en position de mission et acceptation de démission (travaux publics, mines et techniques industrielles) (p. 10945).

**MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT**

*Arrêté* portant nomination de membres du cabinet du ministre (p. 10945).

**MINISTERE DE L'ALGERIE**

*Décret* du 26 novembre 1957 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10945).

**MINISTERE DU SAHARA**

*Arrêté* portant attribution de fonctions (service des mines) (p. 10946).

## INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

**Assemblée nationale.** — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nominations de membres de commissions. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 10946).

**Conseil de la République.** — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Rapport d'élection. — Nominations de membres de commissions générales. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 10947).

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Modification à la liste des membres d'un groupe. — Nomination de membre de commission. — Réunion de commission du mardi 26 novembre 1957. — Convocation de la conférence des présidents (p. 10948).

## AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

**Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.**

*Avis* aux importateurs de produits des industries diverses et des textiles originaires et en provenance du Danemark, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de Suède et de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (rectificatif) (p. 10948).

*Avis* de concours pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des services extérieurs des douanes et droits indirects (rectificatif) (p. 10949).

**Ministère de l'industrie et du commerce.**

*Avis* de vacance d'un poste de chef de travaux pratiques de géologie générale à l'école nationale supérieure des mines de Paris (p. 10949).

**Ministère de la santé publique et de la population.**

*Avis* de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Saint-Girons (Ariège) (p. 10949).

*Avis* de vacance d'un poste de rédacteur à l'hôpital d'Eaubonne (Seine-et-Oise) (p. 10949).

**Annonces** (p. 10950).

## DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

**N° 106 A. N.**

**Assemblée nationale.** — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 26 novembre 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4925).

**N° 57 C. R.**

**Conseil de la République.** — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 26 novembre 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2905).

## DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

**N° 52**

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 26 novembre 1957 (p. 1039).

## DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

**Assemblée nationale.** — Feuilles 61 et 62. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports.* — Annexes n°s 3800 (*suite*) à 3871 (session de 1956-1957).

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## PRESIDENCE DU CONSEIL

### INFORMATION

**Régies d'avances.**

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;
Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;
Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;
Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952, modifié par les arrêtés des 28 septembre 1955 et 2 octobre 1957, portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;
Vu l'arrêté du 27 janvier 1953, modifié par l'arrêté du 18 février 1957, instituant à la radiodiffusion-télévision française auprès de la direction régionale d'Alger une régie d'avances,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 18 février 1957 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 6 millions de francs ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1957.

ÉMILE CLAPARÈDE.

---

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;
Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;
Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des menues dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le cautionnement imposé à ces agents;
Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952, modifié par les arrêtés des 28 septembre 1955 et 2 octobre 1957, portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;
Vu l'arrêté du 29 avril 1957 instituant à la radiodiffusion-télévision française à Saïgon une régie d'avances,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 29 avril 1957 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 9 millions de francs ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1957.

ÉMILE CLAPARÈDE.

---

**Délégation de signature.**

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu les articles 19, 20, 21 et 22 du code de l'industrie cinématographique;
Vu le décret du 3 juillet 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions des articles précités du code susvisé;
Vu le décret du 25 juillet 1952 portant nomination du directeur général du centre national de la cinématographie;
Vu les décrets des 6 et 11 novembre 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 57-1208 du 16 novembre 1957 portant délégation d'attribution au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Jacques Flaud, directeur général du centre national de la cinématographie, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, les décisions de délivrance ou de refus de visas d'exploitation ou d'exportation de films cinématographiques ainsi que celles comportant saisie administrative des films dans les conditions prévues par les articles 19, 20, 21 et 22 du code de l'industrie cinématographique.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 1957.

ÉMILE CLAPARÈDE.

---

## MINISTERE DE LA JUSTICE

**Décret du 25 novembre 1957 renouvelant pour un an les fonctions d'un conseiller d'Etat en service extraordinaire.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, et notamment son article 8;
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;
Vu le décret du 7 novembre 1956 renouvelant pour une période d'un an, à compter du 18 novembre 1956, les fonctions de M. Bauchard, en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire.
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art 1er. — Sont renouvelées pour une période d'un an, à dater du 18 novembre 1957, les fonctions de M. Bauchard, en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
ROBERT LECOURT.

---

**Décret du 25 novembre 1957 renouvelant pour un an les fonctions d'un conseiller d'Etat en service extraordinaire.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, et notamment son article 8;
Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;
Vu le décret du 9 novembre 1956 renouvelant pour une période d'un an, à compter du 9 novembre 1956, les fonctions de M. André Gros, en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont renouvelées pour une période d'un an, à dater du 9 novembre 1957, les fonctions de M. André Gros, en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
ROBERT LECOURT.

---

**Décret du 25 novembre 1957 portant nomination d'un conseiller d'Etat honoraire.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, ensemble le décret du même jour fixant son règlement intérieur et les textes qui les ont modifiés et complétés;

Vu le décret du 5 novembre 1951 par lequel M. Henry de Segogne, conseiller d'Etat en service ordinaire, a été mis en disponibilité pour convenances personnelles à dater du 1er novembre 1951;

Vu la demande présentée par M. Henry de Segogne;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Henry de Segogne, conseiller d'Etat en service ordinaire, mis en disponibilité pour convenances personnelles à dater du 1er novembre 1954, est nommé conseiller d'Etat honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
ROBERT LECOURT.

---

**Décret du 25 novembre 1957 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.**

Par décret en date du 25 novembre 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Tellier, juge au tribunal de première instance d'Espalion, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et est nommé juge honoraire audit tribunal.

---

**Officiers publics et ministériels.**

Par arrêté du 18 novembre 1957:

La démission de Me Cot (Henri-Raymond), notaire à la résidence d'Anzême, canton de Saint-Vaury (Creuse), est acceptée.

Sont nommés:

M. Barbottin (Jean-Louis), notaire à la résidence de Pellevoisin, canton d'Ecueillé (Indre), en remplacement de M. Robin (Albert-Jean-Edmond), démissionnaire.

M. Gaudinet (Guy-Edmond-Charles-Albert), notaire à la résidence de Montils, canton de Pons (Charente-Maritime), en remplacement de M. Brenusseau (Robert-Abel-Joseph-Martial), démissionnaire.

M. Montvenoux (Pierre), notaire à la résidence de Roanne (Loire), en remplacement de M. Montvenoux (Antoine-Marie-Maurice), son père, démissionnaire.

M. Paillard (Henri-Camille-Charles), notaire à la résidence de Denain, canton de ce nom (Nord), en remplacement de M. Leblanc (Jacques-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. Tresca (Michel-Louis-André), notaire à la résidence de Dunkerque (Nord), en remplacement de M. Dehaene (Marcel-Henri-Joseph), démissionnaire.

Mme Nègre (Mathilde-Suzanne-Arlette), épouse Labory, avoué près la cour d'appel de Bordeaux (Gironde), en remplacement de M. Duburch (Raymond-Louis-Jules), démissionnaire.

M. Coffin (Jean-Gabriel), déjà greffier de la justice de paix de Gamaches (Somme), greffier de la justice de paix d'Oisemont (même département), en remplacement de M. Vannobel (Jean-Marie-Maurice-Cornil), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. Forst (Charles-Edouard-Urbain-Jacques), ancien notaire à la résidence de Mailleznis (Vendée).

M. Plancon (Pierre-Albert), ancien notaire à la résidence de Javron (Mayenne).

M. Prunier (Louis-Henri-Joseph), ancien notaire à la résidence de Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

M. David (Emile-Octave-Henri), ancien avoué près le tribunal de première instance de Parthenay (Deux-Sèvres).

---

**Secrétaires de parquet.**

Par arrêté du 21 novembre 1957, M. Vis (Germain), ancien secrétaire de parquet au tribunal de Saint-Quentin, est nommé secrétaire de parquet honoraire.

---

**Liste, par ordre alphabétique, des candidats définitivement admis à l'examen d'aptitude aux fonctions de juge de paix suppléant en Algérie (session de 1957).**

| MM. | | |
|---|---|---|
| Amzalac (Victor). | Gensane (Albert). | Nesa (Ange). |
| Bordier (André). | Geronimi (Jean). | Olivier (Raymond). |
| Chauveau (Yves). | Gondret (Robert). | Pacquentin (Yves). |
| Ferrieu (Philippe). | Lucas (Patrick). | Pasturaud (Bernard). |
| Franceschi (Charles). | Martinez (Roland). | Rosselin (Philippe). |
| | Mathias (Jean). | Truchi (Georges). |

---

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

**Examen pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet.**

Par arrêté en date du 19 novembre 1957, un examen est ouvert au ministère de l'intérieur pour l'inscription de quinze candidats, au maximum, sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet.

Les épreuves écrites de cet examen auront lieu à Paris le 4 février 1958.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces énumérées à l'article 5 de l'arrêté du 11 août 1950 modifié, seront reçues au ministère de l'intérieur (direction du personnel et des affaires politiques, bureau du corps préfectoral) jusqu'au 25 décembre 1957.

---

**Interdiction d'affichage et de vente à des mineurs de dix-huit ans de diverses publications licencieuses.**

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, et spécialement son article 14;

Vu le décret n° 50-143 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les revues intitulées:

*Caprices d'amoureuses, Folies de minuit*, éditées par la société Les Sirènes, 38, rue René-Boulanger, à Paris (10e).

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions, d'exposer ces revues sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, ou de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 1957.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
*Le directeur général de la sûreté nationale,*
JEAN VERDIER.

---

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, et notamment son article 14;

Vu le décret n° 50-143 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949;

Vu l'avis de la commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence, instituée par l'article 3 de la loi du 16 juillet 1949;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les publications intitulées:

*Le Gouffre des passions*, par Roland Vilmaur, PIC, Compagnie parisienne d'éditions, 80, rue René-Boulanger, Paris (10e).

*Joutes amoureuses*, par Tacho Galdos, PIC, Compagnie parisienne d'éditions, 80, rue René-Boulanger, Paris (10e).

*Frénésies sensuelles*, par Roland Vilmaur, PIC, Compagnie parisienne d'éditions, 80, rue René-Boulanger, Paris (10e).

*Les Aguicheuses*, par Michel Sangar, Compagnie parisienne d'éditions, 80, rue René-Boulanger, Paris (10e).

*Les Accouplées*, par Roland Vilmaur, C. P. E., PIC, 80, rue René-Boulanger, Paris (10e).

*Les Amants diaboliques*, par Nina Antony, C. E. P., PIC, 80, rue René-Boulanger, Paris (10e).

*Femmes ardentes*, par Francine Giffard, C. E. P., PIC, 80, rue René-Boulanger, Paris (10e).

*La Chasse aux femmes*, par Luis Della Rocca, Les Nymphes, 50, rue Damrémont, Paris (18e).

*Libertinages*, ou *Libertinage du retroussé*, par Lucette de Chatay, L'Eden, Paris.

*Le Rideau levé*, par le comte de Mirabeau, L'Eden, Paris.

*La Galante Amoureuse*, par Jane Laloue, Editions de l'Astrée, Paris.

*Jockey Club*, par Hans Wyll, Palladium Publications, Paris, Editions de l'Astrée.

*Une Blonde à Rio*, par Jean Fabrice, Editions de Paris, 20, avenue Rapp, Paris.

*Dites oui madame*, par René Roques, Editions René Roques, 51, boulevard Beaumarchais, Paris.

*Loup y es-tu ?* par Ange Gabrielli, Editions de Paris, 20, avenue Rapp, Paris.

*A moi les blondes*, par Thérèse Lachmann, Editions de Paris, 20, avenue Rapp, Paris.

*Une Fille mal élevée*, par Dominique Fejos, Editions de Paris, 20, avenue Rapp, Paris.

*Belle chez les hommes*, par Ninon Lenclos, Editions de Paris, 20, avenue Rapp, Paris.

*Je suis un ange*, par Lysis, Editions de Paris, 20, avenue Rapp, Paris.

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions, d'exposer ces publications sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins et des kiosques, ou de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 1957.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
*Le directeur général de la sûreté nationale,*
JEAN VERDIER.

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

### Décret du 25 novembre 1957 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 novembre 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense national et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), le conseil de l'ordre entendu, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

A TITRE CIVIL

*Au grade de commandeur.*

M. Perre (Jean-Ernest-Edouard), examinateur d'admission à l'école polytechnique; 45 ans de services civils et militaires, 10 campagnes. Officier de la Légion d'honneur du 4 janvier 1940.

### Décrets du 25 novembre 1957 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de corps d'armée Descour (Marcel-Marie-Albert-Régis) est, tout en conservant ses fonctions, nommé inspecteur (et commandant désigné) de la zone de défense n° 4.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Legrand (Rodolphe) est nommé adjoint au général inspecteur général du génie.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Divary (Maurice-Louis-Henri) est nommé adjoint au général commandant le corps d'armée de Constantine.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Giraud (Louis-Marie-Jean) est nommé adjoint au général gouverneur militaire de Metz, commandant la 6e région militaire, inspecteur (et commandant désigné) de la zone de défense n° 3, à compter du 1er novembre 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Gandoet (Paul-Louis) est nommé commandant de la 19e division d'infanterie et de la subdivision de Sétif, à compter du 1er novembre 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

---

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Cazenave (François-Marie-Joseph) est nommé commandant de la 3e division d'infanterie, à compter du 1er novembre 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

---

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Houssay (Jean-Jules-René) est nommé commandant de la 26e division d'infanterie.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

---

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Roy (Pierre-Marie-Joseph) est nommé adjoint au général commandant le corps d'armée d'Alger.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

---

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Gracieux (Jean) est nommé adjoint opérationnel au général commandant la 10e division parachutiste et la subdivision d'Alger à compter du 15 octobre 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

---

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Guigard (Louis-Joseph) est nommé commandant du groupe de subdivisions de Grenoble.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

---

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Barbier (André-Hippolyte-Michel) est nommé commandant du groupe de subdivisions de Dijon à compter du 12 novembre 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
*Le président du conseil des ministres,*
FÉLIX GAILLARD.
*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*
JACQUES CHABAN-DELMAS.
*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*
PIERRE MÉTAYER.

**Décret du 25 novembre 1957 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre, 1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales.**

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le médecin général Vernier (Jean-Frédéric), du service de santé des troupes coloniales, rapatrié d'Afrique occidentale française, est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer et est nommé aux fonctions de directeur adjoint à la direction du service de santé de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

*Le président du conseil des ministres,*

FÉLIX GAILLARD.

*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*

JACQUES CHABAN-DELMAS.

*Le ministre de la France d'outre-mer,*

GÉRARD JAQUET.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*

PIERRE MÉTAYER.

**Décret du 25 novembre 1957 portant promotion d'un pharmacien général du service de santé des troupes coloniales dans la 1re section du cadre de l'état-major général.**

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le pharmacien colonel Cevaer (Hervé) est promu dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de pharmacien général, pour prendre rang du 1er décembre 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

*Le président du conseil des ministres,*

FÉLIX GAILLARD.

*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*

JACQUES CHABAN-DELMAS.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),*

PIERRE MÉTAYER.

**Décret du 25 novembre 1957 portant affectation d'un officier général.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 49-823 du 25 juin 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux du corps de la marine;

Vu le décret n° 51-1381 du 23 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes;

Vu les décrets des 6 et 11 novembre 1957 portant nomination des membres du Gouvernement,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le vice-amiral Perles (P.-M.-E.-R.) est nommé directeur du personnel militaire de la flotte.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

*Le président du conseil des ministres,*

FÉLIX GAILLARD.

*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*

JACQUES CHABAN-DELMAS.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),*

ALAIN POHER.

**Décret du 25 novembre 1957 portant admission par anticipation dans la 2e section du cadre des officiers généraux d'un commissaire général de 2e classe de la marine.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le commissaire général de 2e classe Prat (Georges-Maurice-Jean), port d'immatriculation: Brest, est admis par anticipation et, sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux pour compter du 1er octobre 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

*Le président du conseil des ministres,*

FÉLIX GAILLARD.

*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*

JACQUES CHABAN-DELMAS.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),*

ALAIN POHER.

**Décret du 25 novembre 1957 portant nomination et affectation dans la 1re section du cadre des officiers généraux du commissariat de la marine.**

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 portant répartition des attributions en matière de défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux du commissariat de la marine:

*Au grade de commissaire général de 2e classe,*

(Pour compter du 1er octobre 1957.)

M. le commissaire en chef de 1re classe de Juge de Laferrière (Edouard-Marie-Armand): port d'immatriculation Rochefort, en remplacement de M. le commissaire général de 2e classe Prat, admis dans la deuxième section.

Art. 2. — M. le commissaire général de 2e classe de Juge de Laferrière est nommé directeur du commissariat de la marine à Bizerte.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

*Le président du conseil des ministres,*

FÉLIX GAILLARD.

*Le ministre de la défense nationale et des forces armées,*

JACQUES CHABAN-DELMAS.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),*

ALAIN POHER.

**Crédits spéciaux d'exercices clos.**

Par arrêté en date du 5 novembre 1957, il a été ouvert au budget de la défense nationale et des forces armées, section Air, à titre d'exercices clos, un crédit spécial de 7.655.788 F applicable au chapitre 33-92: « Dépenses des exercices clos » de 1957.

# TABLEAUX D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 1957

## ARMEE DE TERRE

RÉSERVE

### Services communs.

CONDITIONS PARTICULIERES

Par décision du 20 novembre 1957, sont inscrits au tableau d'avancement de 1957:

### Services de santé des armées.

ARMÉE DE TERRE

A. — MÉDECINS

*Pour le grade de médecin capitaine.*

Les médecins lieutenants:

MM. Guelfi (Julien), 3e région.
Oulie (Jacques), 1re région.
Serra (Pierre), troupes du Maroc.

B. — VÉTÉRINAIRES

*Pour le grade de vétérinaire capitaine.*

M. le vétérinaire lieutenant Delmaire (Marcel-Alfred), 1re région.

Les officiers de réserve inscrits au tableau d'avancement seront invités, par l'autorité qui les administre, à se présenter devant un médecin militaire en vue de faire constater leur aptitude à faire campagne. Les intéressés ne feront pas l'objet de promotions si cette aptitude n'a pas été constatée dans un délai de deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* du présent tableau.

PERSONNELS AYANT ETE RAPPELES SOUS LES DRAPEAUX

Par décision du 20 novembre 1957, sont inscrits au tableau d'avancement de 1957:

### Services de santé des armées.

ARMÉE DE TERRE

A. — MÉDECINS

*Pour le grade de médecin capitaine.*

MM. les médecins lieutenants:

Naouri (Joseph-Jean), 10e région.
Quinot (Georges-Fernand), 10e région.

*Pour le grade de médecin sous-lieutenant.*

MM. les médecins aspirants:

Série « A ».

Boujard (Michel-Jean), 1re région.
Bouyer (Jean), 1re région.
Delattre (Jacques-Charles-Florin), 1re région.
Funfschilling (Pierre-Louis), 1re région.
Kaplan (Lazare), 1re région.
Pouletty (Jacques-Amédée), 1re région.
Ringenbach (Charles-Louis-Roger), 1re région.
Rougelot (Yves-Guy), 1re région.
Bernard (Francis-Xavier-Gabriel), 2e région.
Cécille (Jean-Paul), 2e région.
Croisier (Jean), 2e région.
De Haene (Philippe-Albert-Stanislas-Fédéric), 2e région.
Delezenne (Jean), 2e région.
Ducatteau (André-Léon-Victor-Louis), 2e région.
Hayem (Henry-Achille-Adrien), 2e région.
Hérent (Jean-Henri-Arthur), 2e région.
Robeaux (Claude-René-Maurice), 2e région.
Sauvage (Luc-Simon-Rodolphe-Marie), 2e région.
Thomas (Claude-Raymond-Louis-Charles), 2e région.
Vaillant (Jean-Louis-Léon-Marie), 2e région.
Raudry (Michel-André-Raoul), 3e région.
Eveillard (Yves-René), 3e région.
Genety (Alain-Edmond-Adrien), 3e région.
Grave (Daniel-Marcel), 3e région.
Loussouarn (Dominique-François-Joseph-Marie), 3e région.
Lucas (Jean-Claude), 3e région.
Pontais (Emmanuel-Joseph-Francis), 3e région.
Wullaert (Pierre-Léon-Emile), 3e région.
Blanc (Christian-Firmin-Marcel-Raymond), 4e région.
Ferracci-Berretti (Lucien-François-René), 4e région.
Galand (Gilbert-Marie-Jacques), 4e région.
Lacamoire-Puyalou (Jean), 4e région.
Tauveron (Max-Jean), 4e région.
Villatte (Pierre-Jean-Jacques), 4e région.
Balard (Pierre-Lucien-Henri), 5e région.
Bezombes (Jean-Victor), 5e région.
Brunerie (André-Gilbert), 5e région
Massot-Bordenave (Louis), 5e région.
Audouy (Robert-Armand), 6e région.
Caron (Jacques-Paul-Louis), 6e région.
Garbe (Edouard-Claude), 6e région.
Magnan (Yves-Albert-Pierre), 6e région.
Vonderweidt (Michel), 6e région.
Weill (Armand-Charles), 6e région.
Certhoux (Alain-Yves), 7e région.
Mathieu (André-Henri), 7e région.
Valet (Claude-Félix-Marie-Joseph), 7e région.
Cardoso (Daniel), 8e région.
Melin (Jacques), 8e région.
Rochas (Bernard-Louis-Paul), 8e région.
Therre (Pierre-Marie-Mathieu), 8e région.
Van Straaten (Gabriel-Ferdinand-Marie), 8e région.
Ambrogi (Joseph-Dominique-André), 9e région.
Bonnel (Max-René), 9e région.
Delafont (Pierre-Lucien-Jacques), 9e région.
Naar (André-Salomon), 9e région.
Amram (Gilbert Alfred), 10e région.
Coustaut (André-Marc), 10e région.
Guenoun (Nessim-Gilbert), 10e région.
Koch (Georges-Richard-Paul), 10e région.
Montera (Pierre-Georges), 10e région.
Pol (Vincent-Baptiste-Marc), 10e région.
Saint-Pierre (Gilles-Ernest-Léon-Emile), 10e région.
Vicedo (Gaston), 10e région.
Noblet (Jean-Joseph Marcel-Marie), troupes de Tunisie.

Série « B ».

Adrian (Pierre), 1re région.
Lang (Gérard-Léopold), 6e région.
Sayag (Jacques), 10e région.

B. — *Pour le grade de pharmacien sous-lieutenant.*

MM. les pharmaciens aspirants:

Buot (Pierre-Henri-Victor), 1re région.
Deniau (Hubert-Henri-Williams), 1re région.
Deshayes (André), 1re région.
Ripert (Edgar-Jean-Joseph), 1re région.
Augris (Claude-François-Pierre), 2e région.
Baron (Léonce-Jean-Claude), 2e région.
Beignot-Devalmont (Jean-Louis-Charles), 2e région.
Damette (René-Hippolyte-François), 2e région.
Diévart (Michel), 2e région.
Hyeans (Claude), 2e région.
Moulin (Jean-Marie), 2e région.
Bonhomme (Armand-André-Auguste), 3e région.
Dumonal (Jean-Marie-Henri-Paul), 4e région.
Romain (Pierre), 4e région.
Bury (Robert-Gérard), 6e région.
Charbonnelle (Jacques-Henri-Lucien), 6e région.
Devilliers (Jean-Marie-Fernand-Noël), 6e région.
Genser (Alain-Jean-Marie), 6e région.
Henne (Gérard-Jean-Louis-Auguste), 6e région.
Nodet (Robert-Marie-Adrien), 6e région.
Moch (Bernard-Serge), 6e région.
Roupert (Jean-Marie), 6e région.
Chalayer (Jean-Baptiste-Claude), 7e région.
Alassoeur (Octave), 8e région.
Combe (Ernest-Louis), 8e région.
Danière (Guy-Pierre-Marie), 8e région.
Fabregues (Roger), 8e région.
Fouilly (Roger-Claude-Jean), 8e région.
Heymann (Gabriel-Joseph-Eugène), 8e région.
Palais (Pierre-Gabriel-Joseph), 8e région.
Tarrérias (Hubert), 8e région.
Bouaziz (Gilbert-Maurice), 10e région.
Decori (Paul-Joseph), 10e région.
Sirven (Jean-Marie-André), 10e région.

C. — *Pour le grade de dentiste sous-lieutenant.*

MM. les dentistes aspirants:

Cheron (Michel-Henri-Hubert), 1re région.
Delamotte (Gérard), 1re région.
Donat (Jacques-François-Gabriel-Gustave), 1re région.
Langlois (Marc-François-René), 1re région.
Lousson (Maurice), 1re région.
Razimowski (Claude-Samuel), 1re région.
Havez (Claude-Alfred), 2e région
Héritier (Michel), 2e région.
Maury (André-Claude-Marc), 2e région.
Taveneau (Pierre), 2e région.
Vilette (Henry-Joseph-Jean), 2e région.
Perrot (Lucien-Germain), 3e région.
Richard (Francis), 3e région
Scouarnec (Pierre-Corentin-Marie), 3e région.
Laitselart (Jean-Pierre-François), 4e région.
Garet (Paul-Charles), 5e région.
Lacroix (Claude-Pierre-Jean), 8e région.

Matal (Jean-Clément-Raymond), 9e région.
Baudry (Jean-Pierre-Maurice-Gabriel), 10e région.
Feijoo (Jean-Albert), 10e région.
Guillon (Jean-Paul-Maurice), 10e région.
Laudrain (Paul-Eugène-Marie-Jean), 10e région.
Sers (Daniel-Marie-Roger), 10e région.
Amram (Roger-Salomon), troupes du Maroc.

D. — *Pour le grade de sous-lieutenant d'administration.*

M. l'aspirant d'administration Valeur (Jean-Claude-Armand-Pierre), 1re région.

Les officiers de réserve inscrits au tableau d'avancement seront invités, par l'autorité qui les administre, à se présenter devant un médecin militaire en vue de faire constater leur aptitude à faire campagne. Les intéressés ne feront pas l'objet de promotions si cette aptitude n'a pas été constatée dans un délai de deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* du présent tableau.

## TABLEAU NORMAL

Par décision du 20 novembre 1957, sont inscrits au tableau d'avancement de 1957:

### Services de santé des armées.

ARMÉE DE TERRE

A. — MÉDECINS

*Pour le grade de médecin capitaine.*

MM. les médecins lieutenants:

Varay (André-Jean), 1re région.
Destouches (André-Paul), 1re région.
Welti (Jean-Jacques-Emile), 1re région.
Bourgin (Maurice-François), 1re région.
Charpentier (Maurice-René), 1re région.
Grupper (Charles-Isaac), 1re région.
Vannier (Serge-Lucien-Albert), 1re région.
Belaiche (Moïse), 1re région.
Guilleminot (Jean), 1re région.
Gatelmand (Raymond), 1re région.
Batisse (Raymond-Jean-François), 1re région.
Trouillard (Pierre-Georges-André-René), 1re région.
Bernier (Etienne), 1re région.
Canlorbe (Pierre-Charles-Henri), 1re région.
Lévy (Jean-Louis), 1re région.
Nehlil (Jacques-Marcel-Jean), 1re région.
Saint-Martin (Hubert-Paul-Joseph-Marie), 1re région.
Villiaumey (Jacques-Just-Pierre), 1re région.
Vanhaecke (Jean), 1re région.
Degeorges (Michel), 1re région.
Benoît (Claude-Jean-Léon), 1re région.
Hemery (Georges-Pierre), 1re région.
Baland (Antoine-Ambroise), 1re région.
Emile-Zola (François-Jacques), 1re région.
Durand (Claude-Henry-Gaston), 1re région.
Brillard (Armand-Théophile), 1re région.
Oppert (Georges-Daniel), 1re région.
Casacca de Fontobbia (Christian-Pierre-Antoine), 1re région.
Jourdan-Laforte (Jean-René), 1re région.
Chambionnat (Michel), 1re région.
Welfling (Jean-Jacques), 1re région.
Vilain (Raymond-Eugène-Charles), 1re région.
Hazard (Jean-Paul-René), 1re région.
De Gaudart d'Allaines (Claude-Joseph-Paul-Marie), 1re région.
Legrain (Marchel-Charles), 1re région.
Chanu (Pierre-Fernand-Raoul-Adrien), 1re région.
Henrot (Henri), 1re région.
Boutroy (Raymond-Henry-Albert-Edmond), 1re région.
Dubois (Michel), 1re région.
Fritel (Didier-Georges-Victor), 1re région.
Gouère (Pierre-Armand-Marcel), 1re région.
Jouve (Emile-Michel-Olivier), 1re région.
Maral (René-Julien), 1re région.
Mimet (Paul-Robert), 1re région.
Preau (Georges-François-Antoine), 1re région.
Taggia (Jean-François), 1re région.
Tchekhoff (Serge-Dimitri), 1re région.
Mathieu (Claude-Jean-Charles-Antoine), 1re région.
Rintaler (Willy), 1re région.
Roucayrol (Jean-Claude-Marie-Joseph), 1re région.
Legrand (Ernest-Henri), 2e région.
Favret (Pierre-Henri-Albert), 2e région.
Desfontaines (Paul-Louis-Léon), 2e région.
Feuilloy (Jacques-Marcel-Joseph-René), 2e région.
Warsawski (Serge-Sacha), 2e région.
Macqueron (Lucien-Marius-Arsène-Paul), 2e région.
Duvet (Maxime-Jean-Lucien), 2e région.
Delerue (Maurice), 2e région.
Vouters (Jules-Louis), 2e région.
Flouriot (Pierre-François), 2e région.
Barre (Michel-Paul-Emile), 2e région.
Rossy (Jean-Victor-Michel), 2e région.
Semik (Wsevolad), 2e région.
Duflot (Claude-Robert), 2e région.
Couvreur (Serge-Louis-Henri), 2e région.
Chassang (Charles), 2e région.
Douay (Jean-Arsène-Henri), 2e région.
Watel (Jean-Casimir), 2e région.
Muller (Daniel-Bernard-Paul-Raymond-Joseph), 2e région.
Carmignac (Michel-Marcel), 2e région.
Dubray-Vautrin (Jacques-Gabriel), 2e région.
Jacobesco (Bernard), 2e région.
Poulet (Jacques-Justin-Marius), 2e région.
Rouyer (François-Jules-Jean-Marcel), 3e région.
Fressinaud-Masdefeix (Louis-Marie-Henri), 3e région.
Dugrenot (Henri-Georges), 3e région.
Burnel (André-Lucien-Marie), 3e région.
Jardel (Gérard-Jean-Ludovic-Marie-Hippolyte), 3e région.
Carré (Louis-Jean-François), 3e région.
Branchard (Pierre-Charles), 3e région.
Bézard (Jean-Léon), 3e région.
Legrand (Marcel-Louis), 3e région.
Archaix (Roger-Paul-Raoul), 3e région.
Kéruzoré (Frantz), 3e région.
Bauchart (Jean-Nicolas-Ephany-Alfred), 3e région.
Darris (Charles-Louis-Jacques), 3e région.
Le Goux (Fernand-Yves), 3e région.
Lebrun (Roland-Maurice), 3e région.
Lardy (Georges-Arsène), 4e région.
Lacoste (Guillaume-Pierre-Gérard), 4e région.
Ottaviani (Michel), 4e région.
Mayaud (Marie-Ernest-Jacques-Adolphe), 4e région.
Brun-Despagne (Raymond-Joseph), 4e région.
Bourget (Paul), 4e région.
Viollet (Guy), 4e région.
Azma (André), 4e région.
Bonnal (Robert-Jean-Augustin), 4e région.
Denais (Jean-Marie), 4e région.
Roux (Jean-Augustin), 4e région
Chalmeton (Jacques-Emile-Robert), 4e région.
Muret (Pierre-Louis), 4e région.
Puig (André-David-Etienne), 4e région.
Bannel (Franck), 4e région.
Broussin (Jean-Alphonse), 4e région.
Poutier (Marcel-Rémy), 4e région.
Clastres (Fernand-Edouard), 4e région.
Courteix (Marie-Paul-Jean-François-Gilbert), 4e région.
Vignalou (Pierre), 4e région.
Petit (Pierre-Rémy-Louis-Marie), 5e région.
Casaugade (Jean-Michel-Marcel-Gabriel), 5e région.
Geselle (Pierre-Jean-Auguste), 5e région.
Gros (Emile-Paul), 5e région.
Cavaillès (Jean-Achille), 5e région.
Tarrène (Maurice-Jacques-Salvador), 5e région.
Bessil (Emile-Joseph-Elie), 5e région.
Cabart (Henri-Isidore-Elie), 5e région.
Béard (Yves-Jean), 5e région.
Bousquet (Robert-Paul), 5e région.
Arcis (Georges-Joseph), 5e région.
Dousset (Jacques-Henri-Jean), 5e région.
Vern (Pierre-Etienne-Achille), 5e région.
Deffuant (Robert-Henri), 6e région.
Robert (Roger), 6e région.
Bohn (Robert-Alfred), 6e région.
Du Fresnay (Jacques-Henri-Jean-Guydor), 6e région.
Bours (Jacques-Charles-Henri), 6e région.
Schuster (Léon-Auguste-Nicolas), 6e région.
Gros (Charles-Elie-Marie), 6e région.
Français (Paul-Charles), 6e région.
Lupu (Salomon), 6e région.
Schaller (Claude-Yves), 6e région.
Weil (Raymond), 6e région.
Hadot (André), 6e région.
Mehl (Jacques), 6e région.
Reck (Lucien), 6e région.
Metgé (Daniel-François), 6e région.
Kolopp (Pierre), 6e région.
Metz (Bernard-Georges-Marie-Célestin), 6e région.
Berges (Victor-François-Louis), 6e région.
Corradini (Roger-Vincent), 6e région.
Hincker (Emile-Germain), 6e région.
Michely (Jean-Maurice), 6e région.
Rohmer (François-Camille), 6e région.
Guillaume (Georges-Alphonse), 6e région.
Hérard (Jean-Georges-Eugène), 7e région.
Rigoulet Faure (Léo-Maurice), 7e région.
Briand (Gaston-Eugène), 7e région.
Meunier (Maurice-Gaston-Joseph-Eugène), 7e région.
Chapuis (Jean-Louis), 7e région.
Berger (Henry-Charles), 7e région.
Chamagne (Pierre-Léon-Marie-Paul), 7e région.
Henry (Christian-Gérard), 7e région.
Lafay (Jean-Marie-Edouard-Auguste-Paul-Jules), 7e région.
Perrier (Marcel-Charles-Marie), 7e région.
Thuriot (Régis-Gustave-Louis), 7e région.
Iliézon (Marcel), 7e région.
Duparc (Eugène-Joseph-Léon), 8e région.
Berrier (Gaston-Victor), 8e région.
Fillon (Robert-Marius-Rémy), 8e région.
Vignon (Jean-Léo-Paul-Marie), 8e région.
Bruyère (Jean-Marie-André), 8e région.
Roux (Edouard-Gilbert), 8e région.
Marcaillou (Jean-Germain-Jacques), 8e région.
Egger (Robert-Léon), 8e région.
Reymond (Jean-Charles), 8e région.
Avet (Jacques-Emmanuel-Jules), 8e région.
Portier (Robert-Aristide-André), 8e région.
Ouvry (Georges-Marius), 8e région.

Durand de Gevigney (Jean-Marie), 8e région.
Raffalli (Jean-François), 8e région.
Hertholon (Gustave-François), 8e région.
Sivan (Guy-Bernard-Marie-Pierre), 8e région.
Chayvialle (Pierre-Antoine-Guillaume-Alphonse), 8e région.
Masson (Charles-René), 8e région.
Vachon (Henri-Louis), 8e région.
Dissard (Paul-Jean), 8e région.
Galber (Léon), 8e région.
Vieu (Yvon-Joseph-Jean-Marie), 9e région.
Sarradon (André), 9e région.
Buding (Ladislas-François), 9e région.
Maymard (Raoul-Charles), 9e région.
Mrozowicz (Alexandre), 9e région.
Négrel (Jacques-Marie-Jean), 9e région.
Boggi (Antoine), 9e région.
Carlioto (Lucien-Germain-Dominique), 9e région.
Payan (Léon-Henri-Georges), 9e région.
Choain (Octave-François), 9e région.
Gibert (Henri-Jean), 9e région.
Brissy (Jean-Lucien-Joseph), 9e région.
Delpin (Abel-Marie), 9e région.
Duval (Florent-Jules-Germain), 9e région.
Faivre d'Arcier (Michel), 9e région.
Lesto (Jean-Emile), 9e région.
Gibert (Lucien-Paul-Eugène-Auguste), 9e région.
Vaton (Robert-Emile-Joseph-Flerent), 9e région.
Mandel (Georges-Lambert), 9e région.
Aviérinos (Denis-Bernard-Augustin-Jean), 9e région.
Corriol (Jacques-Henri-Louis), 9e région.
Pastour (Charles-Albert), 9e région.
Dieudonné (Henri-Paul-Raoul-Gabriel), 9e région.
Gastaut (Henri-Jean-Pascal), 9e région.
Gévaudan (Pierre-Georges), 9e region.
Pinori (Bruno-Elie), 9e région.
Pedinielli (Laurent-René), 9e région.
Hagelsteen (Jacques-Marie), 10e région.
Fournier (Jean-Emile), 10e région.
Athias (Jean-Raymond-Nessin), 10e région.
Béranger (Jacques-Georges), 10e région.
Cros (Jean-Félix), 10e région.
Guénot (Jean-Paul-Philippe), 10e région.
Michaux (Pierre-Jacques-Albert), 10e région.
Petetin (Laurent-Marie-Auguste), 10e région.
Raffi (André-Edmond-Pierre), 10e région.
Marty (Georges-Barthélémy), 10e région.
Wurtz (Jean-Louis), troupes du Maroc.
Cognard (Henri-Louis), troupes du Maroc.
Dupuch (Henri-Marie-Antoine-Firmin), troupes du Maroc.
Lange (Eugène-Joseph-René), troupes du Maroc.
Farcot (Alain-Robert-Augustin), troupes du Maroc.
Collenet (Jean-Emile), troupes du Maroc.
L'Herbier (Michel-Léon-Félix), troupes de Tunisie.
Debbasch (Fortuné-André), troupes de Tunisie.
Koskas (Roger), troupes de Tunisie.
Guillaume (Roland-Albert), troupes de Tunisie.
Seibel (Béno), Allemagne.

*Pour le grade de sous-lieutenant.*

MM. les médecins aspirants:

Série « A ».

Beaufour (Albert-Henri-René), 1re région.
Boureau (Clément-Estave), 1re région.
Braseur (Louis-Maximilien-Ferdinand), 1re région.
Cavigneaux (André), 1re région.
Chapart (Roger-Louis), 1re région.
Charles (Jacques-François-Henri), 1re région.
Cleper (José-André), 1re région.
Desoubry (Jean-Pierre), 1re région.
Devaux (Georges-Ernest-Régis), 1re région.
Donzelle (Gérard-Louis-José), 1re région.
Dumontet (Guy-Hippolyte-Léon), 1re région.
Forest (Henri-Louis), 1re région.
Gallois (Gérard-Paul-Marie), 1re région.
Gallot (Henri), 1re région.
Hamery (André), 1re région.
Hovnanian (Léon), 1re région.
Jespard (Jean-Marie), 1re région.
Lamand (Jacques-Jean-Victor), 1re région.
Pellerin (Pierre-Auguste-Jean-Christian), 1re région.
Pruvost (Francis-Pierre-Marie), 1re région.
Rivière (Gérard-Aimé), 1re région.
Rosowsky (Oscar), 1re région.
Schlicklin (Jean-Marie-Georges-Jules), 1re région.
Teillet (Roland), 1re région.
Vannier (Robert), 1re région.
Wachtel (Léonie), 1re région.
Carré (Lucien-Adelson-Emile), 2e région.
Dassonville (Marcel-François), 2e région.
Debaillieul (Paul-François), 2e région.
Dubois (Charles-Albert), 2e région.
Du Couedic de Kergoaler (Hervé-Corentin), 2e région.
Duhamal (Maurice-Emile), 2e région.
Dujardin (René), 2e région.
Lada (Tadeusz-Justyn), 2e région.
Lefebvre (Ernest-Désiré-Nicolas), 2e région.
Mazabraud (Jean), 2e région.
Meheut-Ferron (Louis-Joseph), 2e région.
Rejou (Jacques-Yves-Antoine), 2e région.
Richet (Jacques-Robert-Théophile-Aristide), 2e région.
Séraphin (Henri-Joseph), 2e région.
Vimont (Henri-André-Marcel), 2e région.
Bachelier (Guy-Fernand-Aimé), 3e région.
Caillier (Jean-Bernard), 3e région.
Cassar (Henri), 3e région.
Cloître (André), 3e région.
Emmanuelli (Jean-Camille), 3e région.
Flament (Michel-Marie-Jean-Paul), 3e région.
Lecorvaisier (Paul-Louis), 3e région.
Le Saint (Yves), 3e région.
Pelleray (Jacques-Fernand), 3e région.
Pradat (Jean-Claude), 3e région.
Riou (Yves-Louis), 3e region.
Soulier (Camille-Marcel), 3e région.
Alluaume (René), 4e région.
Baranton (Pierre-Emile-Albert), 4e région.
Bordron (Henri-Augustin), 4e région.
Boutot (Jacques), 4e région.
Burg (Jean-Marie-André), 4e région.
Coirault (Michel-Pierre), 4e région.
Flasaquier (Joseph), 4e région.
Langlois (Jean-Lucien), 4e région.
Lozevis (Maurice-René), 4e région.
Monnereau (Gérard), 4e région.
Pouget (Bernard), 4e région.
Régnier (Michel-Georges-Albert-André), 4e région.
Souan (Henri-Raymond), 4e région.
Taurand (Jean-Clément-Marie), 4e région.
Tran Van Hoa, 4e région.
Varliette (Albert-Henri), 4e région.
Varnoux (Louis), 4e région.
Adam (Pierre-Henri), 5e région.
Barrioulet (Raymond-Yves-Antoine), 5e région.
Blazy (Gilbert-Elie), 5e région.
Blum (Claude-Jacques), 5e région.
Franc (Julien-Paul-Justin), 5e région.
Gauthier (Jean-Henri-René), 5e région.
Havis (Marc), 5e région.
Hamous (Georges-André-Firmin), 5e région.
Lagrange (Max), 5e région.
Layssol (Gérard-Pierre), 5e région.
Molière (Yves-Joseph-François), 5e région.
Rongau (Jean-François), 5e région.
Uthurbide (Alfred-Jean-Dominique), 5e région.
Autrand (Denis-Roger), 6e région.
Bourlon (Pierre-Louis-Paul), 6e région.
Burg (Constant), 6e région.
Cabri (Jean-Louis), 6e région.
Cavelier (André-Charles-Marie), 6e région.
Devile (Guy-Georges), 6e région.
Dorangeon (Pierre-Marcel-Gabriel), 6e région.
Frère (Claude-Henri), 6e région.
Gagnière (Ernest-Jean-Jules), 6e région.
Hinzelin (Roger-Louis), 6e région.
Karli (Pierre-Camille), 6e région.
Knittel (Henri-Joseph-Edmond), 6e région.
Landfrid (Adrien-Marie-Pierre-Etienne), 6e région.
Lavolée (Georges-Palemon-Louis), 6e région.
Lutz (Claude-Louis), 6e région.
Mongus (Marc-Pierre-François-Joseph), 6e région.
Rauber (Guy-Edmond-Louis-Marie), 6e région.
Ruch (Roger-Henri), 6e région.
Scherer (Jean-Louis-François-Xavier-Joseph), 6e région.
Serrier (Marie-Emile-Joseph), 6e région.
Simon (André-Louis-Albert), 6e région.
Sohn (Gérard-Chrétien), 6e région.
Wackenheim (Auguste-Ernest), 6e région.
Walter (Robert-Michel), 6e région.
Weissmann (Abraham), 6e région.
Weyland (Jean-Marie), 6e région.
Bardet (Claude), 7e région.
Bayet (Robert-Jean), 7e région.
Bricou (Jean), 7e région.
Calabre (Pierre-Olivier), 7e région.
Cousin (Denis), 7e région.
Fleury (Michel-Gustave-Antoine), 7e région.
Habib (Messim-Albert), 7e région.
Hage (Georges-Arsène-Gaston), 7e région.
Lavarenne (Jean-Nicolas-Charles), 7e région.
Lombard (André-Georges), 7e région.
Louis (Rémy-Marie), 7e région.
Mrafko (Arthur), 7e région.
Mulsant (Jean-Alexandre), 7e région.
Noël (Georges-Arthur), 7e région.
Vaudiaux (Michel-Jean), 7e région.
Bichet (Jean), 8e région.
Bourne (Robert-Marie-Albert), 8e région.
Chardon (Olivier-André), 8e région.
Chatard (Armand), 8e région.
Dayrieux (François), 8e région.
Ecue (Edouard), 8e région.
Giroud (Jean), 8e région.
Lamounette (Jacques-Marie-Bernard), 8e région.
Lehmann (Marcel-Sylvain), 8e région.
Levine (Jack), 8e région.
Magne (Jacques-Louis-Stéphane), 8e région.
Magnin (Jean-Régis), 8e région.
Paquet (René-Jean-Jacques), 8e région.
Reydellet (Pierre-Philippe), 8e région.
Baldy (Jean-Pierre-Marie), 9e région.
Bertrand (Claude-Albert-Emile), 9e région.
Bossuet (Paul-Philippe-Jean), 9e région.
Colonne (Gilbert), 9e région.
Dejean (Joseph-Marie-Georges), 9e région.
Héritier (Henri-Pierre), 9e région.
Imbert (Jean-Pierre-Jérôme-Léopold), 9e région.
Jean (Gilbert-Marie-Hubert), 9e région.
Lejeune (Willy-Lucien-Louis), 9e région.
Lemière (Yves-Marie), 9e région.
Tinchant (Félix-Henri-Marie-Ernest-Jacques), 9e région.

Casablanca (Adrien-Marcel), 10e région.
Deidda (Alexandre), 10e région.
Guionie (Robert), 10e région.
Muhlethaler (Bernard), 10e région.
Pouteaux (Pierre-Paul), 10e région.
Tibi (Georges-Isaac), 10e région.
Timsit (Elie), 10e région.
Aboudaram (Georges-Isaac), troupes du Maroc.
Charlas (Robert), troupes du Maroc.
Croste (Gérard-Gabriel-Louis), troupes du Maroc.
Lacroix (André-Jean-Denis), troupes du Maroc.
Lohro (Yves-Charles), troupes du Maroc.
Périe (Pierre-Jean-Antoine), troupes du Maroc.
Potier (Gérard), troupes du Maroc.
Variot (Jacques-Alexandre), troupes du Maroc.
Fouquet (Louis-Marie-Yves-Félix), troupes de Tunisie.
Maury (Yvon-Bernard), troupes de Tunisie.
Pernot (Georges-Henri), troupes de Tunisie.
Vicenti (Fernand-Simon), troupes de Tunisie.
Faron (Guy-Georges), A. E. F.

Série « B »

Sibilly (Abel-Marie-Paul), 6e région.
Chollat (Louis-Camille), 8e région.
Aprosio (Norbert-Jack), 10e région.
Guntz (Francis-Paul), 10e région.

### B. — Pharmaciens

*Pour le grade de pharmacien capitaine.*

MM. les pharmaciens lieutenants:

Boutier (Georges-Louis), 1re région.
Savare (Jean-Louis-Henri), 1re région.
Quevauviller (André-Joseph-Adrien), 1re région.
Volckringer (Jean), 1re région.
Pédron (Adrien-Eugène-Denys), 1re région.
César (René-Jean), 1re région.
Paumier (Jacques-Jean-Marie), 1re région.
Caye (Marc-Alexandre-Jean-Victor), 1re région.
Debreuille (Maurice-André), 2e région.
Harou (Jean-Jules-Désiré), 2e région.
Bourdon (Maurice), 2e région.
Blasselle (Jean-Augustin), 2e région.
Callleret (Bernard-Henri-Paul-Joseph), 2e région.
Herbaux (André-Pierre-Joseph), 2e région.
Mazé (François-Marie), 3e région.
Lefebvre (Jean-Léon-Edmond), 3e région.
Brisset (Robert-Henri-Pierre), 3e région.
Szersnovicz (Gabriel-Marie-Roland-Charles), 4e région.
Bedjai (Jacob-Gilbert), 4e région.
Riboulleau (Joseph-Albert-Germeuil), 4e région.
Michaud (Jean-Alphonse), 4e région.
Léger (André-Adrien-Fernand), 4e région.
Guillon (André-Gérard-Gustave), 4e région.
Maugen (Jean-Louis-Charles), 5e région.
Rongieron (Jean-Paul-Elie), 5e région.
Faller (Jean), 6e région.
Henny (Maurice-Lucien-Marie), 6e région.
Boiseau (Paul-René-Lucien), 7e région.
Pasquet (Robert-Georges), 7e région.
Coulon (Jacques-Albert-Eugène), 7e région.
Bardiaux (Jean-Marius), 8e région.
Malga (Rober-Julien-Marius-Augustin), 8e région.
Ourceyre (Etienne-Jean-Marie), 8e région.
Fdida (Henri-Messaoud), 9e région.
Raybaut (Marcel-Yves-Gilbert-Félix-Marie), 9e région.
Santoni (Georges-Emile-Julien), 9e région.
Houdard (Jean-Gabriel-Marie-Joseph), 9e région.
Sultan (Edouard-Charles-Chaloum), 10e région.
Olivier (Antoine-Michel-Gabriel), 10e région.
Giacomini (Flavien-Jean-François), 10e région.
Schneider (Emile-Eugène), troupes du Maroc.
Chapuis (Roger-Gaston), Allemagne.

*Pour le grade de pharmacien sous-lieutenant.*

MM. les pharmaciens aspirants:

Broc (Pierre-Romain), 1re région.
Debris (Pierre-Georges-André), 1re région.
Delaveau (Pierre-Georges), 1re région.
Delaville (Jean-Maurice-Georges), 1re région.
Detrait (Jacques-Marie-Armand), 1re région.
Dreyfuss (Claude-Benoît-Maurice), 1re région.
Edouard (Pierre-Paul-Joseph), 1re région.
Feibel (René-Auguste-Charles), 1re région.
Jouan (Roger-Gabriel-Louis-Marie), 1re région.
Massenat-Deroche (Bernard-Antoine-Lionel), 1re région.
Paul (Michel-Jean), 1re région.
Pons (André-Lucien-Adrien), 1re région.
Pouchol (Jacques-Maurice), 1re région.
Tresse (Jacques-René-Raymond), 1re région.
Bienfait (Jacques-Lucien), 2e région.
Blas (Jean-Arthur-Alcide), 2e région.
Chaila (Norbert-Auguste-François), 2e région.
Colpaert (Gilbert-Louis), 2e région.
Demarest (Pierre-Joseph-Désiré-Gérard), 2e région.
Domange (Marcel-René-Alfred), 2e région.
Guffroy (Pierre-Gaston), 2e région.
Lepelletier (Michel-Pierre-Joseph), 2e région.
Picot (Jean-Albert), 2e région.
Demellier (Jean-Alfred-Camille), 3e région.
Eho (Georges-Félix), 3e région.
Herisset (Henri-Jules-Benjamin), 3e région.
Lautredou (Henri), 3e région.
Riou (Roger-Alain-François), 3e région.
Cathalifaud (Henri), 4e région.
Darrioumerle (Jacques), 4e région.
Delumeau (Gaston-Fernand), 4e région.
Doreau (François-Edouard), 4e région.
Douence (André-Camille), 4e région.
Gorbier (Robert-Jean), 4e région.
Lefebvre (Jacques-Francis), 4e région.
Navarre (André), 4e région.
Bertrand (Paul-Louis-Fernand), 5e région.
Cazaoulou (Gérard-Albert-Pierre), 5e région.
Dupont (André), 5e région.
Galibert (Georges-Paul), 5e région.
Loubes (Roger-Gaston), 5e région.
Pages (Raymond-Jean-Julien-Eugène-Marie), 5e région.
Piquemal (René), 5e région.
Suzanne (Jean), 5e région.
Teissère (Albert-Marie-Jean-Louis), 5e région.
Barbier (Georges-Marie-Victor), 6e région.
Busser (Joseph-Emile-François), 6e région.
Darrey (Jean-Marie), 6e région.
Le Juste (Jacques-Louis-Clément), 6e région.
Musquar (Roland-Raymond-Camille-Emile-Marie-Joseph), 6e région.
Perarnau (Gérard-Joseph), 6e région.
Duverne (René-François), 7e région.
Gay (Louis-Marie-Félix), 7e région.
Mazurier (Marcel-Jacques), 7e région.
Née (Henri-Raymond), 7e région.
Raymond (René-Marie-Gilbert), 7e région.
Richard (Pierre-Paul-Jean), 7e région.
Berger (Jean-Albin), 8e région.
Chevalley (Jean-Pierre-Gabriel), 8e région.
Ostrowsky (Roger-Elie), 8e région.
Cavalier (Bernard), 9e région.
Ferrandi (Pierre-Gratien), 9e région.
Gaillard (André-Jean-Marie), 9e région.
Gros (Jean), 9e région.
Lalaurie (Marc-Jean-Antoine), 9e région.
Latourelle (Gérard-Charles-Auguste), 9e région.
Menardo (Paul), 9e région.
Detroy (Roland-Guy), 10e région.
Guedj (Léon-Armand), 10e région.
Malaizé (René), 10e région.
Mounot (Pierre-André), 10e région.
Sonigo (Jacques-Charles-Lionel), 10e région.
Tillot (Michel-Ernest), 10e région.
Bernard (Jacques-Georges-Joseph), troupes du Maroc.
Domart (Claude-Paul), troupes du Maroc.
Domart (Georges-Paul), troupes du Maroc.
Asclipe (Jean-Yves-Louis-Gustave), troupes de Tunisie.
Bourroux (André-Claude-Aimé), A. E. F.

### C. — Dentistes

*Pour le grade de dentiste capitaine.*

MM. les dentistes lieutenants:

Desmé (Marie-Charles-Emmanuel-André), 1re région.
Rousset (Roland-Jean-Roger), 1re région.
Jolivet (Maurice-Jean), 1re région.
Stepanian (Jean-Ohannès-Vahrane), 1re région.
Clabault (Jacques-Fernand), 1re région.
Druo (Jean-Jacques), 1re région.
Dehamme (Michel-Henri-Ernest-Emile), 2e région.
Billet (Roger-Zacharie-Marie), 3e région.
Gueller (Guillaume), 4e région.
Varona (Marcel), 5e région.
Delmas Camille), 5e région.
Petit (Claude-Henri-Jacques), 6e région.
Ronga (Gaston-Pierre), 6e région.
Genton (Robert-Louis-Albert), 7e région.
Merle (Marcel-Adrien-Emile), 7e région.
Durand (René-Lucien), 8e région.
Aulagne (André-Louis), 9e région.
Guerrini (Charles-Jean-François), 9e région.
Lantier (Paul-Etienne), 9e région.
Baron (Paul), 10e région.
Galinier (René), 10e région.
Bricheteau (Etienne-Abel-Augustin-Robert), troupes du Maroc.

*Pour le grade de dentiste sous-lieutenant.*

MM. les dentistes aspirants:

Bonnet (Henri-Paul-Fernand), 1re région.
Bracquart (René-Victor-Auguste), 1re région.
Dechambre (Jean-Eugène-René), 1re région.
Fromentin (Robert-Gabriel), 1re région.
Goulois (Michel-René-Henri), 1re région.
Haon (Michel-Jean-Marcel), 1re région.

Janton (Raymond-Maurice-Paul-Laurent), 1re région.
Kaïoun (Pierre-Aaron), 1re région.
Lebras (Roger), 1re région.
Perruchot (Jean-Charles), 1re région.
Remond (Jean-Claude), 1re région.
Schuster (Gilbert), 1re région.
Toutain (Claude-Maurice-Jules), 1re région.
Vurpillat (Roland-Bernard-Charles), 1re région.
Banti (Max-Syrho-Pierre), 2e région.
Cauche (Charles-Lucien-Alfred), 2e région.
Deregnaucourt (Gérard-Jean), 2e région.
Musy (Paul-Jean-Joseph), 2e région.
Nicolle (Jacques), 2e région.
Paindavoine (Francis-Paul-Charles Joseph), 2e région.
Truffault (Augustin-Raymond), 2e région.
Gruget (Paul-Marie-Louis), 3e région.
Nedelec (Jacques), 3e région.
Travers (Constant-Marie), 3e région.
Billès (Pierre-Georges), 4e région.
Castaing (Roger), 4e région.
Drouin (Georges-Auguste-Charles), 4e région.
Dupuy (Georges-Louis), 4e région.
Fabaron (Jean-Pierre), 4e région.
Léger (Jean-Guy), 4e région.
Verdier (Jean), 4e région.
Armangau (Louis-Léon-Robert), 5e région.
Berges (Pierre-Paul-Camille), 5e région.
Boivert (Jean), 5e région.
Grand (Denis-Marie-Germain), 5e région.
Lalot (Jean-Camille), 5e région.
Male (Georges-Bonaventure-Augustin), 5e région.
Bayer (Charles-Louis), 6e région.
Brom (Bernard-Marcel-Robert), 6e région.
Bubendorf (Edouard-Antoine-Joseph), 6e région.
Franck (Jean-Paul), 6e région.
Freymann (Joseph-Marie-Robert), 6e région.
Freymann (Louis-Henri-René), 6e région.
Goustille (Gérard-Hubert-Gustave), 6e région.
Grimault (Jean-Claude-Lucien), 6e région.
Heitz (Freddy), 6e région.
Kussmaul (Georges), 6e région.
Meyer (Bernard-Jacques), 6e région.
Monsche (Frédéric-Armand), 6e région.
Offerlé (Joseph), 6e région.
Quenot (André-Jean-Charles), 6e région.
Seingry (Georges-André-Félicien-Nicolas), 6e région.
Spitsnagel (Louis-Joseph-Marie), 6e région.
Bellet (Michel-Maurice), 7e région.
Clerc (Jean-Charles), 7e région.
Etiévant (Michel-Henri-Charles), 7e région.
Faurion (Jacques-Louis-Marie), 7e région.
Taillefer (Roger-Ferdinand-Irénée), 7e région.
Viry (Bernard-Philippe-Lucien), 7e région.
Voyement (Robert-Gabriel-Henri), 7e région.
Barriol (Robert-Marcel), 8e région.
Beaussier (Jacques-Adolphe-Léon), 8e région.
Delaquaise (Pierre-Jean-Simon), 8e région.
Dumont (Jacques-Marcel-Roger), 8e région.
Guillot (Maurice-Hippolyte), 8e région.
Théoule (Georges), 8e région.
Caroly (Guy-Gilbert-René), 9e région.
Chauveau (Jean-Emile-Adrien), 9e région.
Fayolle (Roger), 9e région.
Issartel (Sylvain-Jean-Marie), 9e région.
Martini (Paul-François), 9e région.
Mselati (André), 9e région.
Roche (Lucien-Eugène), 9e région.
Domingues (Georges-Marcel), 10e région.
Gobbe (René-Marcel), 10e région.
Gil (André-Emile-Irénée), 5e région.
Cannepin (Roger-Emile-Paul), troupes de Tunisie.
Chevreau (Robert-Georges), 1re région.
Marmuz (Léon-Joseph), 9e région.
Bordereau (Pierre-Emile), 1re région.
Roger (Marcel-Albert), 6e région.
Lartigue (Gabriel-Aristide-Louis) 4e région.
Ouvrier-Bonnaz (Paul-Louis-Michel), 4e région.
Duchalard de Taveau (André-Marie-Joseph), 1re région.
Lottin (Paul-René), 3e région.
Bru (Jean-Marie-Claude), 1re région.
Cornet (Jean-Marie-Emilien), 1re région.
Borrel (André-Jean), 5e région.
Briand (Emile-Jean-Marie-Joseph), 3e région.
Renard (Pierre-Gaston-Joseph), 3e région.
Dupont-Dutilloy (Yves-André), 4e région.
Chappuz (Georges-Louis), 3e région.
Letroteur (Roger-Charles), Afrique occidentale française.
Marcillaud (Jean-François), 4e région.
Gilles (Georges-Clément), 10e région.
Duroch (Pierre), 6e région.
Gorette (Yves-Charles), 3e région.
Joubert (Louis-Marcel), 8e région.
Arrighi (René-Clément-François), Afrique occidentale française.

D. — VÉTÉRINAIRES

*Pour le grade de vétérinaire capitaine.*

MM. les vétérinaires lieutenants:

Savary (Raymond-Marc), 9e région.
Perin (Maurice-Arthur-André), 3e région.
Pic (Georges-Auguste), 9e région.
Cornic (Raymond-Marie), 3e région.
Prat (Pierre-Jacques), 8e région.
Baude (Raymond-Michel-Séraphin), 9e région.
Montel (Joseph-Henri), 8e région.
Bernard (Roger-Emilien-Marcel), 4e région.
Baras (Laurent-Isidore-Marie), 2e région.
Jezequel (Michel-François-Julien-Marie), 3e région.
Beaumez (Marcel), 2e région.
Herault (Marcel-Charles-Emile), troupes du Maroc.
Moreau (Marcel-Olivier), 7e région.
Brocard (Anthony-Stéphane-Alphonse), 8e région.
Druillet (Jean-Baptiste-Gérard), troupes du Maroc.
Petit (Jean-Maurice), Afrique occidentale française.
Mignot (Fernand), 10e région.
Preneron (Jean-Jules-François), 4e région.
Baudeau (Paul-Emile-Henri), 1re région.
Labruyère (Emile-Théophile-Louis-Auguste), 2e région.
Milliere (Maurice-Gabriel), 6e région.
Pinteaux (Marc-Eugène-Gabriel), 2e région.
Monet (Pierre-Gustave-Claude), 6e région.
Viscontini (Victor-Dominique), 10e région.
Delamire (Maurice-Fernand), 1re région.

*Pour le grade de vétérinaire sous-lieutenant.*

MM. les vétérinaires aspirants:

Morel (Pierre-Claude), Afrique occidentale française.
Henry (Michel-René), 1re région.
Fuchs (Jean-Bernard), 1re région.
Gamichon (Maurice-Robert), 1re région.
Gueraud (Claude), 1re région.
Manet (Claude-Jules-Louis), 1re région.
Scherer (Charles-Louis), 1re région.
Chateau (André-Pierre), 1re région
Pelter (Charles-Francis), 1re région.
Vives (Raymond-Pierre-René), 1re région.
Triau (André-Pierre), 1re région.
Dauvois (Jacques-Louis-Maurice), 1re région.
Mondine (Pierre-Antoine-Léopold), 1re région.
Bodet (Marie-Louis-Etienne), 1re région.
Fulminet (Marcel-Jules), 1re région.
Prunet (Paul-Raymond), 1re région.
Bassignac (Marc-Justin), 1re région.
Delannoy (Jean-Omer-Edouard), 1re région.
Petit (André-Marie-Antoine), 1re région.
Proux (Pierre-Georges-Henri), 1re région.
Leprevost (Gustave-Constant-Louis), 1re région.
Roure (Georges-Léon), 1re région.
Moreau (Henri-Paul-Marie), 1re région.
Siry (Jean-Raymond), 1re région.
Lefèvre (André-Romain-Gaston), 2e région.
Odoux (Maurice-René-Edouard), 2e région.
Decroix (Jacques-Israël-Désiré-Henri-Léopold), 2e région.
Fay (Roger-Jean), 2e région.
Davaine (Jean-Emile-Auguste), 2e région.
Agnet (Paul-Henri-René), 2e région.
Pamelard (Henri-Alexandre-Joseph), 2e région.
Bruneel (Pierre-Emile-Léon), 2e région.
Bochard (Lucien-Maxime-Adrien), 2e région.
Colin (André-Pierre-Edouard), 2e région.
Poggioli (Charles-Armand), 2e région.
Bertrand (André-Victor), 2e région.
Robert (Jean-Auguste-Edouard), 2e région.
Liossis (Constantin), 2 région.
Delannoy (Roger-Séverin-Rémy), 2e région.
Lefebvre (Emile-Henri-Oscar), 2e région.
Wacheux (Gérard-Henri-Xavier), 2e région.
Droulers (Jean-Marie-Paul), 3e région.
Le Gouil (Marcel-René-Jean), 3e région.
Le Guedard (Jean-Célestin-Marie), 3e région.
Fogel (Robert-Yves-Louis), 3e région.
Lombardie (Pierre-Léopold), 3e région.
Saliou (Jean-Michel), 3e région.
Chalard (Pierre-Georges), 3e région.
Pennec (Alain-Primel), 3e région.
Loisel (Serge-Auguste-Pierre-Emile), 3e région.
François (Jacques-Louis-Joseph), 3e région.
Constantin (André-Clément-Marie), 3e région.
Bouvier (Henri-Constant-Auguste-Edouard), 3e région.
Quentel (Joseph-Pierre-Marie), 3e région.
Derouineau (Louis-René-Alexandre), 3e région.
Viala (Maurice-Basile-Lucien-Edmond), 3e région.
Beziau (Pierre-Jean Guy), 3e région.
Deneckere (André-Frédéric-Etienne), 3e région.
Lapeyre (Jacques-Désiré-Jean), 3e région.
Sottier (Pierre-Jean-Guy), 4e région.
Robin (Pierre-Fernand-Marcel), 4e région.
Cardinaud (Michel-Barthélémy-Gustave), 4e région.
Tremouilhe (François-Pierre), 4e région.
Chapus (Marcel-Maurice-Germain), 4e région.
Delpech (Pierre-Louis-Auguste), 4e région.
Tesseron (Marc-Henri), 4e région.

Ronfaut (Jean-Camille-Henri), 6e région.
Bellanger (François), 6e région.
Pesnel (Michel-Louis-André), 6e région.
Zimmer (Daniel-Frédéric), 6e région.
Girardin (Roland-Michel-Odile), 7e région.
Rodot (Michel-Pierre), 7e région.
Devillard (Jean-Paul), 7e région.
Tissot (Michel-Pierre), 7e région.
Fade (Jean-François-Charles), 7e région.
Obligi (Serge-Armand), 7e région.
Panisset (René-Jean-Auguste), 8e région.
Perrier (Albert-François), 8e région.
Bert (Jean-Paul), 8e région.
Valentin (Francis-Henri-Marie), 8e région.
Jamet (Jean-André), 8e région.
Armand (Roger-Alexis), 8e région.
Morel (François), 9e région.
Gadeceau (Georges-Gustave), 9e région.
Dumoutet (Edouard-Emmanuel-Georges), 9e région.
Bergougnoux (Michel-Elie), 9e région.
Chuvin (Gabriel-Félix), 10e région.
Magron (Pierre-André-Edouard), 10e région.
Serrano (Pierre-Antoine), 10e région.
Grenier (Jean-Pierre-Fernand), 10e région.
Martin (Raymond), 10e région.
Baraye (Jacques-Pierre-Marcel), Maroc.
Loquerie (Robert-Roland), troupes de Tunisie.
Delbreuve (Guy-Moïse-André), A. O. F.
Balezo (Pierre-Germain-Roger), A. O. F.
Imbier (Pierre), A. O. F.
Calvet (Henri-Edouard), A. O. F.
Ficquet (Guy-René), A. O. F.
Burg (Jean), Madagascar.
Bouvresse (Jean-Bernard), Madagascar.
Bonnabaud (Robert-Antoine), Madagascar.

E. — Officiers d'administration

*Pour le grade de capitaine d'administration.*

MM. les lieutenants d'administration:

Jefroykin (Jules), 1re région.
Bellanger (Raymond-Hubert-Victor), 1re région.
Murat (Louis-Pierre), 1re région.
Reiss (André-Léopold-Léon), 1re région.
Julien (Pierre-Léon-Louis), 1re région.
Bakès (Henri-Jules), 1re région.
Blondelet (Jean-Emile-Louis), 1re région.
Rigot (Roger-Ernest-Marie), 1re région.
Jardillier (François), 1re région.
Armengaud (Edmond-Joseph-Henri), 1re région.
Darsa (Robert), 1re région.
Fauvert (Louis-Robert), 1re région.
Le Veel (André-Ernest), 1re région.
Perrin (André-Joseph), 1re région.
Letellier (André-Eugène-Clément), 2e région.
Delvigne (Julien-Jean-Henri), 2e région.
Frenois (Pierre-Emile-Ernest), 2e région.
Lefever (Roger-Charles-Stanislas-Cornil), 2e région.
Garet (Louis-Adolphe), 2e région.
Salver (Jean-Gaston), 2e région.
Vossart (Victor-Achille), 2e région.
Veillard (Marcel-Auguste), 3e région.
Rothacker (Jean-François-Jules-Serge), 3e région.
Baudry (Philippe-Ignace), 3e région.
Grelaud (André-Jean-Baptiste), 4e région.
Bouquillard (Jean-Marie), 4e région.
Ancel (Robert-Louis), 4e région.
Mathieu (Paul-Benjamin), 4e région.
Delage (André-Emile-Henri), 4e région
Ducasse (Jean-Paul), 4e région.
Gaubert (Marius-Louis), 5e région.
Aymard (Romain), 5e région.
Delpech (André-Alfred-Louis), 5e région.
Estagerie (Louis-Léon-André), 5e région
Teulé (Jean-Marie-David-Vital), 5e région.
Mouchard (Henri-Jérôme-Julien-Théogène), 5e région.
Sorre (Bernard-Marie), 5e région.
Lefrançois (Henri-Georges), 6e région
Schmit (Ferdinand-Nicolas-Louis), 6e région.
Marchand (Lucien-Gustave), 6e région.
Donseau (André-François), 7e région.
Gloriod (Gaston-Marie-Edmond), 7e région.
Plissonnier (Louis-Auguste), 8e région.
Blanc (Lucien-Anna), 8e région.
Labadens (René-Louis-Joseph), 8e région.
Jeandet (Daniel-Jacques-Aimé), 8e région.
Raisin (Georges-Claude-André), 8e région.
Pontier (Pierre), 9e région.
Loubert (Emile), 9e région.
Fleck (Pierre-Marie), 9e région.
Larrieu (Max-François-Marie), 9e région.
Pignard (Roger-Etienne), 9e région.
De Félix (Jean-Fernand), 10e région.
Bourgeois (Pierre-Jean), 10e région.
Bron (Clément-Henri-Auguste), 10e région.
Adad (Jules), 10e région.
Hanin (Henri-Marie-Gabriel), troupes du Maroc.
Cogniart (Paul-Jean-Alexandre), troupes du Maroc.

*Pour le grade de sous-lieutenant d'administration.*

MM. les sous-officiers, titulaires du certificat d'aptitude au grade de sous-lieutenant d'administration:

Cocogne (Robert-Joseph), 1re région.
Loubet (Bernard), 1re région.
Marsault (Gérard), 1re région.
Aulotte (Robert), 2e région.
Deleplage (Henri-Jules-Edouard-Maurice), 2e région.
Descamps (Jean-Maurice-Henri), 2e région.
Vincent (Jacques-Octave), 2e région.
Hemps (Gérard), 3e région.
Souqières (Maurice-Gilbert), 3e région.
Chabot (Marcel-Pierre-Clément), 4e région.
Martin (Jean-Louis-Jules-Victor), 7e région.
Jimeno (Georges-Fernand), 10e région.

Les officiers de réserve inscrits au tableau d'avancement seront invités, par l'autorité qui les administre, à se présenter devant un médecin militaire en vue de faire constater leur aptitude à faire campagne. Les intéressés ne feront pas l'objet de promotions si cette aptitude n'a pas été constatée dans un délai de deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* du présent tableau.

## MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

### Montant de la prime payable aux porteurs d'obligations Electricité de France 6 p. 100 1957 de la série amortissable le 10 janvier 1958.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 57-1 du 3 janvier 1957 relatif aux conditions d'emprunts à émettre par Electricité de France;

Vu l'arrêté du 3 janvier 1957 autorisant Electricité de France à émettre un emprunt obligataire à prime, et notamment son article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant de la production totale d'énergie électrique en France exprimé en millions de kilowattheures s'est élevé à 53.829 en 1956 contre 49.627 en 1955.

Le montant de la prime payable aux porteurs d'obligations Electricité de France 6 p. 100 1957 de la série amortissable le 10 janvier 1958 est fixé à 1.100 F par obligation de 20.000 F conformément aux dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 3 janvier 1957.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

*Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du Trésor,*
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
FRANÇOIS DELHOMME.

### Cabinet du secrétaire d'Etat au budget.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret modifié n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 novembre 1957 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat au budget:

*Chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat.*

M. Billard, payeur général de la Seine.

*Conseillers techniques.*

M. Etienne Léger, inspecteur des finances.
M. Jean Mascard, administrateur civil au ministère des finances.

*Chef de cabinet.*

M. Jean-Luc Granier, administrateur civil au ministère des finances.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 12 novembre 1957.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

JEAN-RAYMOND GUYON.

### Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 20 novembre 1957, les inspecteurs élèves des impôts dont les noms suivent ont été nommés inspecteurs adjoints des impôts, avec effet du 1er novembre 1956, et titularisés dans ce grade à compter de la même date:

MM. Delsol (Christian), Le Bris (Jean), Dalles (Roger), Druhel (Pierre), Compan (Claude), Donzel (Claude), Mme Briand (Renée), MM. Lepincon (Camille), Grillot (Jean-Jacques), Zambaux (Frédéric), Guillaume (Roger), Belorgey (Pierre), Martin (Eric), Mme Longueville (Jacqueline), MM. Marty (Raymond), Potier (Aimé), Le Gal (Pierre).

### Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 21 novembre 1957, M. Elie (Pierre), élève administrateur, a été nommé dans les cadres de l'institut national de la statistique et des études économiques, aux grade et échelon ci-après, pour servir dans les territoires d'outre-mer:

Administrateur de 3e classe, 6e échelon (cadre normal) (à compter du 1er novembre 1957).

### Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté du 20 novembre 1957, MM. Bazin (Maurice-Jacques), Coullet (Jean-Paul-Frédéric), Cornil (Fernand-Gérard-Lucien) et Lannegrace (Jean-Paul-Charles-Claude), élèves sortis de l'école polytechnique en 1957 et classés dans le service des manufactures de l'Etat, ont été nommés ingénieurs élèves à l'école d'application des manufactures de l'Etat, avec effet du 1er octobre 1958.

### Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 4 novembre 1957, M. Guyon (Guy), chef de service du Trésor de 1re classe (1er échelon), est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans pour exercer les fonctions d'agent comptable de l'office des étudiants d'outre-mer.

Le présent arrêté a son effet à compter du 16 avril 1956.

## POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

### Comité consultatif de règlement amiable des marchés du secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du 20 novembre 1957, la composition des deux sections du comité consultatif de règlement amiable est modifiée comme suit:

1° *Section Postes. — Personnel. — Service social.*

Membres titulaires.

M. Desmarais, directeur adjoint à la direction générale des postes.
M. Tournier, administrateur à la direction du personnel.
Un représentant de la profession intéressée.

Membres suppléants.

M. Vanet, administrateur à la direction générale des postes,
M. Gleize, administrateur à la direction du personnel.
Un représentant de la profession intéressée,

2° *Section Télécommunications. — Bâtiments et transports. Caisse nationale d'épargne. — Chèques postaux et articles d'argent.*

Membres titulaires.

M. Chovet, ingénieur général à la direction générale des télécommunications.
M. Moine, ingénieur général à la direction des bâtiments et des transports.
Un représentant de la profession intéressée.

Membres suppléants.

Mme Bichon, administrateur à la direction générale des télécommunications.
M. Etoc, administrateur à la direction des bâtiments et des transports.
Un représentant de la profession intéressée.

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### Ouverture d'un centre régional d'éducation physique et sportive.

Par arrêté du 16 octobre 1957, il est ouvert dans l'académie de Nancy un centre régional d'éducation physique et sportive rattaché administrativement au centre régional d'éducation physique et sportive de Strasbourg.

### Conseil d'administration de l'institut national des sciences appliquées de Lyon.

Par arrêté du 16 octobre 1957, sont nommés membres du conseil d'administration de l'institut national des sciences appliquées de Lyon:

M. Douin, doyen de la faculté des sciences de l'université de Lyon.
M. Hirsch, commissaire général au plan de modernisation et d'équipement.
M. Lombard, directeur général de la société Rhodiaceta.
M. Kirrmann, directeur adjoint de l'école normale supérieure.
M. Peres, doyen de la faculté des sciences de l'université de Paris

### Institut d'étude du développement économique et social de l'université de Paris.

Par arrêté du 19 novembre 1957, sont nommés membres du conseil d'administration de l'institut d'étude du développement économique et social de l'université de Paris:

M. d'Arboussier, avocat.
M. Raymond Aron, professeur à la faculté des lettres de Paris.
M. Braudel, professeur au Collège de France.
M. Giguet, directeur général adjoint d'Electricité de France.
M. C. A. Julien, professeur à la faculté des lettres de Paris.
M. Longchambon, ancien ministre, professeur à la faculté des sciences de Lyon, président du conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique.
M. André Philip, ancien ministre, professeur à la faculté de droit de Paris.
M. Rossin, directeur de l'agriculture au ministère de la France d'outre-mer.

### Liste des élèves des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers ayant obtenu le diplôme d'ingénieur ou le certificat d'ancien élève (promotion 1953-1957).

Par arrêté en date du 13 novembre 1957, ont obtenu le diplôme d'ingénieur ou le certificat d'ancien élève les élèves dont les noms suivent (promotion 1953-1957):

DIPLÔME D'INGÉNIEUR AVEC MENTION

*Médaille d'or.*

1 Clavelloux (Noël).
2 Morgand (Jean-Paul).
3 Le Corviger (Philippe).
4 Guinot (Maurice).
5 Samain (Pierre).

*Médaille d'argent.*

6 Donnadieu (Gérard).
7 Reb (Michel).
8 Grès (Jean-Pierre).
9 Vannier (Jean).
10 Rény (Jean-Claude).
11 Larue (Henri).
12 Régneault (Marcel).
13 Valluy (Robert).
14 Joly (Robert).
15 Hassenfratz (Georges).
16 Courtois (Michel-Léon).
17 Garnier (Léon).
18 Gatellier (Roland).
19 Prost (Robert).
20 Huraux (Guy).
21 Raoult (Jean).
22 Snyckerte (Jean).
23 Mortelier (Gérard)
24 Courtois (Jacques).
25 Ménard (Alain).
26 Archer (Jacques).
27 Lefèvre (Lucien).
28 Jullien (Georges).
29 Arnéodo (Pierre).
30 Lamare (Daniel).
31 Guillemin (Michel).
32 Delombre (Jacques).
33 Poirier (Jean-Claude).
34 Delettre (Roland).
35 Perraut (Bernard).
36 Hervé (Maurice).
37 Martin (Jean).
38 Sélier (Claude).
39 Laurencin (André).
40 Pagnon (Robert).
41 Billat (Georges).
42 Béguet (Charlie).
42 Lemaître (Jean).
44 Guignabodet (Jean).
45 Fléchet (Antoine).
46 Bonnelle (Pierre).
47 Rampillon (André).
48 Bainville (Michel).
49 Fourré (Jean).
50 Carbonneaux (Jean)
51 Durione (Claude).
52 Hébant (François).
53 Fermé (Michel).
54 Bertrand (Claude).
55 Daudu (Jean-
56 Marchand (Jean).

DIPLÔME D'INGÉNIEUR

57 Cliquet (Michel).
58 Monguillet (Jean).
59 Grégoire (Jean-Claude).
60 Croguennec (Jean).
61 De Cougny (Jack).
62 Roques (Robert).
63 Chabanas (Claude).
64 Coste (Pierre).
65 Pétri (Ernest).
66 Gros (Pierre).
67 Chevrot (Robert).
68 Klein (Roger).
69 Ripouteau (François).
69 Quilbé (Jean).
71 Langot (Michel).
71 Marchand (Claude).
73 Denis (Yves).
74 Dupré (Jean-Pierre).
75 Meaudre (Marc).
76 Lefèbvre (Pierre-René).
77 Desse (Jean).
78 Quiquand (Jean-Paul).
79 Briolat (Jean-François).
80 Milhomme (Albert)
81 Bronicki (Lucien).
82 Baas (Christian).
83 Eyrard (Pierre).
84 Duthil (Jean).
84 Pédenaud (Marcel).
86 Rapin (Jacques).
87 Lourdin (Henri).
88 Salvat (Jean).
88 Sémanaz (Daniel).
90 Barbé (Jacques).
91 Douvier (Jean).
91 Touron (Jean-Claude).
93 Gandrey (Lucien).
94 Abonnel (Lucien).
95 Thuillier (Michel).
96 Philippe (Marcel).
97 Hamard (Jean-Claude).
98 Borrelly (Albert).
99 Peyraud (Bernard).
100 Vincent (Henri).
101 Bouget (Jacques).
102 Tétard (Michel).
103 Wiels (Michel).
104 Venot (Jean).
105 Naudin (Paul).
106 Bucher (Claude).
107 Mercier (Robert).
108 Forey (Jean-Paul).
109 Moinard (Henri).
110 Auguste (Gérard).
111 Gineste (Guy).
112 Bouteiller (Christian).
113 Coppel (Georges).
114 Quichaud (Claude).
115 Chanliau (Jean).
116 De Tiesenhausen (Basile).
117 Sève (Claude).
118 Lallement (Jean).
119 Rolland (Jean).
120 Lechat (Pierre).
121 Stenzel (Christian).
122 Breton (Paul).
123 Aubret (Robert).
123 Bouchet (Roland).
125 Prieur (Jean-Pierre).
126 Pérona (Maurice).
127 Gauthier (Michel)
127 Hirigoyen (Bernard).
129 Meignan (Bernard).
130 Coulon (Jules).
131 Védère (Jacques).
132 Moyaux (Alain).
133 Pipon (Yves).
134 Hartmann (Michel).
134 Royer (Michel).
136 Roux (Aimé).
137 Démurget (Henri).
137 Eychenne (Bernard).
139 Royer (Jean).
140 Ruche (Francis).
141 Cholle (Pierre).
142 Berthoiet (Guy).
142 Paris (René).
142 Thorry (Alain).
145 Chauvin (Pierre).
146 Champigny (Claude).
147 Laurent (Xavier).
147 Stankievitch (Jean).
149 Paris (Claude).
150 Helbec (Alain).
151 Chèze (Bernard).
152 Bruyot (Louis).
153 Delbos (Pierre).
154 Millenet (Diéter).
155 Truchaut (Pierre).
156 Fablet (Gilbert).
157 Lefort (Robert).
158 Astell (Claude).
158 Delva (Jacques).
160 Dejoux (Gilbert).
161 Bliard (Gaston).
162 Chardonneau (Joël).
163 Roth (Michel).
164 Duchevet (François).
165 Brignon (Paul).
166 Lambéret (Roger).
167 Chaudot (Gérard).
168 Moulot (Jacques).
169 Hanau (Paul).
170 Robin (Michel).
171 Margossian (Rolland).
172 Filiatre (Roger).
173 Pinteau (Bernard).
174 Torré (Jean).
175 Chevalier (Pierre).
176 Courtois (Michel).
177 Lavergne (Pierre).
178 Charriot (Jean-Claude).
179 Martin (Jacques).
180 Drot (Henri).
180 Liefroid (Serge).
180 Suarez (Manuel).
183 Démousseau (André).
183 Galeau (André).
185 Dufay (Lucien).
186 Demoisy (Philippe).
186 Moreau (Jean-Paul).
188 Toutin (Pierre).
189 Bouilly (Roland).
190 Pélissier (Yves).
191 Achard (Jean).
192 Chavin (Jean-Louis).
193 Goulard (Paul).
194 Calmon (Jean-Claude).
195 Vallet (Jean).
195 Bonanséa (Gustave).
197 Combeau (Guy).
198 Laucournet (Robert).
199 De Ferran (Max).
200 Le Moign (Jacques).
201 Schoemaeker (Yves).
202 Minard (Pierre).
203 Manuel (Pierre).
204 Michel (Claude-M.).
205 Babin (Maurice).
206 Lefebvre (Pierre).
207 Donarié (Robert).
208 Logaza (Louis).
209 Flamant (Lionel).
210 Lavaud (André).
211 Degand (Yvon).
211 Roberge (Georges).
213 Bertin (Philippe).
214 Busselet (Jean-Claude).
215 Rouzic (René).
216 Moreau (Pierre).
217 Reynier (Bernard).
218 Lavaud (Claude).
218 Villacampa (Christian).
220 Chamaillard (Jean-Claude).
221 Lundy (Claude).
222 Palomo (Georges).
223 Foucaud (Jean-Claude).
224 Fusier (Michel).
225 Cluzan (Pierre).
226 Chappat (Ghislain).
227 Meleux (Jean).
228 Simonnot (Maurice).
229 Lacaze (Bernard).
230 Marquet (Michel).
231 Boyer (Jean-Jacques).
231 Huez (Jean-Marie).
233 Fournier (Claude).
233 Ollivier (Marcel).
235 Frère (Michel).
236 Peyrelong (René).
237 Ott (Pierre).
238 Mauler (Marc).
239 Bouquerel (Walter).
240 Fourneau (Michel).
241 Mesmacque (Henri).
242 Delay (Jean).
243 Bénazet (Jean).
244 Vrillon (Bernard).
245 Rosaz (Guy).
246 Hinault (Pierre).
247 Bonnet (Georges).
247 Espagne (Germain).
249 Fraisse (Georges).
250 Muffang (Jacques).
251 Braconnier (Robert).
252 Ballas (Michel)
253 Miens (André).
253 Palenstijn (Gérard).
255 Thévenin (Jacques).
256 Princelle (Luc).
257 Pruniaux Simon (Gaston).
258 Hoffmann (Yves)
259 Michel (Claude).
260 Delmas (Calixte).
260 Lamy (Jacques).
262 Féru (Jean).
263 Granier (Pierre).
264 Pérot (Georges).
265 Amagat (Georges).
265 Cambien (André).
267 Boyer (Jean-Marcel).
268 Durandeau (Jacques).
269 Bayard (Joël).
270 Gillardeau (Marcel).
271 Joly (Claude).
272 Béchet (Jean).
273 Mozes (Claude).
274 Poulton (Jean-Jacques).
274 Rivière (Jacques).
276 Gaillard (Claude)
277 Autier (Maurice).
278 Sirou (Jean).
279 Schimchelevitz (Olivier).
280 Tranchant (Claude).
281 Thomas (Guy).
282 Danjou (André).
283 Gleize (Robert)
284 Argoud (Raymond).
285 Charnavel (Louis).
286 Legrand (Guy).
287 Lavergne (Jean-Pierre).
288 Subra (Georges).
289 Vacher (Denis).
290 Pernin (Jean-Claude).
291 Chastan (Pierre).
292 Bourrier (Jean).
292 Rebord (Marcel).
294 Daniault (Joël).
295 Couillard (Emile).
296 Coutanson (Maurice).
297 Lacroix (Pierre).
298 Procureur (Paul).
299 Thuillier (Daniel).
300 Audemar (Lucien).
301 Hamel (Jacques).
302 Margeridon (Michel).
303 Boudant (Jean).
303 Bouis (Hugues).
305 Poitou (Jacques).
306 Jeanneau (Robert).
307 Desmoulins (Jean).
308 Sonntag (Jean).
309 Trannoy (Jean-Louis).
310 Rollard (Roger).
311 Charlin (Roger).
312 Alfonsi (Paul).
313 Squillaci (Antoine).
314 Dubant (Gilbert).
314 Méalarès (Claude).
316 Merlo (Jean-Pierre).
317 Tillier (Alain).
317 Verdier (Jean-Pierre).
319 Bernheim (Maxime).
320 Chamot (René).
320 Lebeau (Pierre).
322 Ludger (Claude).
323 Guillotin (Jean-Pierre).
323 Moerman (Camille).
325 Daraud (Jean).
326 Coumenges (Claude).
327 Cavaud (Pierre).
328 Mulier (Philippe).
329 Manière (Jean-Pierre).
330 Voisin (Jean).
331 Giraut (René).
332 Hitzel (Jacques).
333 Barral (Pierre).
334 Cucuron (Claude).
335 Richard (Roger).
336 Solignat (Fernand).
337 Lisart (Jean).
338 Vautier (Claude).
339 Dolez (Abel).
340 Devy (Bernard).
341 Lelong (Jacques).
342 Gorce (Jean).
343 Majour (Max).
344 Thomir (Jean).
345 Strubé (Pierre).
346 Linard (Pierre).
347 Serre (Serge).
348 Troianelli (Gérard).
349 Le Bris (Yvon).
350 Jaulin (Bernard).
351 Lercari (Pierre).
352 Suinat (René).
353 Giraudon (Michel).
354 Godart (Jean).
355 Lucas (Michel).
356 Delecroix (Roland).
357 Biguenet (Gérard).

CERTIFICAT D'ANCIEN ÉLÈVE

358 Godbillon (Pierre).

ÉLÈVES AYANT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR A TITRE ÉTRANGER

101 *bis* Hoyos (Liberto).
226 *bis* Scheidegger (Albert).
338 *bis* Takla (Assad).
351 *bis* Zacaria (Nazir).
357 *bis* Bénet (Emmanuel).

**Liste complémentaire des candidats admis en première année à l'école centrale lyonnaise.**

Par arrêté en date du 13 novembre 1957, sont nommés élèves ingénieurs de première année à l'école centrale lyonnaise, en remplacement d'élèves démissionnaires, les candidats dont les noms suivent:

72 Dalbera (René).
74 Aujaleu (Maurice).
74 Vincent (Jean).
76 Hermann (Paul).
79 Zajac (Marcel).
80 Ardouin (Robert).
80 Rubet (Roland).
91 Chaize (René).
91 Roquelaure (Jacques).
95 David (Jacques).
95 Le Chenadec (Jean).
97 Bernicot (Michel).
101 Magnet (Jean-Louis).
102 Martineau (Jacques).
102 Sevoz (Louis).
107 Deragne (Jean).
107 Lavigne (Michel).
109 Arto (Paul).
110 Chretiennot (Jean).
113 Prothery (Robert).
114 Bisson (Pierre).
114 Dugas (Lucien).
117 Garez (Charles).
121 Angelier (Paul).
122 Perrier (Armand).
125 Cesar (Jean).
127 Belauge (Jean).
128 Lambert (Pierre).
129 Truchot (Jean-Marc).
130 Autrand (Michel).
132 Mercier-L'Abbé (Guy).
132 Poulain (Jean-François).
135 Collard (Alain).
137 Leloup (Roger).
137 Rossignol (Jean-Jacques).
139 Warnery (François).
142 Colombel (Xavier).
145 Dumas-Primbault (Henri).
148 Odello (Robert).

En remplacement de:

1 Guyon (Pierre).
2 Embriaco (Roger).
5 Martin (François-Louis-Marie).
6 Corbu (René).
7 Barthod (Jacques).
8 Delzers (Pierre).
10 Schiller (Jean-Pierre).
11 Giron (Pierre).
11 Vidal (André).
13 Gau (Roger).
16 Manenti (Pierre).
17 Andre (Robert).
17 Cros (Jacques).
20 Prigent (Pierre).
21 Pasquet (Edouard).
23 Vincent (Maurice).
25 Sonnet (Robert).
27 Dales (Jean).
28 De Lesquen (Claude) (Mlle).
30 Bedrin (Claude).
31 Godouet (François).
32 Dejeux (Jacques).
33 Perez (Robert).
35 Baylac (Guy).
35 Favier (Jean).
35 Pitence (Jean-Pierre).
38 Lochon (Pierre).
38 Morel (Raymond).
41 Le Boru (Bernard).
41 Triol (Jean).
44 Caspar (Pierre).
44 Ferrand (Serge).
47 Basse (Serge).
47 De Gramont (Xavier).
50 Prost (Pierre).
51 Froment (André).
51 Moret (Jacques).
54 Rougier (Alain).
55 Mansuy (Daniel).
56 Bonin (Yves).
57 Julou (François).
57 Lukaszka (Raymond).
60 Palingre (Michel).
63 Delefosse (Jean).
63 Sentenac (Paul).
66 Steunou (Jean-Paul).
67 Goureau (Pierre).
67 Vignelles (Roger).
70 Morel (Yves).
70 Roux (Christian).

**Liste complémentaire des candidats admis à l'école nationale d'ingénieurs de Strasbourg.**

Par arrêté en date du 13 novembre 1957, sont nommés élèves de l'école nationale d'ingénieurs de Strasbourg et admis en première année, à compter du 1er octobre 1957, en remplacement d'élèves démissionnaires, les candidats de la liste supplémentaire dont les noms suivent:

Section mécanique: Albertin (Michel), de Luca (Michel), Guerbert (André), Lancelle (Jacques), Le Moigne (Jean), Vazzoler (Roger).

Section électricité: Logel (Pierre), Roiret (Jean-Pierre), Unterseeh (Jean-Claude).

Section topographie: Racine (Daniel).

En remplacement de:

Section mécanique: Boutal (Pierre), Broutin (Jacques), Logel (Pierre), Mommeja (Christian), Roiret (Jean-Pierre), Unterseeh (Jean-Claude).

Section électricité: Charretier (Robert), Delgat (Fernand), Jullian (Francis).

Section topographie: Prompt (Gérard).

MM. Bimboes (Pierre) et Lanfranchini (Jean-Jacques), nommés élèves de première année par arrêté en date du 9 octobre 1957, sont considérés comme démissionnaires.

**Liste des candidats admis aux épreuves de l'examen final pour l'obtention du diplôme du Gouvernement de géomètre expert foncier à la session d'octobre 1957.**

MM.

Aim (René).
Arquin (Gilbert).
Baraban (Claude).
Barrault (André).
Benoit (Francis).
Bertrand (Henry).
Bielsa (Félix).
Blin (Pierre).
Bodin (Yannick).
Boillet (Jean).
Bordier (Jean-Jacques).
Bressy (René).
Bros (Pierre).
Bruneau (Alain).
Carbiener (Charles).
Cerou (Jean).
Chabiis (Paul).
Chancrin (Louis).
Chenneviere (Max).
Chenot (Marcel).
Chevry (François).
Dulac (Guy).
Dupuy (Roger).
Durand (Edouard).
Dussillols (Claude).
Ermogeni (Gérard).
Faure (Michel).
Fiorelli (Albert).
Flandrin (Jean-Pierre).
Fulchiron (Maurice).
Gaillard (Maurice).
Gandy (Paul).
Gareau (Bernard).
Gauthier (Guy).
Georges (Robert).
Guilloteau (Robert).
Helmer (Etienne).
Henry (Pierre).
Hombert (Régis).
Imbach (Henri).
Lalanne (René).
Lanquetin (Jacques).
Lanquetot (Jacques).
Laplace (Michel).
Le Coz (Raymond).
Lefevre (Michel).
Lermigeaux (Claude).
Lerouge (Michel).
Leroy (Roger).
Ludwig (Henri).
Maillard (Louis).
Marie (Claude).
Memier (André).
Millard (André).
Mireux (Jean-Pierre).
Morau (Lucien).
Paul (Henri).
Payen (Bernard).
Perrin (Maurice).
Perruchon (Jean).
Petit (Paul).
Peyrache (Paul).
Plantet (Yves).
Poinsot (Georges).
Quincy (Serge).
Raoul (Pierre).
Raffi (André).
Renaux (Jean René).
Ribault (Joseph).
Richard (Louis).
Riotte (Lucien).
Robin (Bernard).
Rocheleau (Paul).
Rolland (Jean-Pierre).
Rossel (Gaston).
Rouaux (Henri).
Sabatier (André).
Sadonnet (Lucien).
Scharer (Florent).
Schramm (Pierre).
Serveille (Gérard).
Sorbet (Alfred).
Soulet (Yves).
Tschaen (Louis).
Turc (Jean).
Vallet (Bernard).
Vincenot (Jean).
Vitolli (Ferdinand).
Weil (Léon).

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

**Modification de l'article 23 de l'arrêté du 7 avril 1952 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants de l'aéronautique civile.**

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et le sous-secrétaire d'Etat à l'aviation civile,

Vu la loi n° 53-285 du 4 avril 1953 portant statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile;

Vu l'arrêté du 7 avril 1952 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants de l'aéronautique civile;

Le conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile entendu,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 23 de l'arrêté du 7 avril 1952 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants de l'aéronautique civile est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Article 23. — *Qualifications d'instructeurs.*

« Tout détenteur d'une licence de personnel navigant (hormis les licences élémentaires) appelée ci-après « licence de base », est habilité à donner ou diriger l'instruction en vol nécessaire pour la délivrance de ladite licence et des qualifications qu'elle comporte, lorsqu'il a obtenu la qualification d'instructeur pour la licence de base considérée.

« Tout détenteur d'une licence de personnel navigant (hormis les licences élémentaires), appelée ci-après « licence de base », est habilité à donner l'instruction en vol nécessaire pour la délivrance de ladite licence et des qualifications qu'elle comporte, sous la responsabilité et la direction d'un navigant titulaire de la qualification d'instructeur visée ci-dessus, lorsqu'il a obtenu la qualification d'instructeur adjoint pour la licence de base considérée.

« Par ailleurs, les détenteurs de la qualification d'instructeur, à l'exception des détenteurs de la qualification d'instructeur adjoint, sont seuls habilités, dans la limite de leurs propres licences et qualifications, à certifier l'aptitude des candidats à une qualification de type d'aéronef ainsi qu'au renouvellement d'une licence de base et éventuellement des qualifications qu'elle comporte, lorsque les intéressés ne remplissent pas les conditions de renouvellement automatique de cette licence et de ses qualifications.

« Les candidats aux fonctions d'instructeur adjoint doivent justifier d'une expérience dans l'exercice de la licence de base au moins égale au double du nombre d'heures de vol exigé pour son obtention.

« Les candidats aux fonctions d'instructeur doivent justifier d'une expérience dans l'exercice de la licence de base au moins égale au triple du nombre d'heures de vol exigé pour son obtention.

« En outre, les candidats aux qualifications d'instructeur ou d'instructeur adjoint pour les licences de pilotes privés d'avions ou de pilotes de planeurs doivent justifier d'au moins 200 heures de vol dans le cas des instructeurs ou instructeurs adjoints de pilotes privés d'avions, ou au moins 100 heures de vol dans le cas des instructeurs ou instructeurs adjoints de pilotes de planeurs et avoir suivi un stage d'instruction homologué terminé par un examen théorique et pratique satisfaisant.

« De tels stages pourront également être exigés en ce qui concerne les autres qualifications d'instructeur par décision du ministre chargé de l'aviation marchande.

« Les qualifications d'instructeur ou d'instructeur adjoint sont délivrées après avis d'une commission désignée, pour chaque licence de base, par le ministre chargé de l'aviation marchande et composée comme suit:

« Deux représentants du ministre chargé de l'aviation marchande, dont le président de la commission;

« Deux représentants des organismes les plus représentatifs des personnels navigants dont il s'agit;

« Deux représentants des employeurs ou des organismes ayant pour objet la formation des personnels navigants.

« Dans les mêmes conditions, il peut être délivré à un candidat qui n'aurait pas obtenu la qualification d'instructeur ou d'instructeur adjoint correspondant à sa licence de base, une qualification d'instructeur ou d'instructeur adjoint l'habilitant, selon le cas, à diriger ou à donner l'instruction en vol nécessaire pour la délivrance d'une licence de degré inférieur.

« Les qualifications d'instructeur et d'instructeur adjoint sont valables deux ans sous réserve de la validité des licences auxquelles elles sont attachées.

« Elles sont renouvelables par périodes de même durée après consultation de la commission compétente ».

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 1957.

*Le sous-secrétaire d'Etat à l'aviation civile,*
ACHILLE AUBAN.

*Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),*
FRANK ARNAL.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air)
et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
ANDRÉ JACOMET.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE

### Décret relatif à l'assainissement du marché cidricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 septembre 1957: page 9175, 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « ... les distilleries devront remplir les deux conditions suivantes... », lire: « ... les distilleries devront remplir les trois conditions suivantes... ».

(Le reste sans changement.)

### Commerce des semences de plantes fourragères.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, modifiée et complétée par les lois du 5 août 1908, du 28 juillet 1912, du 6 mai 1919 et le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu la loi du 20 juillet 1927, modifiée et complétée par la loi du 12 mars 1937, portant obligation de colorer artificiellement les semences de trèfle des prés, de luzerne et de trèfle incarnat importées en France;

Vu la loi du 11 janvier 1932 tendant à interdire l'entrée en France des graines de graminées impropres à la semence;

Vu le décret du 18 novembre 1927 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 20 juillet 1927 précitée, ainsi que les textes subséquents;

Vu le décret du 21 février 1908 interdisant l'importation en France de la cuscute ou des semences fourragères qui, après contrôle, seront reconnues contenir ce parasite;

Vu le décret du 22 janvier 1919, modifié par le décret du 31 décembre 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905;

Vu le décret du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences;

Sur la proposition du directeur général de l'agriculture et du chef du service de la répression des fraudes;

Après avis du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre comme semences des graines de plantes fourragères destinées à être livrées en l'état aux utilisateurs, dont la pureté d'espèce (pureté spécifique) ou la faculté germinative sont inférieures aux pourcentages indiqués dans le tableau I annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Tout emballage contenant des semences visées à l'article 1er doit être accompagné d'une étiquette mentionnant, à l'exclusion de toutes autres, les indications suivantes:

Le nom et l'adresse du vendeur;

Le nom de l'espèce et, éventuellement, le nom de la vérité ou du type variétal des semences, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article 6 en ce qui concerne les mélanges;

L'origine des semences, s'il s'agit de graines importées, déterminée par le nom du pays de production. Pour les semences produites en France, cette indication est facultative. Si elle est donnée, elle doit l'être par la mention « récoltées en (ou dans) », suivie du nom du ou des départements de production;

La pureté d'espèce et la faculté germinative, s'il s'agit de semences destinées à l'exportation. Ces indications sont facultatives en ce qui concerne le marché intérieur.

Dans le cas d'emploi de petits emballages, les inscriptions susvisées peuvent figurer directement sur ces derniers.

Art. 3. — Les inscriptions prévues à l'article 2 du présent arrêté doivent être reproduites dans les contrats de vente, dans les doubles de commission, dans les confirmations de commande, s'il en est délivré à l'acheteur au moment de la vente, ainsi que dans les factures; elles doivent concorder avec celles qui figurent sur les étiquettes. Ces indications, sauf celles qui concernent l'origine des semences, doivent être portées également sur les documents publicitaires relatifs à leur commercialisation.

Art. 4. — L'emploi de toute indication, de tout signe, de tout mode de présentation susceptible de créer dans l'esprit de l'acheteur une confusion sur la nature, la pureté d'espèce ou de variété, la faculté germinative, l'origine, l'état sanitaire des produits visés au présent arrêté, est interdit en toutes circonstances, sous quelque forme que ce soit, notamment sur les sacs et emballages, sur les étiquettes, sur tout papier de commerce et, généralement, dans tout document publicitaire.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 11 juin 1949, toute personne qui fait le commerce des semences fourragères est tenue d'adresser au service de la répression des fraudes, 42 *bis*, rue de Bourgogne, à Paris (7e), avant toute publicité, en double exemplaire, les modèles d'étiquettes, de catalogues et de tous documents publicitaires concernant la vente desdites semences.

Elle devra fournir, sur demande, aux agents dûment qualifiés, toutes justifications utiles pour établir la sincérité de ses allégations.

Art. 5. — Les semences de plantes fourragères destinées à être livrées en l'état aux utilisateurs ne doivent pas contenir:

1° Plus de trois graines de cuscute par kilogramme de marchandise;

2° Un pourcentage en poids de graines de plantes adventices supérieur à:

1 p. 100, s'il s'agit de semences de féverole, gesses, lupins, pois, sainfoin ou vesces;

2 p. 100, s'il s'agit de semences d'achillée, ajonc, anthyllide, fléole, lotiers, luzerne, minette, moha, serradelle ou trèfles;

4 p. 100, s'il s'agit de semences d'agrostis, avoine jaunâtre, brome des prés, crételle, dactyle, fétuques, fromental, pâturins, ray grass ou vulpin des prés.

Toutefois, en ce qui concerne les semences de trèfle blanc, contenant naturellement des graines de trèfle filiforme (*Trifolium dubium*), le pourcentage de graines de plantes adventices autorisé est de 12 p. 100. Dans ce cas, le pourcentage de trèfle filiforme doit être mentionné sur l'étiquette prévue à l'article 2.

Sont considérées, notamment, comme des plantes adventices les plantes appartenant aux espèces ou aux genres ci-après:

Brome des champs, brome mou, brome stérile, brunelle, carotte, centaurée, chardon, chicorée, cirse, cuscute, folle avoine, gaillet, helminthia, laiteron, leucanthème, liseron, lychenis, matricaire, mélilot des champs, moutarde des champs, nielle, plantain, ravenelle, renoncule, renouée, rumex, sétaire, silène, stellaire, trèfle filiforme, vipérine, vulpia, vulpin des champs.

Art. 6. — Dans le cas de semences de plantes fourragères vendues en mélange, les noms des espèces composant le mélange doivent être indiqués suivant l'importance quantitative de celles-ci dans le mélange, le constituant principal étant mentionné le premier.

Toutefois, l'autorisation pourra être accordée par le service de la répression des fraudes de remplacer l'énumération des constituants par un numéro correspondant à une formule de composition donnée du mélange, qui aura été déposée audit service et que les vendeurs s'engageront à respecter.

Le pourcentage total en poids des impuretés ne doit pas être supérieur à celui fixé au tableau II donné en annexe, pour la catégorie dont il s'agit.

En aucun cas le mélange ne doit contenir plus de trois graines de cuscute par kilogramme de marchandise ou un pourcentage en poids de graines de plantes adventices supérieur au pourcentage indiqué à l'article 5.

La faculté germinative des semences des différentes espèces constituant le mélange ne doit pas être inférieure aux pourcentages spécifiés à l'article 1er.

Art. 7. — Indépendamment des autres dispositions qui pourront être prises en la matière, les lots de semences fourragères destinés à l'exportation doivent répondre aux conditions de pureté d'espèce, de faculté germinative et d'étiquetage prévues aux articles précédents. Ils ne doivent contenir aucune graine de cuscute.

Art. 8. — Sans préjudice des dispositions réglementaires déjà en vigueur, prescrivant en particulier la coloration artificielle d'au moins six pour cent en poids des semences de luzerne, de trèfle violet ou de trèfle incarnat d'origine étrangère et destinées à l'importation en France, ne peuvent être importées que les semences de plantes fourragères ne contenant pas de cuscute, renfermant au plus trois pour cent en poids de graines de brome mou ou de vulpia et dont la faculté germinative satisfait aux conditions fixées pour la commercialisation des semences sur le marché intérieur.

En outre, en ce qui concerne la luzerne et le trèfle violet, les semences importées doivent appartenir à une variété inscrite au catalogue officiel français des espèces et variétés de plantes cultivées ou ayant fait l'objet, pendant trois ans, d'une expérimentation officielle qui aura permis de s'assurer de son adaptation aux conditions écologiques françaises.

L'importation de semences de plantes fourragères en mélange est interdite. Cette interdiction s'applique notamment à l'importation et au commerce en France de semences de ray grass commun, dit « ray grass d'Orégon ».

Art. 9. — Des dérogations aux dispositions de l'article 8 ne pourront être accordées qu'après avis du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées.

Art. 10. — Un règlement technique, pris après avis du comité technique permanent de la sélection, pourra préciser les modalités d'application de l'article 8.

Art. 11. — L'arrêté du 1er décembre 1949 est abrogé.

Art. 12. — Le chef du service de la répression des fraudes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1957.

HENRI DOREY.

TABLEAU I

| DÉSIGNATION | | PURETÉ d'espèce. | FACULTÉ germinative (1). |
|---|---|---|---|
| | | | P. 100 |
| Achillée | *Achilles Millefolium* | 80 | 65 |
| Agrostis | *Agrostis sp* | 85 | 75 |
| Ajonc | *Ulex europaeus* | 97 | 78 |
| Anthyllide (trèfle jaune) | *Anthyllis Vulneraria* | 94 | 75 |
| Avoine jaunâtre | *Trisetum flavescens* | 70 | 70 |
| Brome des prés | *Bromus erectus* | 80 | 75 |
| Crételle | *Cynosurus cristatus* | 90 | 75 |
| Dactyle | *Dactylis glomerata* | 82 | 80 |
| Fétuque élevée | *Festuca eliator* | 88 | 80 |
| Fétuque des prés | *Festuca pratensis* | 88 | 80 |
| Fétuque hétérophylle | *Festuca heterophilla* | 73 | 70 |
| Fétuque ovine | *Festuca ovina* | 76 | 75 |
| Fétuque rouge | *Festuca rubra* | 85 | 70 |
| Féverole | *Faba vulgaris var. equina* | 97 | 85 |
| Fléole | *Phleum pratense* | 94 | 80 |
| Fromental (avoine élevée) | *Avena eliator* | 90 | 80 |
| Gesses (jarosse) | *Lathyrus Cicera* | 96 | 85 |
| Lotier corniculé | *Lotus corniculatus* | 94 | 70 |
| Lotier velu | *Lotus uliginosus* | 96 | 70 |
| Lupins | *Lupinus sp* | 98 | 80 |
| Luzerne | *Medicago sativa* | 97 | 80 |
| Minette | *Medicago lupulina* | 97 | 76 |
| Minette en cosse | *Medicago lupulina* | 85 | 76 |
| Moha | *Panicum sp* | 96 | 76 |
| Paturin commun | *Poa trivialis* | 85 | 75 |
| Paturin comprimé | *Poa compressa* | 85 | 75 |
| Paturin des bois | *Poa nemoralis* | 80 | 75 |
| Paturin des prés | *Poa pratensis* | 80 | 75 |
| Pois fourragers | *Pisum arvense* | 96 | 85 |
| Ray-grass anglais | *Lolium perenne* | 95 | 80 |
| Ray-grass d'Italie | *Lolium italicum* | 95 | 80 |
| Sainfoin | *Onobrychis sativa* | 97 | 70 |
| Serradelle | *Ornithopus sativus* | 96 | 75 |
| Sorgho | *Sorghum sp* | 96 | 76 |
| Trèfle d'Alexandrie | *Trifolium alexandrinum* | 97 | 80 |
| Trèfle blanc | *Trifolium repens* | (2) 95 | 80 |
| Trèfle hybride | *Trifolium hybridum* | 96 | 80 |
| Trèfle incarnat | *Trifolium incarnatum* | 95 | 72 |
| Trèfle incarnat en bourre | *Trifolium incarnatum* | 45 | 72 |
| Trèfle des prés (T. Violet) | *Trifolium pratense* | 97 | 80 |
| Vesce cultivée | *Vicia sativa* | 96 | 85 |
| Vesce de pannonie | *Vicia pannonica* | 96 | 85 |
| Vesce velue | *Vicia villosa* | 96 | 85 |
| Vulpin des prés | *Alopecurus pratensis* | 60 | 60 |

(1) Dans la faculté germinative sont incluses toutes les graines dures.

(2) 88 p. 100 dans le cas de semences dont les impuretés sont naturellement et en majeure partie constituées par les graines de trèfle filiforme (*Trifolium dubium*).

TABLEAU II

*Pourcentages en poids maxima d'impuretés autorisés dans les mélanges de semences de plantes fourragères destinés à la vente en l'état.*

4 p. 100, s'il s'agit de mélanges de semences de féverole, gesses, lupins, pois, sainfoin ou vesces.

6 p. 100, s'il s'agit de mélanges de semences d'autres légumineuses.

12 p. 100, s'il s'agit de mélanges de semences de légumineuses et de graminées.

16 p. 100, s'il s'agit de mélanges de semences de graminées.

**Institution de sections « Graminées fourragères » et modification des sections « Vesces » et « Pois fourragers » au catalogue des espèces et variétés.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1957:

Page 10524, 2e colonne, avant-dernière ligne, au lieu de: « R. V. P. Mlle Pâture », lire: « R. V. P. Melle Pâture ».

Page 10525, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « *Lolium Perecne L* », lire: « *Lolium Perenne* L »; 11e ligne, au lieu de: « Vrognocitype Barenza », lire: « Vroeghooitype Barenza »; 34e ligne, au lieu de: « *Lolium hybridum Haussim* », lire: « *Lolium hybridum Haussin* »; 50e, 51e et 52e ligne, au lieu de: « Werterwold », lire: « Westerwold ».

**Eaux et forêts.**

Par arrêté en date du 4 novembre 1957, M. Vignes (Emile), ingénieur des eaux et forêts à la Petite-Pierre (Bas-Rhin), en congé de longue durée, est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, à compter du 9 mai 1957.

Par arrêté en date du 4 novembre 1957:

Les ingénieurs des eaux et forêts de 1re classe ci-après sont nommés ingénieurs principaux des eaux et forêts, 1er échelon, à la date du 1er janvier 1957:

MM.
Bellan, à Montauban.
Delmas, à Perpignan.
Barriety, en service détaché.
Boutiere, en service détaché.
Clave, à Mende.
Grange, à Bourg-en-Bresse.
Vallette, à Alençon.
Le Restif de La Motte Colas, à Rouen.
Hervé, à Nice.
Maury, à Avignon.
Donon, à Compiègne.
Pascaud, à Bourges.
Gayraud, à Saint-Gaudens.
Rabouille, à Nancy.
Guinaudeau, à Bordeaux.
Leroy (Robert), à Grenoble.
Le Chatelier (X), en service détaché.
Faye, en Algérie.

Les ingénieurs des eaux et forêts de 2e classe ci-après sont nommés ingénieurs des eaux et forêts de 1re classe, 1er échelon, à la date du 1er janvier 1957:

MM.
Magne, à Nimes.
Buffet, à Sens.
Baltuz, à Valence.
Verdier, à Bordeaux.
Decenciere-Ferrandiere (M.), à Laon.
Beaugerie, à Tulle.
Hunck de Boxtel, à Embrun.
Guieu, à Bourgoin.
Chautrand, à Draguignan.
Brousson, à Quillan.
Bach, à Phalsbourg.
Parde, à Nancy.
Boule, à Nimes.
Chapuis (Ernest), en service détaché.
Perrot, en service détaché.
Sallenave, à Mont-de-Marsan.
Huchon (Marcel), à Paris.
Goux, à Pontarlier.
Bonny, à Mende.
Noisette, à Troyes.
Allavoine, à Amiens.
Toussaint (Claude), à Paris.
Pruvost, en service détaché.
Maille, en Algérie.
Quiquandon, en service détaché.
Grac, à Digne.
Plantier, à Paris.
Darley, à Paris.
Bouvarel, à Nancy.
Poly (René), à Lons-le-Saunier.
Huguet, en service détaché.
Barrault, à Foix.

**Enseignement agricole.**

Par arrêté du 31 octobre 1957, Mme Pelouas (Yvonne), directrice de l'école ménagère agricole de Haute-Loire, a été nommée, à compter du 1er octobre 1957, régisseur de l'avance de 20.000 F instituée auprès de chaque école ménagère agricole par les arrêtés interministériels des 29 juin 1943, 12 août 1946 et 4 juillet 1950.

Par arrêté du 2 novembre 1957, ont été nommés inspecteurs de l'apprentissage agricole, à compter du 1er octobre 1957:

M. Fournier (Henri), ingénieur principal des services agricoles, au 9e échelon (indice 525) de son nouveau grade.

M. Galle (René), ingénieur principal des travaux agricoles, au 7e échelon (indice 460) de son nouveau grade.

M. Couvreur (Marcel), inspecteur des lois sociales en agriculture, au 6e échelon (indice 425) de son nouveau grade.

**Services vétérinaires.**

Par arrêté du 31 octobre 1957, les directeurs départementaux des services vétérinaires dont les noms suivent sont promus à la classe exceptionnelle de leur grade aux dates ci-après indiquées:

M. Perrot, à compter du 1er janvier 1957.
M. Chardeaux, à compter du 1er mars 1957.
M. Faucheux, à compter du 1er juillet 1957.
M. Julienne, à compter du 7 juillet 1957.
M. Clarens, à compter du 4 août 1957.
M. Varenne, à compter du 7 août 1957.

## LISTE GENERALE DE GROUPEMENTS COOPERATIFS AGREES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 596 DU CODE RURAL

QUARANTE-CINQUIEME LISTE

### 1° GROUPEMENTS COOPERATIFS AGRICOLES AGREES APRES AVIS DU COMITE CENTRAL D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES

**Alpes-Maritimes** (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-541 Coopérative agricole de production avicole. Siège social: Cagnes-sur-Mer.

**Finistère** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-537 Société coopérative agricole du Coat-Kaër. Siège social: Quimperlé.

**Loiret** (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnements:

N-542 Société civile de la distillerie coopérative agricole de la région de Préfontaines. Siège social: Préfontaines.

**Oise** (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-538 Union des coopératives linières de Crépy-en-Valois et de Grandvilliers. Siège social: Crépy-en-Valois.

**Seine-Maritime** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-548 Société coopérative beurrière d'Aumale. Siège social: Aumale.

**Somme** (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-545 Union des coopératives laitières de l'arrondissement de Péronne (U. C. L. A. P.). Siège social: Roissel.

**Tarn-et-Garonne** (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement.

N-539 Coopérative agricole de céréales et d'approvisionnement de Valence-d'Agen. Siège social: Valence-d'Agen.

C. — Services:

N-540 Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de Tarn-et-Garonne. Siège social: Saraille, près Montauban.

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-543 « La Gerbe », coopérative agricole de Bourg-de-Visa. Siège social: Bourg-de-Visa.

**Vendée** (*suite*).

C. — Services:

N-544 Coopérative agricole de lutte contre les maladies des animaux, des arbres fruitiers et céréales. Siège social: la Roche-sur-Yon.

**Vienne (Haute-)** (*suite*).

E. — Exploitation en commun:

N-546 Société coopérative d'exploitation en commun du domaine de Coyol. Siège social: Couzeix.

**Yonne** (*suite*).

AB. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Approvisionnement:

N-547 Société coopérative de laiterie et de vente de produits agricoles de la région d'Auxerre. Siège social: Auxerre.

**Allier** (*suite*).

C. — Services:

03-373 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de moissonnage-battage de Bresnay n° 2. Siège social: Bresnay.

03-374 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de cuisson de pommes de terre de Beaune et Saint-Bonnet-de-Four. Siège social: Beaune.

03-375 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Châteaugay, commune de Domérat. Siège social: hameau de Châteaugay, commune de Domérat.

03-376 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Fargeol. Siège social: Saint-Fargeol.

**Ardèche** (*suite*).

C. — Services:

07-104 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Savas. Siège social: Savas.

07-105 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de moissonnage-battage du plateau d'Etables-Cheminas. Siège social: Etables.

07-106 Coopérative d'utilisation de matériel agricole viticole de Cornas. Siège social: Cornas.

**Ariège** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

09-32 Coopérative laitière agricole de Rogalle. Siège social: Rogalle.

C. — Services:

09-33 Société coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Larcher. Siège social: Mirepoix.

**Charente** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

16-230 Boulangerie coopérative agricole du Tatre. Siège social: le Tatre.

C. — Services:

16-224 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Aulais, par Barbezieux. Siège social: Saint-Aulais.

16-225 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rouhénac, par Vars. Siège social: Vars.

16-226 Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Avenir confolentais. Siège social: Lesterps.

16-227 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Amant-de-Graves. Siège social: Saint-Amant-de-Graves.

16-228 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Chabots, commune de Balzac. Siège social: Balzac.

16-229 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Feuillade. Siège social: Feuillade.

16-231 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Vimière. Siège social: Châteauneuf.

16-232 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Faureilles, par Chazelles. Siège social: Chazelles.

**Côtes-du-Nord** (*suite*).

C. — Services:

22-100 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole L'Entr'aide paysanne de Pléherel. Siège social: Pléherel.

22-101 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Trémeur. Siège social: Trémeur.

22-102 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Gouet et de l'Ic. Siège social: Plérin.

22-103 Coopérative agricole d'entr'aide du Guébriand de Pluduno. Siège social: Pluduno.

22-104 Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole L'Entente de Henanbihen. Siège social: Henanbihen.

22-105 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole La Plélotine. Siège social: Plélo.

**Côte-d'Or** (*suite*).

C. — Services:

21-107 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Serrigny n° 1. Siège social: Serrigny.

21-108 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Serrigny n° 2. Siège social: Serrigny.

21-109 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région d'Epoisses. Siège social: Corrombles.

21-110 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Laignes. Siège social: Laignes.

21-111 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montberthault. Siège social: Montberthault.

21-112 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tailly. Siège social: Tailly.

**Doubs** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

25-251 Société coopérative agricole de fromagerie de Saules. Siège social: Saules.

25-261 Société coopérative agricole de fromagerie de Chantrans. Siège social: Chantrans.

25-263 Société coopérative agricole de fromagerie de Longevilles-Basses. Siège social: commune de Longevilles-Mont-d'Or, hameau de Longevilles-Basses.

25-264 Société coopérative agricole de fromagerie de Longevilles-Hautes. Siège social: commune de Longevilles-Mont-d'Or, hameau de Longevilles-Hautes.

25-266 Société coopérative agricole de fromagerie de Cusance. Siège social: Cusance.

25-269 Société coopérative agricole de fromagerie de Solemont. Siège social: Solemont.

25-276 Société coopérative laitière de Mondon-Servigney-Montagney. Siège social: Mondon.

25-293 Société copérative agricole de fromagerie de Courcelles-Chaux-Châtillon-Neuvier. Siège social: Courcelles-les-Châtillon.

25-294 Société coopérative agricole de fromagerie de Longeville. Siège social: Longeville.

25-295 Société copérative agricole de fromagerie du Puy. Siège social: le Puy.

25-296 Société copérative agricole de fromagerie de Vellerot-les-Belvoir. Siège social: Vellerot-les-Belvoir.

C. — Services:

25-249 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun d'Etalans. Siège social: Etalans.

25-250 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Montlebon. Siège social: Montlebon.

25-252 Société coopérative de broyage de calcaire de la Longeville (par Montbenoit). Siège social: la Longeville.

25-253 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Lavans-Vuillafans. Siège social: Lavans-Vuillafans.

25-254 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Mondon et Servigney. Siège social: Mondon.

25-255 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Puessans. Siège social: Puessans.

25-256 Société coopérative agricole de battage de Bulle. Siège social: Bulle.

25-258 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Valonne. Siège social: Valonne.

25-259 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Verrières-du-Grosbois. Siège social: Verrières-du-Grosbois.

25-260 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vaudrivillers. Siège social: Vaudrivillers.

25-262 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Adam-les-Passavant. Siège social: Adam-les-Passavant.

25-265 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Lavans-Vuillafans et Voires. Siège social: Lavans-Vuillafans et Voires.

25-267 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Longechaux. Siège social: Longechaux.

25-268 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Ouvans. Siège social: Ouvans.

25-270 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Mesmay-Brères. Siège social: Mesmay.

25-271 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Colombier-Fontaine. Siège social: Colombier-Fontaine.

25-272 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de l'Isle-sur-le-Doubs. Siège social: l'Isle-sur-le-Doubs.

25-273 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Passavant. Siège social: Passavant.

25-274 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Randevilliers. Siège social: Randevilliers.

25-275 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Paroy. Siège social: Paroy.

25-277 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chasot-Orve. Siège social: Chasot.

25-278 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Buffard. Siège social: Buffard.

25-279 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rennes-sur-Loue. Siège social: Rennes-sur-Loue.

25-280 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Ronchaux. Siège social: Ronchaux.

25-281 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Anteuil. Siège social: Anteuil.

25-282 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lombard. Siège social: Lombard.

25-283 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Landresse. Siège social: Landresse.

25-284 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Glay-Meslières-Hérimoncourt. Siège social: Glay.

25-285 Société coopérative d'utilisation de matériel en commun de Domprel. Siège social: Domprel.

25-286 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Dommartin-les-Templiers. Siège social: Dommartin.

25-287 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Laire. Siège social: Laire.

25-288 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Desandans. Siège social: Desandans.

25-289 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Branne. Siège social: Branne.

25-290 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Avoudrey. Siège social: Avoudrey.

25-291 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vercel. Siège social: Vercel

25-292 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Valdahon. Siège social. Valdahon.

25-297 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Guyans-Maisonnettes. Siège social: Guyans.

25-298 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Noironte. Siège social: Noironte.

25-299 Société coopérative agricole d'Etouvans, utilisation de matériel agricole en commun. Siège social: Etouvans.

25-300 Coopérative agricole d'Abbevillers, utilisation de matériel agricole en commun. Siège social: Abbevillers.

25-301 Société coopérative d'utilisation de matériel en commun agricole de Chamesol. Siège social: Chamesol.

25-302 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Bussans. Siège social: Bussans.

25-303 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brognard. Siège social: Brognard.

25-304 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sancey-le-Grand. Siège social: Sancey-le-Grand.

25-305 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Crosey-le-Grand. Siège social: Crosey-le-Grand.

25-306 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tournedoz. Siège social: Tournedoz.

25-307 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vellerot-les-Belvoir. Siège social: Vellerot-les-Belvoir.

25-308 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Eternoz. Siège social: Eternoz.

25-310 Société coopérative d'utilisation de matériel en commun agricole de Busy. Siège social: Busy.

25-311 Société coopérative d'utilisation de matériel en commun agricole de Glamondans. Siège social: Glamondans.

25-312 Société coopérative d'utilisation de matériel en commun agricole de Glainans. Siège social: Glainans.

25-313 Société coopérative d'utilisation de matériel en commun agricole de Villers-Saint-Martin. Siège social: Villers-Saint-Martin.

25-314 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Levier. Siège social: Levier.

25-315 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Amancey. Siège social: Amancey.

25-316 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Arc-sous-Montenot. Siège social: Arc-sous-Montenot.

25-317 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Pompierre. Siège social: Pompierre.

25-318 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Onans. Siège social: Onans.

25-319 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Seloncourt. Siège social: Seloncourt.

25-320 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Adam-les-Passavant. Siège social: Adam-les-Passavant.

25-322 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Provenchère. Siège social: Provenchère.

25-323 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Sauvagney. Siège social: Sauvagney.

25-324 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Fontain. Siège social: Fontain.

25-325 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Myon. Siège social: Myon.

25-326 Société coopérative agricole de matériel en commun de Lanans. Siège social: Lanans.

25-327 Société coopérative agricole de matériel en commun de Villars-sous-Ecot. Siège social: Villars-sous-Ecot.

25-328 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Arc-sous-Cicon. Siège social: Arc-sous-Cicon.

25-329 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Arc-sous-Montenot. Siège social: Arc-sous-Montenot.

25-330 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun d'Uzelle. Siège social: Uzelle.

25-331 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun d'Orchamps-Vennes. Siège social: Orchamps-Vennes.

25-332 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Maiche-Mancenans. Siège social: Mancenans-Lizerne.

25-333 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Cendrey. Siège social: Cendrey.

25-334 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Durnes. Siège social: Durnes.

25-335 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Voillans. Siège social: Voillans.

25-336 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Courcelles-Rouche, Châtillon-sur-Lizon. Siège social: Courcelles-les-Châtillon.

25-337 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de la Bretenière. Siège social: la Bretenière.

25-338 Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Vellevans. Siège social: Vellevans.

25-339 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Avilley. Siège social: Avilley.

25-340 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Passonfontaine. Siège social: Passonfontaine.

25-341 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Chasot. Siège social: Chasot.

25-342 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Orve. Siège social: Orve.

25-343 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Ollans Siège social: Ollans.

25-344 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Chevigney-les-Vercel. Siège social: Chevigney-les-Vercel.

25-345 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Germondans. Siège social: Allondans.

**Drôme** (*suite*).

C. — Services:

26-134 Société coopérative agricole de culture mécanique de Marches. Siège social: Marches.

26-135 Coopérative agricole d'arrosage des régions de Saulce et Cliousclat. Siège social: Saulce-sur-Rhône.

26-136 Société coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de Saint-Martin-d'Août. Siège social: Saint-Martin-d'Août.

26-137 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de labour et battage de Saint-Martin-d'Août. Siège social: Saint-Martin-d'Août.

26-139 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Plots et de la Truillière, à Saillans. Siège social: Saillans.

26-140 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Laurent-en-Royans et Sainte-Eulalie-en-Royans. Siège social: Saint-Laurent-en-Royans.

26-141 Coopérative agricole du Montrond, à Saint-Martin-d'Août. Siège social: Saint-Martin-d'Août.

26-142 Coopérative agricole de moisson et battage, à Tersanne. Siège social: Tersanne.

26-143 Coopérative de culture mécanique de Montoison. Siège social: Montoison.

26-144 Coopérative de moissonnage-battage de Montoison. Siège social: Montoison.

AC. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Services:

26-138 Coopérative agricole de fruits de Marges. Siège social: Marges.

**Gard** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agrcoles:

30-279 Cave coopérative vinicole d'Aramon. Siège social: Aramon.

C. — Services:

30-280 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Congenies, Aubais, Souvignargues et communes environnantes. Siège social: Congenies.

30-281 Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Haute Vaunage, à Clarensac. Siège social: Clarensac.

30-282 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Combas. Siège social: Combas.

30-283 Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Moulezan. Siège social: Moulezan.

30-284 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Crespian. Siège social: Crespian.

30-285 Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Union agricole, à Saint-Victor-la-Coste. Siège social: Saint-Victor-la-Coste.

**Hérault** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

34-169 Société coopérative agricole de distillation Les Vignerons réunis, à Corneilhan. Siège social: Corneilhan.

34-175 Cave coopérative des vignerons de Lansargues. Siège social: Lansargues.

34-176 Cave coopérative des vignerons du Lodévois, à Lodève. Siège social: Lodève.

34-177 Cave coopérative de Clermont-l'Hérault. Siège social: Clermont-l'Hérault.

34-178 Coopérative de vinification La Cersoise, à Cers. Siège social: Cers.

34-179 Cave coopérative de vinification Les Vignerons libres, à Maraussan. Siège social: Maraussan.

34-181 Coopérative de distillation de Lansargues. Siège social: Lansargues.

34-182 Société coopérative de vinification de Canet. Siège social: Canet.

34-185 Cave coopérative de vinification La Vigneronne minervoise, à Olonzac. Siège social: Olonzac.

34-186 Distillerie coopérative de Clermont-l'Hérault. Siège social: Clermont-l'Hérault.

34-188 Cave coopérative de vinification La Montagnacoise, à Montagnac. Siège social: Montagnac.

34-189 Coopérative de vinification Les Vignerons, Abeilhan. Siège social: Abeilhan.

B. — Approvisionnement:

34-170 Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Maraussan. Siège social: Mauraussan.

34-174 Coopérative agricole cantonale d'approvisionnement de Roujan. Siège social: Roujan.

34-183 Société coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement, le Pouget. Siège social: le Pouget.

34-184 Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Vias. Siège social: Vias.

34-377 Coopérative agricole d'approvisionnement de Laurens. Siège social: Laurens

C. — Services:

34-171 Coopérative agricole des exploitants de Montpellier. Siège social: Montpellier.

34-172 Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles, à Assas. Siège social: Assas.

34-187 Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Bessan. Siège social: Bessan.

34-378 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Nezignan-l'Evêque. Siège social: Nezignan-l'Evêque.

**Loire (Haute-)** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

43-86 Coopérative agricole laitière de la région d'Araules et Saint-Jeures. Siège social: Araules.

C. — Services:

43-84 Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Brugerolles-Vieille-Brioude. Siège social: Vieille-Brioude.

43-85 Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Cheyrac, commune de Polignac. Siège social: commune de Polignac, hameau de Cheyrac.

43-87 Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Costecirgues-Vieille-Brioude. Siège social: Vieille-Brioude.

43-88 Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Fond-du-Lieu, commune de Fontannes. Siège social: Fontannes.

43-89 Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Siniaultre, Saint-Geneys, près Saint-Paulien. Siège social: Saint-Geneys, près Saint-Paulien

43-90 Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole d'Ally-Mercœur. Siège social: Ally.

43-91 Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole du Velay. Siège social: Bains.

**Lot-et-Garonne** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

47-363 Coopérative agricole de séchage de prunes La Prune de Duras, Savignac-de-Duras. Siège social: Savignac-de-Duras.

C. — Services:

47-361 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Soulard, Caubon Saint-Sauveur. Siège social : Caubon-Saint-Sauveur.

47-362 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mequin, commune de Guérin. Siège social: Guérin.

**Manche** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

50-24 Société coopérative agricole beurrière du Mortainais. Siège social: Mortain.

50-25 Laiterie coopérative agricole de la Pointe-de-Saire. Siège social: Quettéhou.

50-26 Coopérative agricole d'expédition du Cotentin (C. E. C.). Siège social: Carentan.

50-29 Coopérative maraichère de la région de Surtainville. Siège social: Surtainville.

50-36 Coopérative d'expédition du Nord de la Manche, à Valognes. Siège social: Valognes.

50-37 Laiterie coopérative agricole de Saint-Martin-le-Gréard. Siège social: Saint-Martin-le-Gréard.

C. — Services:

50-28 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Meauffe et Rampan. Siège social: la Meauffe.

50-38 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gerville-la-Forêt. Siège social: Gerville-la-Forêt.

50-39 Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, machines et instruments agricoles de Vierville, Angoville-au-Plain et Hiesville. Siège social: Vierville.

50-40 Coopérative agricole d'élevage de la Manche, à Brécey. Siège social: Brécey.

BC. — Approvisionnement, services:

50-27 Société coopérative agricole d'achats en commun et d'approvisionnement de Cerisy-la-Forêt. Siège social : Cerisy-la-Forêt.

**Marne** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

51-310 Coopérative vinicole La Cave des Dîmes, à Villevenard. Siège social: Villevenard.

51-315 Coopérative vinicole champenoise de Vinay. Siège social: Vinay.

51-323 Coopérative vinicole de Chavenay, commune de Dormans. Siège social: Chavenay.

C. — Services:

51-309 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de moissonnage-battage de Faux-Fresnay et Angluzelles. Siège social: Faux-Fresnay.

51-311 Coopérative d'arrachage mécanique de betteraves de Faux-Fresnay. Siège social: Faux-Fresnay.

51-312 Coopérative de travaux mécaniques de culture de betteraves, à Warmeriville. Siège social: Warmeriville.

51-313 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Aubérive. Siège social: Aubérive.

51-314 Coopérative de culture de Bétheniville. Siège social: Bétheniville.

51-316 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la plaine de Connantray-Vaurefroy. Siège social: Connantray.

51-317 Coopérative agricole des Petites-Loges. Siège social: Petites-Loges.

51-318 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bermericourt. Siège social: Bermericourt.

51-319 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Souain. Siège social: Souain.

51-320 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Prosnes. Siège social: Prosnes.

51-321 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Châtelraould Saint-Louvent. Siège social: Châtelraould.

51-322 Coopérative agricole de culture des Grandes-Loges. Siège social: Grandes-Loges.

51-324 Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Déserts, commune de Champaubert-la-Bataille. Siège social: commune de Champaubert, hameau les Déserts.

51-325 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Loisy-sur-Marne. Siège social: Loisy-sur-Marne.

**Marne (Haute-)** (*suite*).

C. — Services:

52-110 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villiers-sur-Suize. Siège social: Villiers-sur-Suize.

52-111 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Belmont. Siège social: Belmont.

**Oise** (*suite*).

C. — Services:

60-172 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Campremy. Siège social: Campremy.

60-173 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Aubin-sous-Erquery. Siège social: Saint-Aubin-sous-Erquery.

60-174 Coopérative d'utilisation de matériel de battage et de préparation de semences du Plessis-Belleville. Siège social: le Plessis-Belleville.

60-175 Coopérative agricole d'utilisation de matériel d'Ivry-le-Temple. Siège social: Ivry-le-Temple.

**Orne** (*suite*)

C. — Services:

61-101 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Ecouves. Siège social: hameau de Sarceaux, commune de Valframbert.

61-102 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Germain-de-Martigny. Siège social: Saint-Germain-de-Martigny.

61-103 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint Aubert-sur-Orne. Siège social: Saint-Aubert-sur-Orne.

**Rhin (Bas-)** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

67-639 Coopérative vinicole d'Orschwiller et environs. Siège social: Orschwiller.

67-641 Coopérative laitière d'Hoerdt. Siège social: Hoerdt.

C. — Services:

67-635 Coopérative agricole de battage d'Oberbronn. Siège social: Oberbronn.

67-637 Coopérative agricole de moissonnage-battage de Crastatt et environs. Siège social: Crastatt.

67-638 Coopérative agricole de cueillette de houblon de Mittelhausen et environs. Siège social: Mittelhausen.

67-640 Coopérative d'élevage et d'amélioration du bétail bovin du Bas-Rhin. Siège social: Strasbourg.

67-642 Coopérative agricole de cueillette de houblon d'Ittenheim. Siège social: Ittenheim.

67-643 Coopérative agricole de cueillette de houblon de Schnersheim. Siège social: Schnersheim.

67-644 Coopérative agricole d'utilisation en commun de pâturages de Lorentzen. Siège social. Lorentzen.

67-645 Coopérative agricole de moissonnage-battage d'Oberbetschdorf. Siège social: Oberbetschdorf.

ABC. — Production, transformation, conservation, vente de produits agricoles, approvisionnement, services:

67-636 Coopérative agricole des producteurs de fruits d'Oberseebach. Siège social: Oberseebach.

**Saône (Haute-)** (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

70-171 Coopérative laitière de Jonvelle et Montcourt. Siège social: Jonvelle.

70-172 Coopérative laitière agricole de Traves. Siège social: Traves.

70-173 Coopérative fromagère de Passavant et des environs. Siège social: Passavant.

70-174 Société coopérative laitière de Cugney. Siège social: Cugney.

70-175 Coopérative laitière de Hyet, Pennesière et Courbous, Ruhans, la Villedieu-les-Quenoche. Siège social: Hyet.

C. — Services:

70-176 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pusey. Siège social: Pusey.

70-177 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montot. Siège social: Montot.

70-178 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Baudoncourt et la Chapelle-les-Luxeuil. Siège social: Baudoncourt.

70-179 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'un groupe de cultivateurs de Menoux. Siège social: Menoux.

70-180 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Volon. Siège Social: Volon.

70-181 Coopérative agricole de Fontenois-la-Ville. Siège social: Fontenois-la-Ville.

70-182 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vauconcourt. Siège social: Vauconcourt.

70-183 Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Vauvugnot, à Fouchécourt. Siège social: Fouchécourt.

70-184 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mailleroncourt-Charette. Siège social: Mailleroncourt-Charette.

70-185 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Baulay. Siège social: Baulay.

70-186 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montdoré. Siège social: Montdoré.

70-187 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Senoncourt. Siège social: Senoncourt.

70-188 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chargey-les-Port. Siège social: Chargey-les-Port.

70-189 Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Hugier. Siège social: Hugier.

70-190 Coopérative de battage de Montbozon. Siège social: Montbozon.

70-191 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Arbecey. Siège social: Arbecey.

70-192 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Oigney. Siège social: Oigney.

70-193 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saulnot et Malval. Siège social: Saulnot.

**Savoie (Haute-)** *(suite)*.

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

74-174 Coopérative laitière agricole de Lully. Siège social: Lully.

74-177 Coopérative laitière agricole de Bellevaux « Centrale ». Siège social: Bellevaux.

74-178 Coopérative laitière agricole de la Concorde, à Terramont, commune de Bellevaux. Siège social: Bellevaux.

74-179 Coopérative laitière agricole de Cusy « Lachat ». Siège social: Cusy.

74-180 Coopérative laitière agricole de Clermont. Siège social: Clermont.

74-181 Coopérative laitière agricole du chef-lieu d'Amancy. Siège social: Amancy.

74-182 Coopérative laitière agricole de Feigères, chef-lieu. Siège social: Feigères.

74-183 Coopérative laitière agricole de la Contraz, Thorens. Siège social: Thorens.

74-185 Coopérative laitière agricole d'Epagny, à Saint-Jorioz. Siège social: Saint-Jorioz.

74-186 Coopérative laitière agricole de la Chessenaz. Siège social: Chessenaz.

74-188 Coopérative laitière agricole de Verdevant, à Taninges. Siège social: Taninges.

74-189 Coopérative laitière agricole de Saint-Maurice, à Alby-sur-Chéran. Siège social: Alby-sur-Chéran.

74-190 Coopérative laitière agricole de Clarafond. Siège social: Clarafond.

74-192 Coopérative laitière agricole de Domancy. Siège social: Domancy.

74-193 Coopérative laitière agricole du Chatelard, à Saint-Sigismond. Siège social: Saint-Sigismond.

74-194 Coopérative laitière agricole de Quincy, à Mieussy. Siège social: Mieussy.

74-195 Coopérative laitière agricole de Brécorens, à Perrignier. Siège social: Perrignier.

74-196 Coopérative laitière agricole du chef-lieu de Cernex. Siège social: Cernex.

74-197 Coopérative laitière agricole de la Chapelle-Saint-Maurice. Siège social: la Chapelle-Saint-Maurice.

74-198 Coopérative laitière agricole de Brens. Siège social: Brens.

74-199 Coopérative laitière agricole de Faucigny. Siège social: Faucigny.

74-200 Coopérative laitière agricole de Daudens, à Evires. Siège social: Evires.

B. — Approvisionnement:

74-175 Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement d'Habère-Poche. Siège social: Habère-Poche.

C. — Services:

74-176 Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Habère-Poche. Siège social: Habère-Poche.

74-184 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Veigy-Fonceney. Siège social: Veigy-Fonceney.

74-187 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bons. Siège social: Bons.

74-191 Coopérative agricole de matériel agricole de Franclens. Siège social: Franclens.

**Territoire de Belfort** *(suite)*.

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

90-6 Société coopérative laitière de Grosne et communes limitrophes. Siège social: Grosne.

C. — Services:

90-7 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Danjoutin-Dorans-Botans. Siège social: Danjoutin.

90-8 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Dorans. Siège social: Dorans.

90-9 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Trétudans. Siège social: Trétudans.

90-10 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Dizier-l'Evêque. Siège social: Saint-Dizier-l'Evêque.

90-11 Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Faverois. Siège social: Faverois.

## RETRAITS D'AGREMENT

**Allier.**

16e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1948, page 4413, supprimer:

C, 03-201, Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Vesvres, commune d'Yzeure. Siège social : hameau des Vesvres, commune d'Yzeure (retrait d'agrément du 12 août 1957).

17e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948, page 6502, supprimer:

C, 03-242, Coopérative d'utilisation de matériel agricole Les Thales, à Saint-Marcel-en-Murat. Siège social: hameau de Pochonière, commune de Saint-Marcel-en-Murat (retrait d'agrément du 12 août 1957).

37e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1954, page 3431, supprimer:

A, 03-334, Laiterie coopérative de la région moulinoise. Siège social: Moulins (retrait d'agrément du 16 août 1957).

C, 03-331, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de moissonnage-battage du Veurdre. Siège social: le Veurdre (retrait d'agrément du 12 août 1957).

4e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 mars 1947, page 2318, supprimer:

C, 03-1, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles La Semeuse, de Villefranche-d'Allier. Siège social: Villefranche-d'Allier.

12e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1947, page 11270, supprimer:

C, 03-131, Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Moderne, de Tréban. Siège social: Tréban.

**Alpes (Basses-)** *(suite)*.

29e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950, page 10798, supprimer:

A, N, 2?4, Coopérative agricole de Haute-Provence. Siège social: Riez.

**Ariège.**

35e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953, page 6697, supprimer:

A, 09-20, Société coopérative agricole laitière du Plantaurel. Siège social: Lavelanet (retrait d'agrément du 30 août 1957).

41e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1955, page 13820, supprimer:

B, 09-30, Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement. Siège social: Saverdun (retrait d'agrément du 30 août 1957).

**Côtes-du-Nord.**

5e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947:

Page 3213, supprimer:

C, 22-6, Coopérative de Coatascorn. Siège social : Coatascorn (retrait d'agrément du 4 septembre 1957).

C, 22-15, Coopérative L'Entr'aide. Siège social: Hénanbihen (retrait d'agrément du 4 septembre 1957).

C, 22-25, Coopérative de Blavet. Siège social: Mur (retrait d'agrément du 4 septembre 1957).

Page 3214, supprimer:

C, 22-43, Coopérative La Moisson. Siège social: Saint-Denoual (retrait d'agrément du 4 septembre 1957).

6e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947, page 4939, supprimer:

C, 22-96, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Jacques en Saint-Alban. Siège social: lieudit Saint-Jacques, commune de Saint-Alban (retrait d'agrément du 4 septembre 1957).

C, 22-100, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Hervé. Siège social: Saint-Hervé (retrait d'agrément du 4 septembre 1957).

10e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947, page 9961, supprimer:

C, 22-174, Coopérative agricole de Kermoroch. Siège social: Kermoroch (retrait d'agrément du 4 septembre 1957).

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 17 juillet 1949, page 6972, supprimer:

UA/B, N, 182, Union départementale des coopératives agricoles des Côtes-du-Nord. Siège social: Saint-Brieuc.

25e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950, page 3265, supprimer.

A/B, 22-345, Coopérative agricole départementale d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente des éleveurs de porcs des Côtes-du-Nord Coopor. Siège social: Saint-Brieuc (retrait d'agrément du 4 septembre 1957).

**Finistère.**

41e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948, page 2097, supprimer:

A, N, 28, Coopérative agricole du Finistère et des Côtes-du-Nord. Siège social: Landerneau.

21e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9261, supprimer:

A, 29-194, Coopérative agricole du Coat-Kaër Siège social: quartier de Kerdodu, commune de Quimperlé (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° 537, parue au *Journal officiel* de ce jour, 45e liste).

**Loire-Atlantique.**

32e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951, page 6672, supprimer:

UC, N, 323, Union coopérative rurale d'élevage et d'insémination artificielle du pays nantais. Siège social: Nantes.

**Lot-et-Garonne.**

24e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949, page 9264, supprimer:

C, 47-188, Coopérative agricole de motoculture de Gabouin, section de Coussan-Marmande. Siège social: hameau de Coussan, commune de Marmande (retrait d'agrément du 5 août 1957).

**Oise.**

34e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1952, page 8638, supprimer:

A, 60-150, Coopérative agricole des producteurs d'oléagineux de la région de Chaumont et Gisors. Siège social: Vaudancourt (a fusionné avec la Coopérative agricole de la région de Gisors et de Chaumont-en-Vexin, n° 60.135).

**Orne.**

27e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950, page 7162, supprimer:

C, 61-30, Coopérative agricole de battage d'Igé, Marcilly, Saint-Germain-de-la-Coudre. Siège social: Igé (retrait d'agrément du 5 août 1957).

**Pyrénées (Hautes-).**

9e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947, page 7696, supprimer:

C, 65-9, Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de l'Ailhet, à Bours. Siège social: Bours.

22e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949, page 5134, supprimer:

C, 65-25, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sarniguet. Siège social: Sarniguet.

30e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953, page 10956, supprimer:

C, 65-50, Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Villefranque. Siège social: Villefranque.

**Rhin (Bas-).**

30e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1953, page 10956, supprimer:

B, 67-601, Coopérative agricole de Climbach. Siège social: Climbach (retrait d'agrément du 6 août 1957).

**Saône (Haute-).**

29e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950, page 10799, supprimer:

AB, N, 263, Les Agriculteurs comtois, société coopérative agricole civile et particulière de personnes à capital et personnel variables. Siège social: Luxeuil-les-Bains.

**Seine-Maritime.**

33e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952, page 886, supprimer:

A, 76-56, Société coopérative beurrière d'Aumale. Siège social: Aumale (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N. 548, parution au *Journal officiel* de ce jour, 45e liste).

**Tarn.**

18e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948, page 7653, supprimer:

UC, N, 89, Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole du Tarn. Siège social: Albi.

**Vendée.**

41e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1955, page 12833, supprimer:

A, 85-237, Coopérative salicole de la Guérinière. Siège social: la Guérinière.

42e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1957, page 924, supprimer:

C, 85-241, Coopérative agricole de lutte contre les maladies des animaux, des arbres fruitiers et céréales. Siège social: la Roche-sur-Yon (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N. 543, parue au *Journal officiel* de ce jour, 45e liste).

**Yonne.**

29e liste, rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950, page 10809, supprimer:

A, 89-84, Laiterie coopérative. Siège social: Auxerre (coopérative agréée à l'échelon national sous le n° N. 547 et dénommée Société coopérative de laiterie et de vente de produits agricoles de la région d'Auxerre, parution au *Journal officiel* de ce jour, 45e liste).

**RECTIFICATIFS**

6e liste. — Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947, page 4944, Bas-Rhin, B, 67-24, lire: « Coopérative agricole d'Herbitzheim et environs ».

14e liste. — Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948, page 2097, Finistère, N-29, lire: « Coopérative des agriculteurs du Finistère et des Côtes-du-Nord », type AB au lieu de B.

15e liste. — Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948, page 4351, Gard, N-50, lire: « Coopérative agricole des Basses-Cévennes » et type AB au lieu de UB.

27e liste. — Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950, page 7174, Vendée, C, 85-171, Coopérative agricole d'insémination artificielle du Sud de la Vendée. Siège social, lire: « Saint-Cyr-des-Gats ».

29e liste. — Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950, page 10799, Yonne, N-260, Union des coopératives laitières de l'Yonne, lire: type UABC au lieu de UA.

33e liste. — Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1952, page 876, Saône-et-Loire, N-325, « La Paysanne », coopérative agricole départementale de Saône-et-Loire (compte tenu du rectificatif paru au *Journal officiel* du 7 septembre 1957). Siège social, lire: Louhans et lire type AB au lieu de type UABC.

35e liste. — Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juillet 1953, page 6694, Meuse, N-388, lire: type ABC et non UABC (comme suite aux rectificatifs parus au *Journal officiel* du 18 mai 1957 et du 7 septembre 1957).

38e liste. — Rectificatif au *Journal officiel* du 4 septembre 1954, page 8560, Garonne (Haute-), BC, N-461, lire: « Coopérative agricole de machinisme et d'approvisionnement de la Haute-Garonne ».

40e liste — Rectificatif au *Journal officiel* des 20 et 21 juin 1955, page 6191, Loiret, N-495, Coopérative agricole d'hygiène et de défense sanitaire des animaux du Loiret, lire: au lieu de: « C », « type BC »; Seine, UA, N-501, lire: « Union nationale des coopératives et groupements agricoles de bétail et de viande ».

44e liste. — Rectificatif au *Journal officiel*, du 7 septembre 1957, page 8682, supprimer: Seine-Maritime, A, 76-84, Coopérative agricole de stockage et vente des blés de Neufmarche. Siège social: Neufmarche (coopérative déjà parue sous le n° 76-4, *Journal officiel* du 3 juillet 1950).

## MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**Modification de l'arrêté du 1er avril 1957 relatif à la dotation réservée à l'organisation en France de manifestations destinées à assurer la propagande du cinéma.**

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 87 du code de l'industrie cinématographique;

Vu le décret du 26 avril 1954, modifié par les décrets du 20 janvier et du 29 août 1956, portant règlement d'administration publique pour l'application du titre IV, chapitre II, du code susvisé;

Vu l'arrêté du 1er avril 1957 relatif à la dotation réservée à l'organisation en France de manifestations destinées à assurer la propagande du cinéma;

Vu l'avis du conseil du fonds de développement de l'industrie cinématographique,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 1er avril 1957 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« La dotation réservée à l'organisation en France de manifestations destinées à assurer la propagande du cinéma est fixée, au titre du quatrième exercice du fonds de développement de l'industrie cinématographique, à la somme de 21 millions de francs. »

Art. 2. — Le directeur général du centre national de la cinématographie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 1957.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*
Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
FRANÇOIS DELHOMME.

**Mines.**

Par arrêté du 4 novembre 1957, M. Carle (Rémy), ingénieur des mines, est placé en service détaché, pour cinq ans, auprès de la présidence du conseil (commissariat à l'énergie atomique), pour occuper les fonctions d'ingénieur à la direction industrielle.

La présente mesure prend effet à compter du 1er juillet 1957.

## MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

**Délégation de signature.**

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 6 novembre 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1917 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 15 décembre 1956 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre comme inspecteur des forces terrestres d'outre-mer (troupes coloniales),

Arrête:

Art. 1er. — Délégation de signature du ministre de la France d'outre-mer est donnée à M. le général de corps d'armée Garbay (Pierre-François-Marie-Joseph), inspecteur des forces terrestres d'outre-mer, à l'effet de signer, au nom du ministre de la France d'outre-mer et dans le cadre de ses directives générales, toutes décisions ou correspondances, à l'exclusion des décrets ou arrêtés, concernant l'exercice des attributions qui lui sont dévolues.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à la date du 25 novembre 1957 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1957.

GÉRARD JAQUET.

**Mise en position de mission du directeur de l'institut Pasteur de Tananarive.**

Par arrêté du 20 novembre 1957, M. Courdurier (Jean), médecin lieutenant-colonel, directeur de l'institut Pasteur de Tananarive, est placé dans la position de mission à Prétoria du 4 au 13 juillet 1957, afin de représenter le territoire de Madagascar à la réunion internationale sur l'utilisation des radio-isotopes, organisée par le Conseil scientifique africain (C. C. T. A.).

**Travaux publics, mines et techniques industrielles.**

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 novembre 1957, dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer, M. Portmann (Pierre), ingénieur adjoint stagiaire, a été inscrit au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1911.

L'intéressé a été titularisé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer au grade d'ingénieur adjoint de 3e classe pour compter du 1er août 1957, avec ancienneté civile du 1er août 1956 (R. S. M. attribués: 1 an).

En application du dernier alinéa de l'article 36 du décret du 15 juillet 1911, a été prononcé l'avancement automatique de M. Portmann à la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint pour compter du 1er août 1957 (rappels épuisés).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 novembre 1957, la démission de son emploi présentée par M. Stotzel (Marc), ingénieur de 4e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été acceptée, pour compter du 23 octobre 1957, à l'issue du congé administratif dont il a bénéficié à son retour d'Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 novembre 1957, M. Monier (Henri), ingénieur en chef, 2e échelon, des travaux publics de la France d'outre-mer, directeur des travaux publics du Moyen-Congo, a été placé en position de mission en France du 9 juin au 19 juillet 1957, en vue de préparer une convention d'assistance technique avec le Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer pour le contrôle de l'exécution et des études de la route d'accès à Sounda.

## MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

**Cabinet du ministre.**

Le ministre de la reconstruction et du logement,

Vu le décret n° 49-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 6 novembre 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 7 novembre 1957 portant nomination de membres du cabinet du ministre de la reconstruction et du logement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la reconstruction et du logement:

*Conseillers techniques.*

M. André Rambaud, sous-directeur à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement.

M. Louis Morel, ingénieur en chef du ministère de la reconstruction et du logement.

M. François-Bernard de La Poëze d'Harambure, inspecteur de la reconstruction et du logement.

*Chargés de mission.*

M. Paul Bouju, agrégé de l'Université.

M. François Cheneaux de Leyritz.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 7 novembre 1957.

Fait à Paris, le 22 novembre 1957.

PIERRE GARET.

## MINISTERE DE L'ALGERIE

**Décret du 26 novembre 1957 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.**

Par décret en date du 26 novembre 1957, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'Algérie, après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 8 novembre 1957 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, à titre posthume, chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Laffitte (Jean-Paul-François-Dominique), moniteur de secteur d'amélioration rurale à Bordj-Menaïel (Tizi-Ouzou); 8 ans 7 mois de services civils et militaires. A été cité à l'ordre de la Nation.

Moulins (Auguste), moniteur de secteur d'amélioration rurale d'Oued-el-Hout (Bône); 14 ans 3 mois de services civils et militaires. A été cité à l'ordre de la Nation.

## MINISTERE DU SAHARA

### Service des mines.

Par arrêté du 18 novembre 1957, M. René Pessayre, ingénieur en chef des mines, est chargé des fonctions de chef du service des mines de l'Organisation commune des régions sahariennes à partir du 15 octobre 1957.

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLEE NATIONALE

### Ordre du jour du mercredi 27 novembre 1957.

**A quinze heures.** — 1re SÉANCE PUBLIQUE

**1.** — Examen d'une demande de quatrième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 3911 concernant M. Bône.

**2.** — Examen d'une demande de deuxième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 4715 concernant M. Bône et M. Davoust.

**3.** — Examen d'une demande de deuxième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 4716 concernant M. Bône et M. Davoust.

**4.** — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 5414 concernant M. Courrier.

**5.** — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 5613 concernant M. Teule.

**6.** — Suite de la discussion du projet de loi (n° 5906) sur les institutions de l'Algérie. (Nos 5963-5980. — M. Gagnaire, rapporteur.)

**A vingt et une heures.** — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi (n° 5906) sur les institutions de l'Algérie. (Nos 5963-5980. — M. Gagnaire, rapporteur.)

### Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 27 novembre 1957.

N° 5817. — Proposition de loi de M. Raingeard tendant à la modification des articles 57 et 96 de la loi du 5 avril 1884 relatifs à la conservation des délibérations des conseils municipaux et des arrêtés municipaux (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5911. — Proposition de loi de M. Jean Crouzier tendant à la prolongation d'activité des fonctionnaires anciens combattants volontaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5913. — Rapport de M. Gaillemin, au nom de la commission de la défense nationale, sur les propositions de loi et de résolution concernant les conditions d'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre de 1914-1918.

N° 5918. — Rapport supplémentaire de Mme Rose Guérin, au nom de la commission du travail, sur le projet et la proposition de loi étendant le bénéfice du repos hebdomadaire aux concierges d'immeubles à usage d'habitation et aux personnes préposées à la surveillance ou à l'entretien de ces immeubles.

N° 5937. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont relative aux taxes sur le chiffre d'affaires frappant le commerce de la boulangerie-pâtisserie et de la pâtisserie (renvoyée à la commission des finances).

N° 5940. — Rapport de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet de loi étendant aux territoires d'outre-mer les dispositions de la loi du 2 juin 1955 modifiant l'article 401 du code pénal en matière de filouterie d'aliments et de logement.

N° 5957. — Proposition de résolution de M. Coquel tendant à inviter le Gouvernement à modifier le règlement d'administration publique fixant les conditions d'application de la loi du 30 juin 1956 et à substituer, au délai annuel servant de base au calcul du plafond des ressources de l'allocation supplémentaire, un délai trimestriel (renvoyée à la commission du travail).

N° 5960. — Rapport de M. de Sesmaisons, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à permettre à certains exploitants agricoles ayant cessé leur activité et atteint l'âge de soixante-cinq ans de procéder au rachat des cotisations d'assurance vieillesse agricole afin de bénéficier de la retraite de vieillesse agricole.

N° 5980 (2). — Avis de M. Paul Coste-Floret, au nom de la commission du suffrage universel, sur le projet de loi sur les institutions de l'Algérie.

N° 5992 (1). — Proposition de résolution de M. Calas tendant à inviter le Gouvernement à user de tous les moyens en son pouvoir pour obtenir le maintien en activité des établissements Fouga, à Béziers, et à s'opposer à tout licenciement du personnel (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 5993. — Proposition de résolution de M. Yves Peron tendant à inviter le Gouvernement à publier intégralement le rapport établi par la commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles (renvoyée à la commission de l'intérieur).

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 26 novembre 1957.

### Nominations de membres de commissions.

Dans sa 2e séance du 26 novembre 1957, l'Assemblée nationale a nommé :

1° M. Chamant membre de la commission du travail et de la sécurité sociale, en remplacement de M. Garet (Pierre);

2° M. Jacquet (Michel) membre de la commission des moyens de communication et du tourisme, en remplacement de M. Pinvidic;

3° M. Pinvidic membre de la commission de l'agriculture, en remplacement de M. Boscary-Monsservin;

4° M. Plantevin membre de la commission des boissons, en remplacement de M. Ribeyre (Paul);

5° M. Turc (Jean) membre de la commission de la production industrielle et de l'énergie, en remplacement de M. Ribeyre (Paul).

### Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 27 novembre 1957, à dix heures (local de la commission des finances) :

**Additif à l'ordre du jour.**

IV. — Communication de M. de Tinguy, sur sa proposition de résolution tendant à compléter la composition de la sous-commission des entreprises nationales, notamment par la désignation de cinq membres de la commission des finances.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 28 novembre 1957, à dix heures (local de la commission n° 207).

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 5876) de M. Châtelain (emprunts pour l'alimentation en eau potable).

II. — Eventuellement, examen de l'avis de M. Brocas sur le projet de loi (n° 5907) (loi électorale pour l'Algérie).

III. — Rapport de M. Arrighi sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République (n° 5364) (création de justices de paix en Algérie).

IV. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 4435) de M. Quinson (échanges internationaux dans le domaine communal).

V. — Rapport de M. Vallon sur les propositions de loi (nos 837-1323-1662-1668 et 2238) (impôts sur les spectacles).

VI. — Rapport de M. Seitlinger sur la proposition de loi (n° 2979) de M. Albert Schmitt (avantages de carrière aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine expulsés).

VII. — Rapport de M. Seitlinger sur la proposition de loi (n° 3454) de M. Albert Schmitt (statut du réfractaire aux fonctionnaires d'Alsace-Loraine expulsés).

VIII. — Rapport de M. Rey sur la proposition de loi (n° 2554) de M. Schaff (extension aux départements d'Alsace-Lorraine du bénéfice de l'article 1454 du code général des impôts).

IX. — Rapport de M. Rey sur la proposition de loi (n° 3371) de M. Engel (objets trouvés).

X. — Rapport de M. Rey sur la proposition de loi (n° 4622) de M. Dorey (exonération de patente en faveur de certains artisans et façonniers).

La commission de la presse se réunira le vendredi 29 novembre 1957, à dix heures (local de la commission n° 230) :

I. — Audition de M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 5884) portant : 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1957; 2° ratification de décrets.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira le mercredi 27 novembre 1957, à onze heures trente (local de la commission n° 264):

Demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Calas tendant à user de tous les moyens en son pouvoir pour obtenir le maintien en activité des Etablissements Fouga, à Béziers, et à s'opposer à tout licenciement du personnel. — Eventuellement, nomination d'un rapporteur.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 29 novembre 1957, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 255):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 5888) de M. Thiriet (infirmes considérés, leur vie durant, comme enfants à charge);

La proposition de loi (n° 5924) de M. Bernard Paumier (versement d'office au tuteur des prestations des assurances sociales).

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 5859) de M. Joseph Laniel (cession des bureaux de placement).

III. — Audition de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale sur les prestations familiales.

IV. — Rapport supplémentaire de Mme Lefebvre sur sa proposition de loi (n° 4856) (nombre de membres de comités d'entreprise).

V. — Rapport de M. Coutant sur la proposition de loi (n° 2806) de M. Coquel (rente des ascendants de victimes d'accidents du travail).

VI. — Rapport de Mme Rose Guérin sur la proposition de loi (n° 4892) de M. Alphonse Denis (cotisation d'allocations familiales des E. T. I.).

VII. — Rapport de M. Gagnaire sur les propositions de loi (nos 112, 941, 1436, 5509) de M. Frédéric-Dupont, de M. Naegelen, de M. Jacques Rolland, de M. Dronne, le rapport repris (n° 1425) et la proposition de résolution (n° 2843) de M. Henri Thébault (cotisations d'allocations familiales des E. T. I.).

VIII. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission des pensions le jeudi 28 novembre 1957, à dix heures (local de la commission n° 256:

VII. — Rapport de M. Roger Roucaute sur la proposition de loi (n° 4824) de M. Mabrut tendant à ouvrir un nouveau délai de six mois pour l'obtention de la carte D. I. R. et de la carte de combattant volontaire de la Résistance.

VIII. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 5293) tendant à modifier les articles 1er et 2 de la loi n° 56-759 du 1er août 1956 en vue d'accorder un nouveau délai pour les demandes de titre ou de pécule formulées par certaines catégories d'anciens combattants ou de victimes de guerre.

IX. — Rapport sur la proposition de loi (n° 5293) tendant à modifier les articles 1er et 2 de la loi n° 56-759 du 1er août 1956 en vue d'accorder un nouveau délai pour les demandes de titre ou de pécule formulées par certaines catégories d'anciens combattants ou de victimes de guerre.

### Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le vendredi 29 novembre 1957, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

### Réunions de commissions du mercredi 27 novembre 1957.

Commission des boissons, à dix heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à dix heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 263.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à dix heures. — Local n° 250.

Commission de la production industrielle et de l'énergie, à onze heures trente. — Local n° 264.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, à neuf heures trente. — Local n° 208.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures. — Local n° 254.

Commission de la production industrielle et de l'énergie (sous-commission de l'électronique et industries annexes), à dix heures. — Local n° 264.

# CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

### Ordre du jour du mercredi 27 novembre 1957.

**A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE**

1. — Vérification de pouvoirs.

Quatrième bureau:

Département de l'Eure: élection de M. Brajeux, en remplacement de M. Georges Bernard, décédé. (M. François Valentin, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier. (Nos 28 et 39, session de 1957-1958. — M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances.)

### Documents mis en distribution le mercredi 27 novembre 1957.

N° 29 (*rectifié*). — Rapport de M. Carcassonne (*au nom de la commission de la justice*) sur la proposition de loi de M. Biatarana tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 56-1221 du 1er décembre 1956 fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre.

N° 33. — Rapport de M. Jean Bertaud (*au nom de la commission des moyens de communication*) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ayant pour effet d'autoriser le Président de la République à ratifier la convention franco-suisse du 25 avril 1956 relative à l'aménagement de l'aérodrome de Genève-Cointrin et à la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés à Ferney-Voltaire et à Genève-Cointrin.

### Examen des pouvoirs.

RAPPORT D'ELECTION

DÉPARTEMENT DE L'EURE

4e BUREAU. — *M. François Valentin*, rapporteur.

Nombre de sièges à pourvoir: 1.

Les élections du 17 novembre 1957, dans le département de l'Eure, pour le remplacement de M. Georges Bernard, décédé, ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits: 1.158.
Nombre des votants: 1.157.
Bulletins blancs ou nuls à déduire: 2.
Suffrages valablement exprimés: 1.155, dont la majorité absolue est de 578.

Ont obtenu:

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Jean Brajeux | 590 voix. |
| | Louis Duguay | 222 — |
| | Gustave Heon | 197 — |
| | Basile Augustin | 84 — |
| | Alfred Saussaye | 51 — |
| | Paul Menvielle | 11 — |

Conformément à l'article 377 du code électoral, M. Jean Brajeux a été proclamé élu comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue de suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 4e bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Jean Brajeux, qui remplit les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

### Nominations de membres de commissions générales.

Dans sa séance du mardi 26 novembre 1957, le Conseil de la République a nommé:

M. Maillot membre titulaire: de la commission de la production industrielle, en remplacement de M. Hassan Gouled, démissionnaire; de la commission du travail et de la sécurité sociale, en remplacement de M. Gaston Fourrier, démissionnaire.

M. Ludovic Tron membre titulaire de la commission du suffrage universel, en remplacement de M. Aubert, démissionnaire.

M. Marcel Champeix membre titulaire de la commission du suffrage universel, en remplacement de M. Courrière, démissionnaire.

M. Antoine Courrière membre suppléant de la commission du suffrage universel, en remplacement de M. Jean Geoffroy, démissionnaire.

Mme Thome-Patenôtre membre titulaire de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Filippi, démissionnaire.

M. Filippi membre suppléant de la commission des finances, en remplacement de M. Cerneau, démissionnaire.

### Commission de la production industrielle.

*Séance du mardi 26 novembre 1957.*

*Présents.* — MM. Auguste-François Billiémaz, Bonnet, Bousch, Nestor Calonne, Droussent, Vanrullen.

*Suppléant.* — M. Perrot-Migeon.

*Excusés.* — MM. Henri Cornat, Coudé du Foresto, Charles Durand, Alexis Jaubert, Laurent-Thouverey, Lebreton, Longchambon, Claude Mont, Raymond Pinchard, Suran, de Villoutreys.

### Commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique.

*Séance du mardi 26 novembre 1957.*

*Présents.* — MM. Alric, Billiémaz, Descours-Desacres, Durieux, Longchambon, de Maupeou, Portmann, de Rocca-Serra, Vanrullen.

*Excusés* — MM. Armengaud, Coudé du Foresto.

*Suppléant.* — M. Marignan.

### Convocations de commissions.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 27 novembre 1957, à seize heures trente (local n° 215):

Examen pour avis du projet de loi (n° 161, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun. — Nomination d'un rapporteur pour avis.

Questions diverses.

Rectificatif.

La réunion de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale prévue pour le mercredi 27 novembre 1957, à dix heures trente, est annulée; celle prévue pour le jeudi 28 novembre 1957, à neuf heures trente, est maintenue.

### Réunions de commissions du mercredi 27 novembre 1957.

Commission des affaires économiques, local n° 274. — Dix heures.

Commission de la défense nationale, local n° 221. — Quinze heures.

Commission de la France d'outre-mer, local n° 215. — Seize heures trente.

Commission de la marine et des pêches, local n° 215. — Dix heures trente.

# INFORMATIONS
## RELATIVES
# A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

### Ordre du jour du jeudi 28 novembre 1957.

**A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE**

1. — Discussion de la proposition de M. Fredet et des membres du groupe des républicains indépendants métropole outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à accorder les crédits nécessaires à l'organisation des journées médicales de Dakar. (Nos 401, session 1956-1957, et 17, session 1957-1958. — M. Fredet, rapporteur de la commission des affaires financières.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant règlement de l'emploi des étrangers à Madagascar et dépendances. (Nos 3, session de septembre 1957, et 21, session 1957-1958. — Mlle Le Ber, rapporteur de la commission des affaires sociales.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, donnant compétence aux conseils du contentieux administratif dans les territoires d'outre-mer pour juger les comptes des comptables des collectivités et établissements publics. (Nos 2, session de septembre 1957, et 29, session 1957-1958. — M. Antonini, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales.)

4. — Discussion de la proposition de M. Raphaël-Leygues, tendant à inviter le Gouvernement: 1° à maintenir pour 1958 une tranche navale; 2° à permettre l'incorporation d'un certain nombre d'hommes du contingent dans la marine nationale. (Nos 13 et 40, session 1957-1958. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.)

### Modification à la liste des membres d'un groupe.

GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

*Apparentés au groupe du mouvement républicain populaire aux termes de l'article 20 du règlement.*

(2 membres au lieu de 1.)

Ajouter le nom de M. Souleymane Cheikh Sidya.

### Nomination d'un membre de commission.

Dans sa séance du 26 novembre 1957, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Périer, membre de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union, en remplacement de M. Georget.

### Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

*Séance du mardi 26 novembre 1957.*

*Présents:* MM. Dardelle, Dubois, Gervain, Hazoumé, Héline, La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux. *Suppléants:* M. Dardelle de M. Bentounès, Mme Malroux de M. Courtois, M. Rosenfeld de M. C.-A. Julien, M. Dubois de M. Kamil, M. Gervain de M. Lagravière, Mlle Le Ber de M. Randretsa, M. Héline de M. Raphaël-Leygues, M. Hazoumé de S. A. R. la princesse Yukanthor.

*Assistaient en outre à la séance:* MM. Burkhardt, Castex, Chastenet, Cheikh Sidya, Marceau Dupuy, Mme Eboué-Tell.

### Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 41 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 28 novembre 1957, à quinze heures, au local C 21.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

### Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

**Avis aux importateurs de produits des industries diverses et des textiles originaires et en provenance du Danemark, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de Suède et de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.**

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1957:

Page 10743, Danemark, supprimer le poste 21 (conserves de viande), déjà repris dans l'avis du 24 octobre 1957 (produits agricoles).

Page 10744, Danemark, 1re colonne:

Poste 24 (confiserie de réglisse) et poste 25 (produits de la biscuiterie), ajouter, après la désignation du produit: « Mêmes conditions que pour le poste 23 (gommes à mâcher) ».

Poste 26 (bouillons de viande et potages en boîtes et en paquets), ajouter, après la désignation du produit: « Les demandes de licence d'importation devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire comportant l'indication de la composition,

détaillée en pourcentage, du produit dont l'importation est demandée (1). Un échantillon devra, en outre, être adressé, exempt de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, Paris (8e) ».

Poste 49 (jouets), ajouter, après la désignation du produit: « Les demandes de licences d'importation devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire revêtue du cachet de la firme danoise certifiant que les fabrications sont réalisées au Danemark. Les factures porteront la désignation commerciale des objets, la quantité, le prix unitaire pour chacun des articles et la valeur globale (1). Des échantillons ou catalogues devront être adressés à la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, à Paris (8e) ».

Page 10714, Italie, 1re colonne, poste 76 (fils de coton mélangés...), numéros du tarif douanier, au lieu de: « 55-05 A ex c, d, ex g, h, s, t », lire: « 55-05 A ex c, d, ex g, h, ex s, ex t ».

Même page, 2e colonne:

Poste 77 (fils de rayonne et de fibranne), dernier numéro de tarif douanier, au lieu de: « 59-04 A ex e », lire: « 59-04 A ex f ».

Poste 83 (tissus de fibranne), numéro du tarif douanier, au lieu de: « 56-07 B », lire: « 56-07 ex B ».

Poste 96 (articles de bonneterie), remplacer les numéros du tarif douanier par les suivants: 60-01 ex A, ex C, D, 60-02 ex B, 60-03 B d, e, f, 60-04 ex A, B d, e, 60-05 A, B b, e à h, ex k, l à o, C, 60-06, ex 61-09.

Poste 170 *bis* (bateaux), dans les numéros du tarif douanier, remplacer « ex d » par « ex b ».

Poste 183 (instruments de musique), numéro du tarif douanier, au lieu de: « 92-13 E ex d », lire: « 92-13 E ex b ».

Page 10715, Norvège, supprimer la rubrique concernant ce pays, le papier de presse ayant fait l'objet de l'avis aux importateurs du 20 juillet 1957, page 7190.

Page 10716:

Pays-Bas, 1re colonne, poste 117, désignation des produits, 2e ligne, au lieu de: « tuyaux pour pommes », lire: « tuyaux pour pompes ».

Portugal, 1re colonne, poste 22 (tissus de coton), mettre un astérisque après le numéro 22 (pour ce poste, la date limite de dépôt des demandes de licences d'importation est reportée au 21 décembre 1957).

Même page, 2e colonne, Suède:

Supprimer le poste 29 (papier journal), le papier de presse ayant fait l'objet de l'avis aux importateurs du 20 juillet 1957, page 7190.

Poste 28, procédure de l'examen simultané (amendement), ajouter les numéros de tarif douanier suivants: 94-01 C, b, d.

Poste 33 C, procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation (articles textiles divers), dans les numéros du tarif douanier, au lieu de: « 62-05 ex A », lire: « 62-03 ex A ».

Page 10717, 1re colonne, U. E. B. L., poste 32 (pains de régime, biscottes), numéro du tarif douanier, au lieu de: « 19-07 B ex A », lire: « 19-07 B ex a ».

(1) Au cas où les demandes de licences auraient été déjà déposées à l'office des changes, les factures *pro forma* correspondantes pourront être adressées directement à la direction des industries diverses et des textiles, 42, rue La Boétie, Paris (8e), avec une référence à la demande.

### Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des services extérieurs des douanes et droits indirects.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1957: page 10644, 2e colonne, après le septième alinéa, B, ajouter le paragraphe suivant: « Toutefois, les candidats qui ont atteint les limites d'âge prévues aux paragraphes A et B entre le 1er juillet 1957 et le 30 juin 1958 peuvent faire acte de candidature ».

## Ministère de l'industrie et du commerce.

### Avis de vacance d'un poste de chef de travaux pratiques de géologie générale à l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Le poste de chef de travaux pratiques de géologie générale à occupation principale de l'école nationale supérieure des mines de Paris sera éventuellement vacant à partir du 1er janvier 1958.

Les candidats à ce poste devront adresser une lettre de candidature, accompagnée du relevé de leurs titres et services, au directeur de l'école nationale supérieure des mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6e), avant le 15 décembre 1957.

## Ministère de la santé publique et de la population.

### Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Saint-Girons (Ariège).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu le 9 janvier 1958 à l'hôpital-hospice de Saint-Girons (Ariège).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans à la date du concours. Cette limite d'âge sera toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 30 décembre 1957 à la direction de l'hôpital-hospice de Saint-Girons, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

### Avis de vacance d'un poste de rédacteur à l'hôpital d'Eaubonne (Seine-et-Oise).

Est envisagée la vacance d'un poste de rédacteur à l'hôpital d'Eaubonne (Seine-et-Oise).

Peuvent faire acte de candidature à ce poste les rédacteurs titulaires en fonction dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes devront être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, à la direction de l'hôpital d'Eaubonne.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

*Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,*
JEAN-PAUL MARTIN

## COTE DES CHANGES (1)

| Derniers cours cotés en Bourse. | Pays | Devise | Parité | Cours limites pratiqués par la Banque de France. | | Cours extrêmes cotés à la Bourse du 20 novembre 1957. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 349 95 | États-Unis | 1 $ U.S.A | 350 .(2) | .... .. | .... .. | 349 95 | .... .. |
| 363 55 | Canada | 1 $ Can | .... .. | .... .. | .... .. | 363 20 | 362 60 |
| 164 .. | Côte Fse Somalis. | 100 F Djib | 164 0727 | .... .. | .... .. | .... .. | .... .. |
| 2894 .. | Mexique | 100 pes | 2800 .. | .... .. | .... .. | .... .. | .... .. |
| 8279 50 | Allemagne occid | 100 D Mk | 8333 33 | 8271 .. | 8396 .. | 8381 .. | 8370 .. |
| 1354 50 | Autriche | 100 sch | 1346 15 | 1336 05 | 1356 25 | 1351 50 | 1354 .. |
| 703 55 | Belgique | 100 F b | 700 .. | 694 75 | 705 25 | 703 40 | 703 20 |
| 5085 .. | Danemark | 100 c d. | 5067 22 | 5029 25 | 5105 25 | 5090 .. | 5088 50 |
| 985 90 | Gde-Bretagne | 1 liv st | 980 .. | 972 65 | 997 35 | 986 35 | 986 25 |
| 56 325 | Italie | 100 lire | 56 008 | 55 59 | 56 43 | 56 32 | 56 303 |
| 4925 .. | Norvège | 100 c n | 4900 .. | 4863 50 | 4937 .. | 4932 .. | 4930 .. |
| 9276 .. | Pays-Bas | 100 fl | 9210 52 | 9141 60 | 9279 80 | 9279 .. | 9277 50 |
| 6800 50 | Suède | 100 c s | 6765 625 | 6715 .. | 6816 50 | 6803 .. | 6802 .. |
| 8035 .. | Suisse | 100 f. s | 8003 98 | 7944 .. | 8.61 .. | 8038 .. | 8036 .. |
| 1007 .. | Egypte | 1 liv ég | 1005 01 | .... .. | .... .. | .... .. | .... .. |
| 1223 50 | Portugal | 100 esc | 1217 39 | 1208 25 | 1226 50 | 1225 50 | 1224 50 |
| 4897 50 | Tchécoslovaquie | 100 krs | 4861 11 | 4824 50 | 4897 50 | 4897 50 | .... .. |
| 117 50 | Yougoslavie | 100 din. | 116 666 | 115 70 | 117 60 | 117 60 | 117 50 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Zone C. F. A. | 100 F C. F. A. | Zone C. F. P. | 100 F C. F. P. |
| | 200 | | 850 |

(1) Sous réserve du versement ou du prélèvement institué par le décret n° 57-910 du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger.
(2) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## TIRAGES FINANCIERS

### Société des Mines de Sel et Salines de Rosières-Varangéville

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 115.200.000 F
SIÈGE SOCIAL : 9, RUE LYAUTEY, NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)
Registre du commerce : Nancy n° 57-B 187.

*Obligations* 4 0/0 1943.

**LISTE NUMERIQUE**

**Des 14 obligations amorties au tirage du 15 novembre 1957 et remboursables à partir du 15 décembre 1957 à 2.000 F, coupon n° 25, échéance du 15 décembre 1958, attaché.**

En raison du rachat en Bourse de 186 obligations, le tirage a porté sur 14 titres au lieu de 200 prévus au tableau d'amortissement ;

**Des obligations amorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 5.158 à 5.160 | 1956 | 6.577 à 6.580 | 1956 | 7.281 à 7.290 | 1956 |
| 6.131 à 6.140 | 1957 | 6.661 à 6.667 | 1956 | 7.695 | 1955 |
| 6.161 et 6.162 | 1956 | 6.670 | 1956 | 8.071 à 8.074 | 1955 |
| 6.190 | 1955 | 6.701 à 6.704 | 1957 | 8.077 à 8.080 | 1955 |
| 6.301 à 6.303 | 1956 | 6.931 à 6.936 | 1955 | 8.301 à 8.303 | 1955 |
| 6.307 et 6.308 | 1956 | 7.021 | 1955 | 8.305 | 1955 |
| 6.436 à 6.439 | 1956 | 7.024 à 7.027 | 1955 | | |

**Le remboursement des titres amortis s'effectue aux caisses des établissements suivants :**

**Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris, dans ses succursales et banques affiliées ;**
**Société générale, 29, boulevard Haussmann, Paris.**

### BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE

**Liste numérique des 22.102 parts bénéficiaires de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie sorties au tirage du 18 novembre 1957, soumises au rachat à partir du 1er janvier 1958 à 1.254 F, et de celles sorties aux tirages antérieurs, parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au rachat.**

| NUMÉROS | ANNÉES de rachat. | NUMÉROS | ANNÉES de rachat. |
|---|---|---|---|
| 85.599 à 107.700 | 1954 | 778.132 à 800.233 | 1957 |
| 121.912 à 144.013 | 1950 | 849.379 à 871.480 | 1955 |
| 224.666 à 246.767 | 1953 | 893.137 à 903.783 | 1956 |
| 293.108 à 315.209 | 1947 | 925.886 à 937.340 | 1956 |
| 359.936 à 382.037 | 1948 | 996.517 à 1.018.618 | 1951 |
| 420.600 à 442.701 | 1958 | | |

**Les arrérages afférents à l'exercice 1957 seront payés en juillet 1958 aux titulaires de parts sorties au tirage du 18 novembre 1957, par crédit en compte bancaire ou postal ou par chèque barré, selon les instructions données par les intéressés lors de la délivrance des certificats nominatifs.**

### Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Trie-Château (Oise)

*Emprunt* 5 0/0 1953 *de* 3.840.000 *F.*

**Tirage du 30 octobre 1957 : 43 obligations.**

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 11 | 25 | 75 | 115 | 121 | 138 | 501 | 517 | 524 | 526 | 542 | 562 | 567 |
| 149 | 200 | 216 | 218 | 252 | 286 | 293 | 595 | 596 | 612 | 626 | 710 | 713 | 748 |
| 295 | 319 | 351 | 354 | 361 | 369 | 388 | 763 | | | | | | |
| 435 | 437 | 440 | 441 | 471 | 476 | 496 | | | | | | | |

Il ne reste aucune obligation à rembourser au titre des tirages antérieurs.

### Manufacture Générale d'Instruments de Musique Couesnon

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 46.400.000 F
SIÈGE SOCIAL : 105, RUE LA FAYETTE, PARIS (10e)
R. C. : Seine n° 57-B 1201.

**Obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F.**

*Cinquième tirage effectué le 19 novembre 1957.*

**LISTE NUMERIQUE**

**1° Des séries comprenant les 141 obligations sorties à ce tirage (69 titres ayant été rachetés, d'autre part, par la société en vue de cet amortissement) ;**

**2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 à 5 | 57 | 2.311 à 2.315 | 56 | 4.016 à 4.020 | 57 |
| 31 à 35 | 56 | 2.371 à 2.375 | 57 | 4.051 à 4.055 | 57 |
| 36 à 40 | 57 | 2.376 à 2.380 | 57 | 4.126 à 4.130 | 56 |
| 116 à 120 | 57 | 2.401 à 2.405 | 57 | 4.181 à 4.185 | 57 |
| 126 à 130 | 56 | 2.421 à 2.425 | 57 | 4.216 à 4.220 | 55 |
| 136 à 140 | 56 | 2.451 à 2.455 | 57 | 4.231 à 4.235 | 57 |
| 266 à 270 | 56 | 2.491 à 2.495 | 56 | 4.341 à 4.345 | 55 |
| 281 à 285 | 57 | 2.496 à 2.500 | 57 | 4.371 à 4.375 | 57 |
| 516 à 520 | 57 | 2.661 à 2.665 | 56 | 4.431 à 4.435 | 57 |
| 536 à 540 | 56 | 2.711 à 2.715 | 56 | 4.471 à 4.475 | 56 |
| 621 à 625 | 57 | 2.901 à 2.905 | 56 | 4.556 à 4.560 | 57 |
| 626 à 630 | 57 | 3.006 à 3.010 | 55 | 4.656 à 4.660 | 56 |
| 746 à 750 | 56 | 3.016 à 3.020 | 57 | 4.676 à 4.680 | 53 |
| 1.011 à 1.015 | 56 | 3.071 à 3.075 | 57 | 4.786 à 4.790 | 57 |
| 1.331 à 1.335 | 57 | 3.331 à 3.335 | 57 | 4.801 à 4.805 | 56 |
| 1.476 à 1.480 | 56 | 3.556 à 3.560 | 57 | 4.851 à 4.855 | 57 |
| 1.586 à 1.590 | 57 | 3.566 à 3.570 | 53 | 4.901 à 4.905 | 57 |
| 1.776 à 1.780 | 57 | 3.696 à 3.700 | 57 | 5.001 à 5.005 | 56 |
| 1.781 à 1.785 | 57 | 3.731 à 3.735 | 56 | 5.661 à 5.665 | 57 |
| 1.801 à 1.805 | 56 | 3.781 à 3.785 | 55 | 5.671 à 5.675 | 56 |
| 1.861 à 1.865 | 55 | 3.796 à 3.800 | 56 | 5.826 à 5.830 | 57 |
| 1.981 à 1.985 | 53 | 3.876 à 3.880 | 56 | 5.856 à 5.860 | 57 |
| 2.151 à 2.155 | 57 | 3.881 à 3.885 | 56 | 5.866 à 5.870 | 57 |
| 2.186 à 2.190 | 55 | 3.921 à 3.925 | 56 | 5.906 à 5.910 | 56 |
| 2.256 à 2.260 | 57 | 4.006 à 4.010 | 57 | 5.946 à 5.950 | 54 |
| 2.261 à 2.265 | 57 | | | | |

**Les obligations amorties au tirage du 19 novembre 1957 seront remboursables à partir du 20 décembre 1957.**

# AVIS DIVERS

## MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt Nouvelle-Calédonie 4 0/0 1909 à effectuer le 14 janvier 1958, à neuf heures trente, au ministère de la France d'outre-mer.

## Coopérative Centrale des Producteurs d'Œufs, Volailles et Lapins

(C. O. VO. LA.)

11, RUE TRONCHET, A PARIS (8e)

agréée sous le n° 411.

Les porteurs de parts sont convoqués en assemblée générale ordinaire (exercices 1955-1956) le lundi 30 décembre 1957, à neuf heures trente, 11, rue Tronchet, Paris (8e).

ORDRE DU JOUR

Compte rendu d'activité ;
Compte rendu financier ;
Rapports du commissaire aux comptes ;
Approbation des comptes ;
Quitus aux administrateurs sortants ;
Elections au conseil d'administration ;
Election du commissaire aux comptes ;
Mise en harmonie des statuts avec le nouveau statut juridique de la coopération ;
Programme d'action ;
Questions diverses.

## Société des Amis du Muséum National d'Histoire Naturelle et du Jardin des Plantes

57, RUE CUVIER, PARIS (5e)

(FONDÉE EN 1907 ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1926)

Les adhérents de la Société des amis du Muséum national d'histoire naturelle et du Jardin des plantes sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 14 décembre 1957, à seize heures trente, au siège social, 57, rue Cuvier, Paris (5e), dans le grand amphithéâtre du Jardin des plantes, avant la conférence hebdomadaire.

## ANCIENNES COMPAGNIES DES Chemins de Fer du Nord de l'Espagne et de Madrid à Saragosse et à Alicante

**Dernier avis.**

Il est rappelé que l'opération d'échange, contre de la rente espagnole amortissable 3,50 0/0 1951, des titres des anciennes Compagnies des chemins de fer du Nord de l'Espagne et de Madrid à Saragosse et à Alicante prendra fin le 31 décembre 1957.

En conséquence, les propriétaires de titres ou de certificats nominatifs de dépôt de titres desdites compagnies sont priés instamment, s'ils ne l'ont pas déjà fait, de les déposer sans retard, **aucune demande n'étant plus recevable passé la date susindiquée.**

Les propriétaires résidant en France devront s'adresser, à cet effet, par l'intermédiaire, à leur choix, d'un agent de change, notaire, banquier ou établissement bancaire agréé, au Banco Espanol en Paris, 16, rue de la Chaussée-d'Antin.

## ANTIGUAS COMPANIAS DE LOS Caminos de Hierro del Norte de Espana y de Madrid a Zaragoza y a Alicante

**Ultimo aviso.**

Se recuerda que las operaciones del canje de los titulos de las antiguas Companias del Norte de Espana y de M. Z. A. por los de Deuda Amortizable 3,50 0/0 1951, finalizaran el 31 de diciembre de 1957.

Se ruega encarecidamente a los proprietarios de titulos o de resguardos nominales de deposito de titulos de dichas Companias procedan a depositarlos sin demora, de no haber cumplido aun esta formalidad, **ya que pasada la fecha indicada no se admitira ninguna peticion.**

Los propietarios que residen en Francia deberan dirigirse a este efecto al Banco Espanol en Paris, 16, rue de la Chaussée-d'Antin, por conducto de un Agente de Cambio, Notario, Banca o establecimiento bancario autorizado al efecto, a su eleccion.

## CHARGEURS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000.000 DE FRANCS

3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS

R. C. : Seine 55-B 6630.

**Avis aux actionnaires.**

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mercredi 18 décembre 1957, à onze heures, en l'une des salles de la Société des ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, à Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice 1956-1957 ;
2° Lecture des rapports des commissaires aux comptes concernant le même exercice ;
3° Vote sur les conclusions de ces rapports et approbation, s'il y a lieu, de ceux-ci, ainsi que du bilan et des comptes tels qu'arrêtés par le conseil d'administration ; quitus au conseil d'administration ;
4° Vote sur le renouvellement des mandats de deux administrateurs sortants ;
5° Vote en application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Pour assister ou se faire représenter à cette assemblée, MM. les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social, cinq jours au moins à l'avance, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans les établissements de crédit, leurs agences ou succursales.

Les actionnaires dont les titres sont déposés en Sicovam devront adresser, au même lieu et dans le même délai, une attestation délivrée par tout agent de change, courtier en valeurs mobilières, banque ou établissement de crédit.

Il est rappelé que l'assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires propriétaires de vingt actions au moins, mais que MM. les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à vingt peuvent se faire représenter par un membre de l'assemblée générale ou se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Lors du dépôt de leurs titres ou de la remise de leur récépissé au siège social, MM. les actionnaires sont priés d'indiquer s'ils ont l'intention d'assister en personne ou de se faire représenter à ladite assemblée. Suivant le cas, une carte d'admission nominative et personnelle ou un pouvoir leur sera délivré.

*Le conseil d'administration.*

# DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Jules Maliszewicz, né le 25 juillet 1924 à Paris (10e), demeurant 29, rue des Gravilliers, Paris (3e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Malis.

# PUBLICITÉ

CONCERNANT

## les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

## Signification publique.

M. Eugène Lehr, syndic liquidateur, 4, rue de la Garde, à Metz, agissant ès qualités de syndic de la faillite de la société à responsabilité limitée Garage Saint-Jean, 1, rue Saint-Jean, à Metz, assigne devant le tribunal cantonal de Metz M. Albert Mettler, autrefois à Forbach, 2 *b*, Simon-Sud, mais actuellement sans domicile ni résidence connus, pour le faire condamner à enlever du garage Saint-Jean, où elle est déposée, la voiture automobile Citroën 9 CV immatriculée sous le n° 950-X-57, et appartenant à Mettler, et cela dans un délai de cinq jours à partir du jour où le jugement à intervenir sera devenu définitif ;

Dire et juger que, faute de ce faire, le sieur Mettler sera condamné à payer au demandeur, ès qualités, la somme de 20.000 F à titre de dommages-intérêts ;

Condamner le sieur Mettler en tous les frais et dépens.

Le sieur Lehr assigne le sieur Mettler, au tribunal cantonal de Metz, aux débats oraux qui auront lieu le 4 février 1958, à neuf heures du matin, salle 19, rue du Palais-de-Justice, à Metz.

La présente vaut signification publique.

*Le greffier du tribunal cantonal,*

# ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

### DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

29 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Société de chasse des marais de Saint-Loup-en-Champagne.** But : exercice du droit de chasse ; répression du braconnage ; repeuplement du gibier. Siège social : mairie de Saint-Loup-en-Champagne (Ardennes).

29 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Société amicale des anciens cavaliers et artilleurs de Dombasle (groupe Lasalle-Drouot).** But : entretenir des relations amicales et patriotiques entre tous les anciens cavaliers et artilleurs de Dombasle et environs. Siège social : 76, rue Gabriel-Péri, Dombasle-sur-Meurthe.

30 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Comité des fêtes du quartier Portail-Louis - Grande-Rue - Les Moulins.** But : organisation de fêtes, sorties, bals, et participation à la fête des fleurs de la ville de Saumur. Siège social : la Taverne, Saumur (Maine-et-Loire)

30 octobre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **La Pétanque « Les Amis des Bayons » de Saint-Eloy-les-Mines.** But : pratique et exécution du jeu provençal dit « pétanque » aux Bayons, commune de Saint-Eloy-les-Mines. Siège social : café Daniel, aux Bayons, commune de Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme).

30 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Comité des Flambeaux du Relais Sacré.** But : participer à l'organisation des cérémonies ayant pour but d'honorer le souvenir de tous les morts de la guerre, en France, en Union française ou dans les pays alliés. Siège social : 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

31 octobre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Les Petits Chanteurs de l'Ile-de-France - Manécanterie d'Asnières et de Gennevilliers.** But : éducation par le chant, les voyages et le plein air. Siège social : 13, rue Jaffeux, Gennevilliers.

5 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Société communale de chasse de Davenescourt.** But : réprimer le braconnage ; réglementer la chasse. Siège social : salle des fêtes de Davenescourt (Somme).

6 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Amicale des chasseurs de Torcy-et-Pouligny.** But : répression du braconnage ; conservation et protection du gibier. Siège social : mairie de Torcy-et-Pouligny (Côte-d'Or).

6 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Groupement syndical de défense des occupants, acquéreurs des constructions américaines type U. K. 100 d'Aplemont.** But : aboutissement d'un vœu émis par le conseil municipal, voté à l'unanimité le 25 mars 1957, favorable à la vente aux occupants. Siège social : salle des fêtes, rue des Roses, le Havre-Aplemont (Seine-Maritime).

7 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Société amicale et sportive des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne.** But : pratique des sports, du secourisme et plus spécialement organisation des manifestations sportives et professionnelles « Manœuvre et concours ». Siège social : mairie de Pont-sur-Yonne (Yonne).

7 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Œuvre sociale d'éducation d'enfants Ecole Constance-Lambert.** But : création, développement et propagation d'œuvres d'enseignement et d'éducation populaires dans le département de la Seine et plus spécialement la gestion de l'école Constance-Lambert, à Fontenay-aux-Roses. Siège social : 37, rue Boris-Vildé, Fontenay-aux-Roses.

8 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association d'éducation populaire de la Respelido.** But : organiser par tous moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école primaire privée de la Respelido. Siège social : la Respelido, Venelles (Bouches-du-Rhône).

8 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube. **Société de chasse d'Unienville-Juvanze.** But : protection du gibier ; répression du braconnage ; destruction des nuisibles et réglementation de la chasse. Siège social : mairie d'Unienville (Aube).

8 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association Lucienne-Renard.** But : aide aux familles sous toutes ses formes, notamment aux familles ouvrières. Siège social : 133, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses.

12 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **La Croix d'or candéenne.** But : lutter contre l'alcoolisme ; aider les buveurs à guérir et à reprendre leur place dans la société. Siège social : dispensaire, rue Victor-Lassale, Candé (Maine-et-Loire).

12 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Le Rideau.** But : organisation de manifestations théâtrales et de bienfaisance, éducation populaire artistique et plus spécialement l'art de la comédie. Siège social : 22, rue de l'Industrie, Rouen.

12 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Cantine scolaire de l'école publique de la Poulinière.** But : donner aux enfants un repas chaud et complet les jours scolaires. Siège social : école mixte publique de la Poulinière, Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).

13 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Cantine des écoles de Sauternes.** But : organiser le service des repas pris en commun par les élèves des écoles de Sauternes qui ne peuvent rentrer dans leur famille après la classe du matin. Siège social : mairie de Sauternes (Gironde).

14 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Accordéon-Club calaisien.** But : étude de la musique. Siège social : patronage laïque, rue du 11-Novembre, Calais (Pas-de-Calais).

14 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Boule lavedoise de Lalevade-d'Ardèche.** But : maintenir le lien d'amitié des joueurs de boules, entretenir, développer le goût de ce sport, le vulgariser, organiser des concours et aider les joueurs. Siège social : mairie de Lalevade-d'Ardèche (Ardèche).

15 novembre 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.** But : soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social : 177, rue des Cinq-Voies, Tourcoing.

16 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Club du Rock.** But : organisation de soirées dansantes et toutes manifestations jugées opportunes. Siège social : salle de jeux, 39, rue Henri-Seguinot, Marans.

18 novembre 1957. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association familiale maritime des Côtes-du-Nord.** But : défendre et revendiquer les droits et intérêts moraux et matériels des familles des marins. Siège social : chez M. Lemoullec (Henri), rue Anatole-Le Braz, Paimpol.

19 novembre 1957. Déclaration à la préfecture du Finistère. **La Croix d'Or du Finistère.** But : aider moralement et matériellement les buveurs à se libérer de leur habitude devenue pour beaucoup une maladie du corps et de l'âme. Siège social : lieudit Coat Pin, Concarneau.

20 novembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Salle d'armes d'Artagnan du Club sportif toulonnais.** But : enseignement et pratique de l'escrime. Siège social : immeubles des Heures libres de la jeunesse, 25, rue Victor-Clappier, Toulon (Var).

21 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association parafamiliale des industries chimiques de Marseille et de la région.** But : création et gestion d'œuvres sociales au bénéfice des familles des industries chimiques et des maisons familiales. Siège social : 32, la Canebière, Marseille.

21 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Atlantic Sporting Club.** But : pratique des sports automobile, motocycliste et tous autres sports mécaniques. Siège social : 3, rue Darbefeuille, Nantes.

21 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Association des aveugles et grands infirmes de l'Ouest.** But : défense des intérêts des adhérents infirmes et aveugles. Siège social : 6, rue de Richebourg, Nantes.

21 novembre 1957. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Société de chasse de Vezels-Roussy.** But : repeuplement du gibier, destruction des nuisibles, respect de la propriété. Siège social : mairie de Vezels-Roussy.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.